



COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2020

Rapport - juillet 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les dépenses

87 % des dépenses ont été consacrées aux interventions régionales (c'est-à-dire hors frais de personnel du siège, frais généraux et annuité de la dette). Les dépenses liées aux transports représentent presque un tiers (32 %) de l'ensemble des dépenses d'intervention, suivies par l'enseignement (24 %) et l'action économique (16 %).

Le compte administratif 2020 présente une réalisation à hauteur de 92 % des dépenses votées.

En 2020, le montant total des dépenses s'élève à 1,365 Md€, montant en baisse par rapport à 2019 (1,419 M€), principalement du fait de l'entrée en vigueur de la recentralisation de la gestion de la politique d'apprentissage (-74,2 M€ de CA à CA).

La crise sanitaire a entraîné des effets contradictoires en termes de dépenses, avec des dépenses d'intervention nouvelles mais également des décalages d'opérations ou de capacité à mettre en œuvre pleinement certaines actions, notamment dans le champ de la formation professionnelle. Cela se traduit par une diminution de certaines dépenses de fonctionnement mais, en revanche, un niveau de dépenses d'investissement supérieur à celui de 2019.

Les recettes

La réforme de l'apprentissage a également fortement réduit les recettes de fonctionnement (-81,2 M€). La crise sanitaire a également fortement impacté les recettes liées à l'activité économique (TVA, TRCI, TICPE) pour une diminution de 24 M€. Les recettes réalisées atteignent 1,382 Md€ contre 1,430 Md€ en 2019.

L'emprunt a été réalisé à hauteur de 70 M€ dont 60 M€ par recours à l'obligataire. L'encours de dette se chiffre à 765,4 M€ au 31/12/2020 (751 M€ fin 2019). Le taux d'intérêt moyen de l'encours se positionne à 1,02 % soit une baisse de 0,08 point par rapport à l'année précédente.

Malgré une épargne brute réduite de 40 M€ par rapport à 2019, les dépenses d'investissement, hors rames TET, ont été auto-financées à hauteur de 42 %. La capacité de désendettement (hors crédits-baux) s'établit à 3,7 années.

L'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes dégage un résultat de l'exécution budgétaire de 16 784 280,02 €. Il n'est pas constaté de restes à réaliser.

Le résultat de l'exécution budgétaire 2020 pourra être intégré à l'exercice 2021 lors du vote du budget supplémentaire.



François BONNEAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SOMMAIRE

I. La réalisation du budget 2020

A – Le tableau de réalisation des dépenses et des recettes par politique	2
B – L'arrêté des comptes 2020	4
C – Le tableau des soldes intermédiaires de gestion	5

II. La réalisation du budget 2020 par politique

A – Interventions régionales	7
SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, STRATÉGIES	8
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	21
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES.....	42
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE.....	48
EUROPE.....	64
B – Optimisation des ressources.....	68
COMMUNICATION.....	69
MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION.....	71
MOYENS GÉNÉRAUX FINANCIERS.....	73
RESSOURCES HUMAINES	79

III. Les décisions

A – L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION.....	83
B – L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF.....	83
C – L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2020.....	85
Rapport annuel de la dette 2020	86
Rapport sur la gestion pluriannuelle	95
Liste des virements de crédits entre chapitres sur l'exercice 2020	100

LA REALISATION DU BUDGET

2020

A – Le tableau de réalisation des dépenses et des recettes par politique

	Dépenses		Recettes	
	Crédits inscrits	Réalisé 2020	Crédits inscrits	Réalisé 2020
FONCTIONNEMENT	988 196 591,62	930 831 029,66	1 128 930 669,80	1 136 788 240,65
TERRITOIRES SOLIDAIRES	12 200 000,00	11 776 094,21	6 000 000,00	5 623 798,35
ENVIRONNEMENT	7 714 000,00	7 300 780,13	621 000,00	1 906 808,98
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 055 000,00	3 080 953,68	270 000,00	19 080,78
COOPERATION INTERNATIONALE	1 200 000,00	912 980,81	0,00	72 383,16
Total SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	25 169 000,00	23 070 808,83	6 891 000,00	7 622 071,27
ECONOMIE INNOVATION	30 022 000,00	25 148 456,11	365 949,00	548 901,24
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	6 425 000,00	5 796 625,93	0,00	42 537,80
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 105 000,00	1 328 721,16	0,00	0,00
TOURISME	4 044 000,00	4 069 361,41		
FORMATION PROFESSIONNELLE	135 000 000,00	103 302 006,95	59 780 800,00	57 065 071,97
ORIENTATION	2 787 500,00	2 240 230,65	170 000,00	423 526,54
Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	180 383 500,00	141 885 402,21	60 316 749,00	58 080 037,55
TRANSPORTS	368 841 937,00	367 295 657,87	31 240 437,00	30 754 028,81
Total TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	368 841 937,00	367 295 657,87	31 240 437,00	30 754 028,81
PATRIMOINE DES LYCEES	57 463 100,00	56 259 222,23	9 479 342,00	8 215 235,34
APPRENTISSAGE	9 167 550,00	9 080 317,12	450 000,00	604 993,96
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	49 035 000,00	49 000 904,08	177 500,00	688,34
CULTURE	26 160 000,00	24 945 094,33	132 000,00	106 640,09
SPORTS	3 900 000,00	3 704 529,76	0,00	3 000,00
VIE CITOYENNE	530 000,00	445 842,58	0,00	0,00
Total FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	146 255 650,00	143 435 910,10	10 238 842,00	8 930 557,73
COMMUNICATION	4 000 000,00	3 846 183,68	370 000,00	216 545,69
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	17 361 800,00	15 692 535,66	0,00	278 246,23
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	49 445 981,62	47 941 369,82	954 085 641,80	975 894 129,11
RESSOURCES HUMAINES	147 254 723,00	145 121 559,56	3 447 000,00	3 449 139,06
Total OPTIMISATION DES RESSOURCES	218 062 505,00	212 601 648,72	957 902 641,80	979 838 060,09
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	48 200 000,00	41 976 944,85	50 341 000,00	43 810 614,45
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 284 000,00	564 657,08	0,00	24 013,59
REGION BENEFICIAIRE FINAL	0,00	0,00	12 000 000,00	7 728 857,16
Total EUROPE	49 484 000,00	42 541 601,93	62 341 000,00	51 563 485,20

	Dépenses		Recettes	
	Crédits inscrits	Réalisé 2020	Crédits inscrits	Réalisé 2020
INVESTISSEMENT	500 097 938,75	434 917 981,94	341 965 204,41	228 346 394,81
TERRITOIRES SOLIDAIRES	70 570 000,00	76 214 413,59	0,00	10 440,91
ENVIRONNEMENT	6 460 000,00	4 871 501,74	0,00	88 715,20
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	850 000,00	446 357,27		
COOPERATION INTERNATIONALE	97 000,00	95 172,89	0,00	0,00
Total SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	77 977 000,00	81 627 445,49	0,00	99 156,11
ECONOMIE INNOVATION	78 237 000,00	57 683 139,62	10 587 859,71	11 181 528,56
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	12 000 000,00	13 383 858,19	0,00	18 043,23
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 850 000,00	1 235 000,00	0,00	0,00
TOURISME	3 792 000,00	3 826 304,07	0,00	21 336,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	545 000,00	303 764,84		
Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	96 424 000,00	76 432 066,72	10 587 859,71	11 220 907,79
TRANSPORTS	86 456 058,75	74 625 262,67	44 998 839,70	47 213 022,41
Total TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	86 456 058,75	74 625 262,67	44 998 839,70	47 213 022,41
PATRIMOINE DES LYCEES	77 391 980,00	65 142 276,45	100 000,00	231 572,20
APPRENTISSAGE	12 091 400,00	11 908 209,83		
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	3 050 000,00	2 799 633,67		
CULTURE	7 372 000,00	7 006 703,39	60 000,00	19 436,04
SPORTS	1 300 000,00	1 202 391,78	74 000,00	100 169,37
VIE CITOYENNE	70 000,00	46 712,58		
Total FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	101 275 380,00	88 105 927,70	234 000,00	351 177,61
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	4 699 000,00	3 462 018,18	0,00	0,00
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	63 200 000,00	52 391 353,60	203 747 505,00	117 207 504,15
Total OPTIMISATION DES RESSOURCES	67 899 000,00	55 853 371,78	203 747 505,00	117 207 504,15
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	69 966 500,00	58 272 503,58	79 652 000,00	52 254 626,74
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	100 000,00	1 404,00		
REGION BENEFICIAIRE FINAL			2 745 000,00	0,00
Total EUROPE	70 066 500,00	58 273 907,58	82 397 000,00	52 254 626,74
Résultat affecté fonctionnement			17 398 656,16	17 398 656,16
TOTAL GENERAL HORS RESULTAT REPORTE	1 488 294 530,37	1 365 749 011,60	1 470 895 874,21	1 365 134 635,46
Fonctionnement	988 196 591,62	930 831 029,66	1 128 930 669,80	1 136 788 240,65
Investissement	500 097 938,75	434 917 981,94	341 965 204,41	228 346 394,81
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE	1 488 294 530,37	1 365 749 011,60	1 488 294 530,37	1 382 533 291,62
Fonctionnement	988 196 591,62	930 831 029,66	1 146 329 325,96	1 154 186 896,81
Investissement	500 097 938,75	434 917 981,94	341 965 204,41	228 346 394,81
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE	1 478 294 530,37	1 365 749 011,60	1 478 294 530,37	1 382 533 291,62
Fonctionnement	988 196 591,62	930 831 029,66	1 146 329 325,96	1 154 186 896,81
Investissement	490 097 938,75	434 917 981,94	331 965 204,41	228 346 394,81
TOTAL GENERAL HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE ET FONDS EUROPEENS	1 360 128 030,37	1 265 499 563,17	1 330 902 874,21	1 269 069 394,27
Fonctionnement	939 996 591,62	888 854 084,81	1 078 589 669,80	1 092 977 626,20
Investissement	420 131 438,75	376 645 478,36	252 313 204,41	176 091 768,07

B – L'arrêté des comptes 2020

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2020, ce résultat s'élève à 207,2 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	17 398 656,16	1 430 375 018,52	1 447 773 674,68
Dépenses (réelles + ordre)		1 240 567 972,73	1 240 567 972,73
Total	17 398 656,16	230 486 104,15	207 205 701,95

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2020, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 190,4 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		777 272 349,29	777 272 349,29
Dépenses (réelles + ordre)	219 622 805,70	748 070 965,52	967 693 771,22
Total	-219 622 805,70	29 201 383,77	-190 421 421,93

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **16 784 280,02 €**.

C – Le tableau des soldes intermédiaires de gestion

	CA 2019	CA 2020
EPARGNE DISPONIBLE		
+ Recettes de gestion	1 236 391 824	1 136 788 241
- Dépenses de gestion	982 232 343	922 701 481
= Epargne de gestion	254 159 481	214 086 760
- Intérêts de la dette	8 483 705	8 129 549
= Epargne brute	245 675 776	205 957 211
- Remboursement de la dette en capital	56 871 277	52 391 354
= Epargne nette	188 804 499	153 565 857
MOUVEMENTS D'ORDRE AFFECTANT LES DEUX SECTIONS		
Dépréciation	0,00	0,00
Transfert entre sections	15 189 672	16 150 165
BESOIN DE FINANCEMENT		
+ Dépenses d'investissement	371 553 945	382 526 628
- Recettes d'investissement	125 998 597	158 346 395
= Besoin de financement en investissement	245 555 347	224 180 234
EMPRUNT		
Emprunt	67 620 000	70 000 000
RESULTAT		
= Résultat de l'exercice	10 869 152	-614 376
<i>dont Fonctionnement</i>	<i>230 486 104</i>	<i>189 807 046</i>
<i>dont Investissement</i>	<i>-219 616 952</i>	<i>-190 421 422</i>
+ Report des années antérieures	6 424 826	17 398 656
<i>dont report fonctionnement</i>	<i>6 424 826</i>	<i>17 398 656</i>
<i>dont report investissement</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
= Résultat de clôture	17 293 978	16 784 280
<i>dont résultat fonctionnement</i>	<i>236 910 930</i>	<i>207 205 702</i>
<i>dont résultat investissement</i>	<i>-219 616 952</i>	<i>-190 421 422</i>

LA REALISATION DU BUDGET 2020
PAR POLITIQUE

A – Interventions régionales

***SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ÉCOLOGIQUE, STRATÉGIES***

TERRITOIRES SOLIDAIRES

TERRITOIRES SOLIDAIRES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
EXPERTISE MUTUALISEE	Fonctionnement	340 000	318 443	94%			
PLAN SANTE	Fonctionnement	700 000	345 207	49%			
MESURES DE PREVENTION COVID 19	Fonctionnement	7 600 000	7 501 524	99%	6 000 000	5 623 798	94%
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Fonctionnement	4 000	4 000	100%			
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Fonctionnement	1 250 000	749 224	60%			
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Fonctionnement	1 811 000	2 487 207	137%			
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Fonctionnement	95 000	104 090	110%			
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Fonctionnement	400 000	266 400	67%			
TOTAL Fonctionnement		12 200 000	11 776 094	97%	6 000 000	5 623 798	94%
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	1 075 000	1 055 988	98%			
PLAN SANTE	Investissement	1 650 000	354 499	21%			
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	1 455 000	1 419 944	98%			
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Investissement	1 000 000	252 048	25%		432	
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	51 840 000	59 135 262	114%		837	
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Investissement	3 187 000	3 845 653	121%		100	
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	10 363 000	10 151 019	98%		9 072	
TOTAL Investissement		70 570 000	76 214 414	108%		10 441	

BILAN GENERAL

Le budget 2020 a été réalisé à hauteur de 108 % en investissement (76,214 M€ mandatés) et de 97 % en fonctionnement (11,776 M€ mandatés, dont 4,274 M€ au titre des actions habituelles conduites au titre des Territoires solidaires et 7,501 M€ au titre de la mesure exceptionnelle de prévention COVID 19 – acquisition de masques).

Le cadre d'intervention des CRST a également été ajusté pour introduire, à enveloppe constante, davantage de souplesse (transfert de crédits entre priorités thématiques et possibilité de réhaussement de taux) dans le cadre du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Les crédits de paiement liés aux CRST sont désormais très majoritaires avec 61,6 M€ (avec une répercussion très marginale désormais des Contrats de 3^{ème} génération (2,5 M€ mandatés) qui ont pris fin pour les derniers en 2018) représentant ainsi les 3/4 des mandatements opérés en 2020 au titre de la politique d'aménagement du territoire.

L'intervention régionale porte majoritairement sur :

- Le renforcement de l'attractivité régionale : 29,7 M€
 - o en matière de Très Haut Débit : 14,3 M€ (dont 6,6 M€ au titre des Conventions Région Départements)
 - o en matière de développement économique dans les contrats, projets structurants et friches urbaines au titre du CPER : 4,6 M€
 - o en matière d'offre touristique (4,45 M€) et d'économie agricole (2,4 M€)
 - o en matière de mobilité : 3,9 M€ (dont 2,8 M€ dans les contrats et 1,104 M€ pour les pôles multimodaux CPER)
- Une offre d'équipements et de services aux habitants dans l'ensemble des territoires : 31,3 M€
 - o avec 10,4 M€ en direction de l'habitat, soit 6,9 M€ au titre des contrats et 3,839 M€ au titre du programme Hébergement (dont 3,7 M€ en direction de l'hébergement des personnes âgées)

- avec 7,1 M€ pour des équipements sportifs et 3,6 M€ pour les équipements culturels
- avec l'aménagement d'espaces publics : 6,987 M€ notamment dans le cadre de la rénovation urbaine
- avec 6,8 M€ en direction des services à la population (dont 6,1 M€ au titre des Contrats) et en particulier 2,725 M€ pour le thème de la santé (dont plus de 2 M€ au titre des CRST)
- L'accompagnement de la transition écologique et citoyenne des territoires : 11,1 M€
 - 6,8 M€ en direction de l'efficacité énergétique
 - 3,3 M€ en faveur de la biodiversité
 - 1 M€ dans le cadre d'A Vos ID.

Pour accompagner la mise en œuvre et le partage de ses priorités, la Région poursuit son soutien à l'ingénierie dans les territoires, à la mise en réseau des acteurs et au développement des ressources avec :

- L'animation territoriale, tant généraliste que spécialisée (énergie, santé, économie, biodiversité...) : 1,762 M€ (dont 1,286 M€ pour l'animation transversale)
- Le soutien à l'émergence de projets dans le cadre du dispositif original A Vos ID : 0,750 M€ en fonctionnement en 2020
- Le centre de ressources politique de la ville et développement territorial : 0,070 M€/an
- La participation au fonctionnement des SMO numériques : 0,266 M€.

Contrats régionaux d'agglomération

Cette génération de Contrats a concerné 7 agglomérations (celle de Montargis ayant directement bénéficié d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale) et les 2 derniers (Chartres et Dreux) se sont achevés le 1^{er} janvier 2018. Au total, 149,3 M€ ont été attribués, dont 147,2 M€ en investissement et 2,1 M€ en fonctionnement.

Un montant de 1,06 M€ a été mandaté en 2020, uniquement en investissement, essentiellement au bénéfice de l'Agglomération de Dreux, avec 0,930 M€ au titre du déploiement du THD.

Les crédits ont concerné également de façon très marginale les agglomérations de Chartres, Blois-Pays des Châteaux et Bourges.

Contrats régionaux de pays

Cette génération de Contrats a concerné 26 pays (les Pays Indre et Cher, de Bourges, Giennois, et Grande Sologne ayant directement bénéficié d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale) et les 2 derniers (Chinonais et Touraine Côté Sud) se sont achevés le 1^{er} janvier 2018. Au total, 133,1 M€ ont été attribués, dont 128,4 M€ en investissement et 4,7 M€ en fonctionnement.

Un montant de 1,4 M€ a été mandaté en 2020, dont seulement 4 000 € en fonctionnement, dont 99 % au bénéfice de 3 Contrats : Berry Saint Amandois (0,9 M€ pour le déploiement du THD), Vierzon (0,2 M€ pour le déploiement du THD) et Chinonais (0,2 M€ dont 0,15 M€ pour l'ALSH de Bourgueil).

Initiatives de développement territorial

Un montant de 0,75 M€ a été mandaté en fonctionnement et 0,25 M€ en investissement. Le volet investissement a notamment concerné le commerce d'initiative citoyenne « Mell pop » dans le Gâtinais, la miellerie itinérante à Faverolles et la recyclerie de St Antoine du Rocher.

Contrats régionaux de solidarité territoriale

L'ensemble des CRST sont contractualisés :

- Pour un montant de 427,3 M€ au bénéfice de 37 territoires
- Pour un montant de 19,7 M€ au bénéfice de 3 territoires bénéficiant d'un 2^{ème} CRST.

S'agissant des 3 « CRST 2 » négociés en 2020, le montant des engagements atteint près de 3 M€, essentiellement pour le déploiement du THD pour lequel ont été mandatés sur les territoires de Brenne (1,110 M €) et d'Issoudun (1,512 M€). Ainsi, les mandatements liés aux CRST 2 ne représentent que 4,4 % des mandats de 2020 au titre de l'ensemble des CRST.

Concernant les premiers CRST, un montant de subventions de 249,8 M€ avait été attribué au 31 décembre 2020, dont 7,8 M€ en fonctionnement.

Le montant total mandaté fin 2020 au titre de ces CRST s'élève à 185,6 M€ (dont 4,3 M€ en fonctionnement), soit environ 40 % des crédits réservés et le mandaté 2020 (58,9 M€) représente environ 1/3 des crédits mandatés depuis 2014.

Les 61,6 M€ mandatés en 2020, dont 59,1 M€ en investissement, ont été mobilisés majoritairement par :

- Tours Métropole : 11,759 M€ dont, à Tours : 0,480 M€ pour l'avenue Grammont, 0,695 M€ pour l'auberge de jeunesse, 0,982 M€ pour la mise en lumière du patrimoine, 0,674 M€ pour la pépinière numérique MAME, ainsi que 0,697 M€ pour l'itinéraire St Jacques à vélos et 0,636 M€ pour la création d'un pôle culturel à Rochecorbon
- Orléans Métropole : 5,494 M€, dont 0,440 M€ pour le site Agreen Tech Valley ; 0,418 M€ pour le MOBE (muséum) ; 0,472 M€ pour l'isolation du complexe nautique Orléans la Source ; 1 M€ pour le parc de Loire ; 0,383 M€ pour l'aménagement du parvis du théâtre à Orléans ainsi que 0,272 M€ pour la MSP de la Chapelle St Mesmin
- Pays Loire Touraine : 3,078 M€ dont 0,423 M€ pour une voie cyclable à Amboise ; 0,389 M€ pour l'isolation du groupe scolaire de Véretz ; 0,365 M€ pour la construction du centre aquatique d'Amboise ; 0,278 M€ pour la création d'un tiers lieu à Montlouis
- PETR Centre Cher : 2,562 M€, dont à Vierzon 0,290 M€ pour l'aménagement de l'îlot Brunet Rollinat ; 0,207 M€ pour la réhabilitation du bâtiment B3 sur le site de l'ancienne usine Société Française à Henrichemont 0,176 M€ et 0,167 M€ pour la création d'une nouvelle médiathèque et d'une salle de spectacle
- Pays des Châteaux : 2,099 M€ dont, à Blois, 0,342 M€ pour l'aménagement du cœur de ville et 0,731 M€ pour la rénovation thermique de 331 logements
- PETR Forêt d'Orléans Val de Loire : 2,014 M€ dont 0,667 M€ pour la création d'un centre d'interprétation de l'Art roman à St Benoit sur Loire et 0,202 M€ pour la construction d'un multi accueil à Ouzouer sur Loire
- Agglomération de Chartres : 1,811 M€ dont 0,228 M€ pour la création d'un ALSH à Lèves et 1 M€ pour la reconstitution d'infrastructures ferroviaires gare de Chartres
- Agglo de Bourges : 1,466 M€, dont 0,174 M€ pour l'aménagement de l'îlot Victor Hugo, 0,5 M€ pour la Maison de la Culture et 0,110 M€ pour les Nuits Lumières à Bourges ; 0,112 M€ pour la réhabilitation thermique de 56 logements sociaux à Bourges

- Pays Vendômois : 1,557 M€, dont 0,345 M€ pour l'isolation de 138 logements sociaux dans le quartier QPV des Rottes et 0,185 M€ pour la MSP Universitaire de Vendôme ; 0,119 M€ pour la salle multisports en paille à Pezou et 0,107 M€ pour une salle des sports à énergie positive à Montoire/Loir
- Pays d'Issoudun : 1,652 M€ dont 0,344 M€ pour la création d'un pôle d'activités tertiaires et 0,492 M€ pour la rénovation et la restructuration de la patinoire à Issoudun
- Pays Berry Saint Amandois : 1,534 M€, dont 0,300 M€ pour l'espace de co-working Fab'Lab usine Bussière à St Amand, 0,295 M€ pour la rénovation thermique de 118 logements collectifs à St Amand Montrond 0,205 M€ pour l'aménagement de 2 places à Châteaumeillant dans le cadre de la revitalisation
- De l'ordre de 1 M€ pour chacun des territoires de Brenne, Vallée du Cher et Romorantinais, Perche, Loire Val d'Aubois, Portes de Sologne et Loches Sud Touraine.

Les thématiques les plus représentées sont :

- La qualité de vie – espaces publics avec 7,2 M€ (11,7%) dont 0,8 M€ sur le PETR Centre Cher (à Vierzon, Mehun/Yèvre...) ; 0,5 M€ sur chacun des territoires du Pays des Châteaux, du pays Giennois et du PETR Perche (notamment dans le cadre de la revitalisation de Senonches)
- Les équipements sportifs avec 7,1 M€ (11,5%) – pour près de 2 M€ sur le CRST de Tours (dont 0,604 M€ pour la construction d'un pôle à la Membrolle sur Choisille), et 0,492 M€ pour la rénovation de la patinoire d'Issoudun
- L'habitat avec 6,9 M€ (11%) (1,3 M€ sur Orléans-Métropole et 0,5 M€ sur Tours Métropole) dont 2,6 M€ dédiés à l'isolation de logements sociaux
- La performance énergétique avec 6,8 M€ (11%), dont 4,7 M€ pour accompagner les programmes d'isolation des bâtiments publics
- Les services à la population avec 6,1 M€ (10%), dont 1 M€ pour le CRST de Tours pour des services enfance et petite enfance et dont 2 M€ en faveur de la santé
- L'économie avec 4,4 M€ (7,1%) dont 0,674 M€ pour la pépinière de création numérique MAME
- Le tourisme avec 4,1 M€ (7%) avec 1,6 M€ pour des lieux de visite dont 0,803 M€ pour la transformation du MOBE d'Orléans, 0,667 M€ pour le centre d'interprétation de l'art roman à St Benoit sur Loire, 0,695 M€ pour l'auberge de jeunesse de Tours
- Le déploiement du THD avec 3,7 M€ (6%)
- La culture avec 3,6 M€ (6%) – dont 0,5 M€ pour la Maison de la Culture de Bourges et 0,636 M€ pour le pôle culturel de Rochecorbon.

Les 2,5 M€ mandatés en fonctionnement en 2020 ont permis de soutenir d'une part, l'animation territoriale, qu'elle soit généraliste ou thématique (chargés de mission santé, énergie, biodiversité, économie, mobilité...), d'autre part, des études notamment en matière de biodiversité ou pour la mise en place des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Hébergement et logement spécifique

Au titre de ce programme, 3,949 M€ ont été mandatés :

- 3,845 M€ en investissement principalement en faveur des personnes âgées (plus de 3,6 M€) dont :
 - 0,675 M€ pour les derniers soldes d'opérations d'hébergement des personnes âgées financées au titre des conventions Région-Département 2007-2013 (EHPAD Abilly et Issoudun)
 - 2,510 M€ en faveur de l'hébergement des personnes âgées (conventions Région-Départements 2015-2021) avec 1,424 M€ dans le Loiret pour la restructuration des EHPAD de Gien et de Briare et la construction des EHPAD de Châteauneuf sur Loire et Châteaurenard ; 0,762 M€ pour les EHPAD de Nérondes et des Aix d'Angillon dans le Cher ; 0,101 M€ dans l'Indre pour la construction du foyer d'hébergement et de vie à La Châtre et 0,222 M€ dans le Loir-et-Cher pour la construction de l'EHPAD de Selles
 - 0,149 M€ au titre des résidences seniors du programme Euréliales en Eure-et-Loir
 - 0,303 M€ pour le financement de l'adaptation de logements pour le maintien à domicile de personnes âgées, dans le cadre des Programmes d'Intérêt Général (PIG) de l'Indre et du Cher

Le logement de jeunes a mobilisé 0,204 M€ de crédits régionaux, essentiellement pour des paiements liés à des projets de résidences pour jeunes (à Loches et Châteaudun).

0,104 M€ de crédits en fonctionnement :

- concernant le logement des personnes âgées : l'animation du PIG adaptation au vieillissement de l'Indre (0,031 M€)
- concernant les jeunes, l'animation de la plate-forme e-Logement (0,017 M€) et le soutien au parc de logements en sous-location (0,056 M€).

Projets structurants d'aménagement du territoire

Ce programme soutient des projets structurants inscrits principalement dans le cadre du CPER et des conventions Région-Départements.

Les crédits mandatés en 2020 en investissement à hauteur de 10,15 M€ concernent principalement :

- Plus de 8 M€ pour le THD au titre des conventions Région-Départements et du Fonds Sud (1 M€ pour le Cher et l'Indre)
- 1,104 M€ pour l'aménagement des pôles multimodaux inscrits au CPER, notamment 0,829 M€ pour des restructurations ferroviaires de la gare de Chartres, 0,193 M€ pour la construction du parking silo de la gare de Dreux
- 0,120 M€ pour la reconversion de friches au titre du CPER (acquisitions et démolitions à l'aménagement du port de plaisance de Montargis et restructuration de la friche industrielle de la Porte des béliers à Romorantin)
- 0,611 M€ pour quelques projets inscrits aux conventions Région-Départements, comme les voies vertes de Chinon-Richelieu et Cinq mars la Pile, des études de revitalisation dans le cadre du dispositif Bourgs Centres en Eure-et-Loir ou l'aménagement d'un parcours cross au Pôle du cheval et de l'âne dans le Cher
- Plus de 0,3 M€ pour des opérations financées au titre du Fonds Sud (hors THD) : hébergement CRJS au lac d'Eguzon et restructuration de la friche du bâtiment de l'Horloge à Châteauroux.

Les crédits mandatés en 2020 en fonctionnement à hauteur de 0,266 M€ concernent exclusivement la participation de la Région au fonctionnement des SMO numériques.

Expertise mutualisée

Les crédits mandatés en 2020 à hauteur de 0,318 M€ relèvent exclusivement du fonctionnement et permettent de financer de l'ingénierie dans les territoires :

- 0,200 M€ pour l'Agence d'attractivité de l'Indre
- 0,070 M€ pour le centre de ressources Villes²,
- 0,029 M€ pour le recours à une AMO par la Mission Val de Loire dans le cadre du dispositif « Regards sur Loire »
- et 0,020 M€ pour le soutien à l'A3P et l'adhésion à l'Association nationale des Pôles et Pays (ANPP).

Plan Santé

Le plan Santé regroupe les actions financées au titre du CPER 2015-2020 et les actions mises en place dans le cadre de la mobilisation renforcée pour la santé engagée en 2020.

Au titre du CPER, un montant de 0,354 M€ a été mandaté en investissement, dont 0,342 M€ pour le financement de structures d'exercice regroupé et 0,012 M€ pour l'installation d'équipements de télémédecine dans des EHPAD et MSP.

Dans le cadre de la mobilisation renforcée pour la santé, un montant de 0,345 M€ a été mandaté en fonctionnement répartis essentiellement entre :

254 900 € pour la participation au fonctionnement du GIP Pro Santé
34 962 € dans le cadre de deux marchés publics, l'un relatif à la mise en place des centres de santé, l'autre relatif à l'étude sur la création de résidences Pro Santé
54 900 € au titre d'acomptes versés pour des projets retenus dans le cadre des appels à projets « Innovation dans l'accès aux soins » et « prévention - promotion de la santé ».

Mesures de prévention COVID 19

Afin de contribuer au bon fonctionnement des services publics et au redémarrage de l'activité économique, la Région s'est portée volontaire pour acquérir des masques chirurgicaux et des tests pour les collectivités et entreprises qui en avaient la nécessité. Ce sont ainsi 2 millions de masques qui ont été acquis pour les entreprises en partenariat avec la CRCI et plus de 3 millions pour les collectivités locales pour un montant total de 7,5 M€. La prise en charge partielle par l'Etat de cette dépense et la rétrocession des masques a généré une recette de 5,6 M€.

ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
TRANSITION ENERGETIQUE	Fonctionnement	1 401 000	1 196 324	85%	591 000	1 874 811	317%
GESTION DE L'EAU	Fonctionnement	1 000 000	912 378	91%		2 013	
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Fonctionnement	2 121 000	1 974 731	93%	30 000	29 985	100%
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Fonctionnement	1 902 000	1 938 108	102%			
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Fonctionnement	1 290 000	1 279 239	99%			
TOTAL Fonctionnement		7 714 000	7 300 780	95%	621 000	1 906 809	307%
TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	4 813 000	3 077 747	64%			
GESTION DE L'EAU	Investissement	450 000	568 660	126%			
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Investissement	364 000	240 472	66%		75 538	
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	492 000	536 839	109%		8 666	
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	341 000	447 784	131%		4 511	
TOTAL Investissement		6 460 000	4 871 502	75%		88 715	

BILAN GENERAL

Après 18 mois de mobilisation pour le climat, la Région Centre-Val de Loire a approuvé le 1^{er} accord COP régional pour accompagner l'émergence de projets et initiatives et trouver les voies et moyens pour répondre à l'urgence climatique et écologique. À ce titre, en partenariat avec le crédit coopératif, le 1^{er} livret d'épargne coopération pour ma région Centre-Val de Loire permet aux particuliers de mobiliser leur épargne pour des projets au bénéfice du climat et sur le territoire du Centre-Val de Loire.

L'Assemblée pour le Climat et la Transition Énergétique, installée en 2019, a poursuivi ses travaux notamment pour construire un tableau de bord de la transition énergétique, avec une mise en réseau de la dizaine d'observatoires travaillant sur ce thème. La Région a réalisé son bilan gaz à effet de serre sur la partie patrimoine et compétences.

La Société d'économie mixte Énergie Centre-Val de Loire a été installée le 14 février pour apporter un service public neutre et indépendant de la rénovation énergétique à tous les habitants de la région. Elle va progressivement déployer son activité de diagnostic, d'accompagnement technique puis de prêts pour massifier les travaux de rénovation énergétique des logements. La Région a également signé avec l'État et l'ADEME une convention de 10 M€ pour déployer le dispositif de financement « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » (SARE).

La Région a recruté une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mobiliser les acteurs de la filière hydrogène pour faire émerger des projets en réponse aux appels à projets nationaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, la Région a recruté une assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir la stratégie de création et de déploiement de l'observation régionale des déchets et de l'économie circulaire. L'étude de préfiguration de cette observation s'est déroulée sur l'année 2020, ainsi qu'une première enquête sur le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés.

La Région a finalisé l'étude d'opportunité sur le projet de Parc naturel régional Sud Berry, l'a déposé auprès du Préfet pour avis et a organisé la visite des instances. Un plan biodiversité a été approuvé en session de juillet visant à renforcer l'action de la Région en

faveur de la nature et du patrimoine naturel remarquable.

À cette même session, la Région a aussi approuvé un plan d'action pour sensibiliser les habitants de la région aux problèmes posés par les perturbateurs endocriniens.

Par ailleurs, les politiques inscrites au CPER et au CPIER se sont poursuivies.

Transition énergétique

En complément des aides aux installations d'énergies renouvelables (ENR), géothermie et bois-énergie pour les collectivités, associations et entreprises, la Région a également apporté des aides au titre de l'appel à projets méthanisation avec l'ADEME ainsi qu'aux collectifs citoyens projetant de porter des projets de production d'énergie renouvelable avec le nouveau dispositif créé fin 2019 « 1€ citoyen - 1€ Région ».

Du fait de la crise sanitaire, un certain nombre d'installations d'énergies renouvelables et de travaux de rénovation énergétique, sur les copropriétés notamment, ont été décalés dans le temps.

L'augmentation importante des recettes correspond au versement du premier acompte de la convention SARE, non prévu au budget primitif, ce dispositif ayant été proposé et mis en œuvre par l'Etat et l'ADEME en cours d'année.

Gestion de l'eau

Le programme gestion de l'eau soutient les travaux de renaturation des rivières et les postes d'animateur des contrats de rivières. Les structures porteuses des contrats (syndicats de rivière et EPCI) ont été impactées par le contexte sanitaire et le confinement de l'année 2020, ce qui a notamment retardé les travaux prévus initialement au printemps 2020. De plus, ces structures intercommunales ont également été concernées par le décalage des élections municipales qui a, de fait, retardé les élections communautaires et syndicales. Cependant, leur fort engagement a permis une continuité des travaux déjà engagés, qui a représenté pour notre collectivité 321 mandats en 2020, contre 280 en 2019, mobilisant davantage de crédits.

Ainsi, les crédits 2020 ont permis le paiement des soldes de cinq contrats qui se sont achevés en 2019, et de nombreuses opérations en totalité sur les contrats signés et en cours de mise en œuvre.

En 2020, treize contrats de rivières supplémentaires ont été signés : Anglin, Authion, Brenne Milieux Aquatiques, Cher Canalisé, Choisille Roumer, Esves Pollutions Diffuses, Indre aval, Loir Amont, Manse Ruau Réveillon, Mauves, Juine, Essonne Amont et Loing.

Sensibilisation et préservation de l'environnement

Les politiques qui composent ce programme visent à soutenir les actions de sensibilisation du public avec les Conventions vertes, le fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité, les actions de santé-environnement, de mobilisation citoyenne, ainsi que les actions de la convention État-ADEME-Région sur l'air, les déchets et l'économie circulaire. Le soutien aux Plans de Prévention des Risques Technologiques est également inscrit dans ce programme.

En 2020, deux projets ont été engagés, avec l'appui de prestataires : une étude de préfiguration de l'observatoire régional déchets-économie circulaire et une enquête sur les données 2019 de traitement des déchets ménagers et assimilés.

De plus, dans le cadre des aides déchets-économie circulaire, des subventions ont été attribuées à des collectivités/associations/consulaires pour la mise en œuvre de projets liés aux déchets (tarification incitative, ressourcerie, déchets du BTP...) afin de soutenir des actions s'inscrivant dans les priorités du Plan Déchets.

Le taux de réalisation de 66 % en investissement sur ce programme s'explique par deux éléments principalement : à cause d'un marché déclaré infructueux et du retard pris du fait de la crise sanitaire, une des collectivités soutenues a dû décaler les investissements prévus pour la mise en œuvre de la tarification incitative. Les associations bénéficiaires des conventions vertes ont engagé des investissements pour des montants nettement moins importants que ceux qu'elles avaient initialement prévus.

Patrimoine naturel et biodiversité

Ce programme vise à soutenir les actions de préservation, restauration et d'entretien des espaces naturels remarquables : Réserves Naturelles Régionales (RNR), Parcs Naturels Régionaux (PNR) et Conservatoire des Espaces Naturels. En 2020, la Région a notamment soutenu les travaux de mise en valeur des cinq réserves naturelles régionales.

Plan Loire grandeur nature

Ce programme vise la mise en œuvre du Plan Loire avec le soutien aux actions de sensibilisation du grand public et des scolaires au risque inondation portées par les Maisons de Loire, le soutien à l'aménagement de champs d'expansion de crue, et les dotations à la Mission Loire et à l'Établissement Public Loire.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Fonctionnement	2 470 000	2 044 332	83%			
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Fonctionnement	1 585 000	1 036 621	65%	270 000	19 081	7%
TOTAL Fonctionnement		4 055 000	3 080 954	76%	270 000	19 081	7%
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	850 000	446 357	53%			
TOTAL Investissement		850 000	446 357	53%			

TIC équipements et services

Les financements régionaux ont permis de maintenir durant toute l'année 2020 une offre de service de qualité dans les lycées comme sur les sites de la Région en matière de débit Internet. La contribution statutaire versée au GIP RECIA s'élève à 0,25 M€, elle n'a pas évolué depuis 4 ans et est inscrite au CPER 2015-2021.

TIC et développement des usages

Du fait de la crise sanitaire, moins de projets numériques ont pu être accompagnés. Toutefois, le travail de fond autour de la médiation numérique a été maintenu dans le cadre du consortium porté par le GIP RECIA, et a permis d'avancer dans la structuration d'une démarche ambitieuse. A noter également l'appel à projet « Fabs Solidaires » à travers lequel la Région a pu apporter une réponse rapide aux besoins des makers engagés contre la crise sanitaire. L'effort de la Région a également été maintenu autour de l'accompagnement des acteurs de l'écosystème numérique avec des actions phares tels que la première édition des « Human Tech Days » (HTD) coorganisée avec l'appui du Conseil régional du Numérique (CR'Num). La démarche Open Data s'est également poursuivie au sein de la collectivité et en partenariat avec d'autres collectivités de la région.

COOPERATION INTERNATIONALE

COOPERATION INTERNATIONALE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
COOPERATION DECENTRALISEE	Fonctionnement	413 000	420 801	102%		16 000	
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Fonctionnement	787 000	492 179	63%		56 383	
TOTAL Fonctionnement		1 200 000	912 981	76%		72 383	
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	36 500	21 416	59%			
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Investissement	60 500	73 757	122%			
TOTAL Investissement		97 000	95 173	98%			

BILAN GENERAL

Depuis 2017, la Région Centre-Val de Loire s'est dotée d'une nouvelle stratégie qui lui a notamment permis de faire évoluer son dispositif d'appui aux porteurs de projets européens et internationaux (CAPEI). Dans ce cadre, la Région a été amenée en 2020, dans un contexte de crise sanitaire, à financer 70 initiatives de cette nature (actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale, coopération internationale en faveur des ODD (Objectifs de Développement Durable) et mobilité internationale des jeunes).

Parmi les actions significatives conduites en 2020, il convient de souligner la poursuite d'un projet d'ampleur conduit au Laos, en lien avec la Province de Luang Prabang, dans le domaine de l'accès à l'eau potable ou encore au Maroc, sur le thème du développement du tourisme équestre.

Par ailleurs, toujours en lien avec ses zones prioritaires de coopération, la Région a clôturé son programme d'échanges de jeunes sous la forme de missions de service civique international de réciprocité soutenu par le ministère des Affaires européennes et internationales. Enfin, 2020 aura été l'année de la consolidation de la Conférence Régionale des Relations Internationales qui s'est notamment matérialisée par le lancement d'un appel à projets sur le thème de la transition climatique.

Coopération décentralisée

La Région Centre-Val de Loire a poursuivi son engagement en direction des régions avec lesquelles elle entretient des partenariats stratégiques : la Région de Mopti au Mali, la Région du Gorgol en Mauritanie, la Province de Luang-Prabang au Laos, le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, la Région de Pardubice en République Tchèque, la Province du Hunan en Chine, l'Etat du Tamil Nadu en Inde et la Région de Fez-Meknès au Maroc.

Parmi les projets conduits à ce titre, l'année 2020 a été notamment consacrée au projet de développement du tourisme équestre en région de Fès-Meknès au Maroc. Pour la réalisation de ce projet, la Région Centre-Val de Loire s'appuie sur l'expertise de la Fédération Française d'Equitation et de la Fédération Internationale du Tourisme Equestre. Le Pays de Grande Sologne et le Comité régional d'équitation sont partenaires de cette initiative. Pour la mise en œuvre de ce projet, la Région Centre-Val de Loire bénéficie du soutien financier du MEAE et a, à ce titre, perçu une recette de 16 000 €.

Au total, 335 837 € ont été mandatés pour la réalisation des projets conduits dans les zones prioritaires.

La Région a renouvelé son partenariat avec France Volontaire pour la mobilisation de jeunes Volontaires de Solidarité Internationale en Chine, Inde et Maroc. L'impact financier des crédits 2020 s'élève à 84 964 €.

Solidarité internationale et citoyenneté

Dans le cadre de son dispositif d'appui aux projets européens et internationaux (CAPEI), la Région a soutenu des actions portées par les acteurs de la coopération internationale et de la citoyenneté européenne. L'impact de la crise sanitaire a eu un effet considérable, notamment sur les projets relevant de l'axe 1 du dispositif (Sensibilisation en région à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale) et sur les projets relevant de l'axe 3 (Soutien à la mobilité internationale des jeunes) qui ont été annulés et/ou reportés. Les modalités de versement ont été modifiées afin que les acomptes soient débloqués sur présentation d'une facture, afin de limiter les décaissements de crédits non utilisés.

- S'agissant des 18 initiatives qui ont bénéficié de subventions pour des projets de sensibilisation à la solidarité internationale et à la citoyenneté européenne, 5 ont été annulées en raison de la pandémie.
- 33 projets en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) menés dans les pays éligibles à l'aide publique au développement ont été soutenus dont 25 en investissement.
- Les projets en faveur de la mobilité internationale des jeunes (chantiers européens et internationaux, rencontres de jeunes, accueil et envoi de jeunes dans le cadre du Corps européen de solidarité ou du service civique international) ont été très impactés et seulement 20 projets ont été déposés dont 2 annulés.

Le total des crédits mandatés pour le soutien à l'ensemble des projets relevant du CAPEI s'élève à 146 551 €.

En 2020, 3 dossiers ont été sélectionnés au titre de l'Appel à Projets Solidarité Internationale Climat et Environnement adopté en juillet 2019, pour un total de 27 000 €.

Au titre de la mise en réseau des acteurs, la Région a renouvelé son soutien au réseau régional multi-acteurs Centraider, à hauteur de 198 700 € ainsi qu'à la Maison de l'Europe de Tours (15 000 €) et au CRIJ (15 000 €) qui agissent l'une et l'autre dans le domaine de la citoyenneté européenne.

A noter que la subvention octroyée à Centraider au titre de la convention d'objectifs et de moyens en 2019 a fait l'objet d'un trop perçu en 2020 d'un montant de 43 783 €. En effet, le calendrier de l'exercice comptable du réseau a été modifié courant 2019 pour être désormais en lien avec l'année civile (jusqu'en 2019, il démarrait le 1^{er} mai N pour terminer au 30 avril N+1). Pour cette raison, le budget prévisionnel établi dans la convention n'a donc pu être réalisé.

Les adhésions aux réseaux Cités Unies France, F3E et France Volontaires ont été renouvelées pour un montant de 18 347 €.

Au titre de l'Aide Humanitaire d'Urgence, la Région a apporté son soutien au fonds de solidarité Liban ouvert par Cités Unies France (100 000 €) pour venir en aide à la population libanaise ainsi qu'au fonds de solidarité sida pour l'Afrique (12 000 €).

***DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA
RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE***

ECONOMIE – AGRICULTURE

ECONOMIE - AGRICULTURE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Fonctionnement	1 503 441	1 083 020	72%		127 055	
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Fonctionnement	896 450	840 206	94%		150	
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	555 725	486 901	88%		743	
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Fonctionnement	10 248 932	8 465 429	83%		8 166	
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Fonctionnement	173 000	77 127	45%			
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Fonctionnement	8 220 694	6 498 543	79%		9 160	
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Fonctionnement	1 216 758	1 041 437	86%	365 949	365 949	100%
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	Fonctionnement	547 000	472 270	86%			
ALIMENTATION	Fonctionnement	1 213 000	1 038 272	86%		19 221	
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Fonctionnement	1 150 000	1 035 048	90%			
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	1 147 000	968 648	84%		18 457	
CAP FLIERES	Fonctionnement	3 150 000	3 141 554	100%			
TOTAL Fonctionnement		30 022 000	25 148 456	84%	365 949	548 901	150%
	Section						
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	5 114 386	4 320 288	84%	565 688	923 436	163%
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	13 989 971	8 713 514	62%	416 266	1 030 963	248%
COVID 19 - MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE	Investissement	30 887 000	23 990 840	78%	8 250 000	6 440 763	78%
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	366 000	311 500	85%			
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Investissement	420 000	352 172	84%	314 125	424 450	135%
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Investissement	10 685 113	8 334 959	78%	885 456	2 224 731	251%
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	9 907 530	6 374 004	64%	156 324	101 826	65%
ALIMENTATION	Investissement	0	200 000				
CAP FLIERES	Investissement	6 867 000	5 085 863	74%		35 360	
TOTAL Investissement		78 237 000	57 683 140	74%	10 587 860	11 181 529	106%

BILAN GENERAL

Cette année 2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire qui a eu un impact fort sur tous les secteurs de l'économie régionale.

Dans le secteur agricole,

- 278 exploitations agricoles ont été soutenues pour leurs investissements
- 232 exploitations ont été aidées pour leur certification bio.

Au-delà d'un soutien toujours très important auprès des différentes filières, l'année 2020 a été marquée par plusieurs actions exceptionnelles pour soutenir les agriculteurs (plan de relance régional : programme « bas-carbone », révision des CAP Equin et Viticulture pour aider ces filières à faire face aux conséquences de la crise sanitaire, plans d'aide aux éleveurs victimes des sécheresses de 2018 et 2019).

Dans le secteur de l'économie, la crise sanitaire mondiale sans précédent engendrée par l'épidémie du Coronavirus-COVID-19 a impacté profondément l'activité des entreprises et des associations. Dès le début de cette crise, la Région s'est fortement mobilisée pour répondre prioritairement aux difficultés économiques générées par la crise et mettre en place les mesures nécessaires pour épauler les entreprises.

Aussi, afin de soutenir toutes les structures pendant la crise et favoriser la relance de l'activité notamment à l'issue des périodes de confinement, la Région Centre-Val de Loire conjointement avec l'Etat, en partenariat avec Bpifrance ou encore France Active Centre-Val de Loire, a mis en place des mesures exceptionnelles, solidaires et rapides, en :

- Créant un prêt CAP Rebond, visant à soutenir les entreprises rencontrant des difficultés

conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires

- Modifiant le Fonds Régional de Garantie, avec la hausse de la quotité de garantie de 70% à 80% des crédits bancaires de renforcement de la trésorerie des entreprises
- Doubant l'enveloppe du fonds de prévention des difficultés d'entreprises
- En abondant le fonds de solidarité national
- Créant le prêt CARE pour le secteur associatif, visant à renforcer les fonds propres des associations
- Lançant, en partenariat avec l'Etat, un appel à projet innovation « STOP COVID » pour dynamiser la production d'équipements de lutte contre la pandémie en Région Centre-Val de Loire
- Proposant avec la Banque des Territoires et les intercommunalités volontaires, le Fonds Régional Renaissance, afin d'accompagner la phase de redémarrage des entreprises
- Créant le Chèque numérique, pour encourager les activités d'achat à distance / retrait de commande ou de livraison pour les entreprises et magasins de vente contraints à une fermeture administrative
- Lançant un appel à projets à destination des unions commerciales présentes sur tout le territoire, afin de proposer des solutions collectives, réactives et immédiates pour leurs adhérents.

Activités de proximité (commerce, artisanat), entreprises industrielles et de services, ce sont plus de 390 entreprises qui ont été soutenues en 2020.

Le CAP ASSO, dispositif phare de la Région, a par ailleurs été déployé auprès de 297 associations pour un montant global de près de 9 M€.

Création et reprise des très petites entreprises

Le dispositif CAP Création/Reprise attribué selon le volet sous forme d'avances remboursables et/ou de subventions vise à renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise.

En 2020, 86 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total accordé de 3,116 M€. Ces 86 créations/reprises sont composées de 43 créations pour 1,025 M€, 40 reprises pour 1,530 M€ et 3 jeunes pousses innovantes pour 0,561 M€.

Très présente dans l'accompagnement des petites entreprises, notre soutien aux huit Plateformes d'Initiatives (PFI) a été renforcé en 2020. La Région a apporté une aide au fonctionnement de ces structures pour un total de 0,370 M€ et a contribué à la dotation de leurs fonds de prêts d'honneur et du fonds régional Centre Reprise Transmission pour un montant de 0,8 M€.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son financement au programme régional de transmission – reprise d'entreprises porté par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) pour un montant de 0,269 M€ en 2020. La Région a également financé le fonctionnement des 5 Couveuses d'entreprises de notre région pour un montant de 0,150 M€ en 2020.

Le dispositif Pass Création, mis en place par la Région en 2018, permet d'accompagner des créateurs-repreneurs d'entreprise de l'élaboration du projet à l'ouverture et au développement de l'entreprise. Ce dispositif s'adresse à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi. En 2020, au total 393 personnes accompagnées par 26 opérateurs en ont bénéficié.

⇒ Au total, sur ce programme, ce sont 5,403 M€ (dont 1,083M€ en fonctionnement et 4,320 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2020.

Développement des très petites entreprises

Le CAP Développement est un appui aux projets de développement des entreprises. Il permet notamment d'accompagner les entreprises régionales dans leur programme :

- D'investissement matériel et/ou immobilier en région Centre – Val de Loire ;
- De développement commercial et numérique (site Internet, participation à un salon) ;
- De développement à l'international ;
- D'innovation ;

Pour recourir au conseil de consultants externes.

259 entreprises ont bénéficié d'un CAP Développement en 2020 pour un montant global affecté de 10,302 M€ en 2020.

90 entreprises ont pu bénéficier d'une aide à l'investissement matériel pour 6,173 M€
61 entreprises ont pu bénéficier d'une aide à l'investissement immobilier pour 2,342 M€
25 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au développement international pour 1,179 M€
15 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au conseil pour 0,165 M€
68 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au développement commercial pour 0,444 M€
(dont 36 pour la participation à un salon en France ou à l'étranger)

La Région poursuit son financement des programmes régionaux portés par le réseau des Chambres de Métiers et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat sur l'Environnement et Développement Durable pour un montant de 0,79 M€ en 2020 et sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour un montant de 0,050 M€.

La Région a également soutenu la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie pour son programme en faveur de l'EIT à hauteur de 0,039 M€ en 2020

La « Démarche de Filière » accompagne la structuration de filières dans le secteur de l'artisanat dont l'objectif est d'apporter une réponse à des problématiques et besoins liés aux spécificités des métiers qui le composent. Trois programmes régionaux collectifs de filières (Alimentaire, Métiers d'Art, Innovation/Numérique) sont à ce jour mis en œuvre par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et ont ainsi été financés respectivement en 2020 à hauteur de 0,053 M€, 0,122 M€ et 0,59 M€.

La Région a financé la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire pour les activités de l'Observatoire régional de l'artisanat qui permettent de renforcer la connaissance du tissu économique, d'évaluer les actions soutenues et de conduire des études prospectives, à hauteur de 0,020 M€.

La Région accompagne également depuis sa création l'association ARDAN Centre, (Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles). Cette structure accompagne la mise en œuvre de projets d'activités nouvelles identifiés dans les entreprises par la mise à disposition de demandeurs d'emploi pour une période de 6 mois sous statut de stagiaire formation professionnelle. En 2020, 0,220 M€ ont été accordés à ARDAN Centre pour la réalisation de son activité pour 70 projets agréés.

Enfin, la Région a mis en place en fin d'année le Chèque numérique à destination des entreprises et commerces indépendants fragilisés par la crise sanitaire COVID 19. Ce chèque de 500 € permet aux entreprises et commerces de proximité et du quotidien, d'accéder à des plateformes de vente en ligne ou de mettre en place des modalités de vente adaptées à la crise. 1 M€ y est consacré.

⇒ Au total, sur ce programme, ce sont 9,554 M€ (dont 0,840 M€ en fonctionnement et 8,714 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2020.

COVID 19, mesures de soutien à l'économie

La Région Centre-Val de Loire, conjointement avec l'Etat, en partenariat avec Bpifrance ou encore France Active Centre-Val de Loire, a mis en place des mesures exceptionnelles, solidaires et rapides afin de soutenir les entreprises et associations qui font face à la crise COVID.

La Région a versé 1 M€ à BPI France Financement pour la mise en place du CAP Rebond. Ce prêt à 0% vise à soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires.

La Région Centre-val de Loire, en partenariat avec France Active Centre-Val de Loire, a mis en place le Prêt Contrat d'Apport Associatif Rebond (CARE) dédié aux associations du territoire de la région affectées par la crise sanitaire. La Région a versé à France Active Centre-Val de Loire 1 M€ pour sa mise en œuvre.

L'État a mis en place le fonds national de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise. La Région, à l'instar des autres Régions de France, a abondé ce fonds en versant 15,387 M€.

Le fonds Renaissance a vocation à apporter un soutien aux besoins des entreprises de moins de 20 salariés par le financement des investissements requis et la trésorerie nécessaire pour assurer la continuité et le redémarrage de leur activité. A ce titre, ce fonds est codoté par la Région Centre - Val de Loire, la Banque des Territoires et les EPCI volontaires, à hauteur de 12,973 M€, dont 5,604M€ ont été décaissés en 2020.

Enfin, la Région, en partenariat avec l'ADIE, a doté un Fonds de prêt d'honneur à destination des micro-entreprises à hauteur d'1 M€.

⇒ Au total, sur ce programme, ce sont 23,991 M€ en investissement qui ont été mandatés en 2020.

Promotion de l'artisanat

Dans le cadre du Contrat de Promotion de l'Artisanat, la Région apporte son soutien aux entreprises artisanales qui souhaitent collectivement participer à des salons régionaux et nationaux. Ce dispositif a été peu mobilisé en 2020, du fait de la crise sanitaire, de l'annulation des manifestations identifiées. (Salon du Patrimoine, Salons de la gastronomie, l'Art au Quotidien et Saveurs O Centre). Ces 4 opérations ont toutefois bénéficié d'un financement à hauteur des dépenses engagées. Ces opérations, affectées pour un montant total de 0,047 M€ ont été mandatées pour un total de 0,016 M€.

La Région a également participé au financement de deux opérations de valorisation du secteur pour un montant total de 0,061 M€ (Artisanales de Chartres en « mode virtuel » et prix UNACAC).

Par ailleurs, pour assurer la mise en œuvre des différents outils qui composent la politique régionale de l'artisanat, la Région participe au financement de l'animation économique des six Chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat pour un montant global de 0,090 M€.

Enfin, en 2020, pour répondre aux attentes des artisans face à la crise du Covid 19, le réseau C(R)MA Centre - Val de Loire a initié le programme « Covid 19 » afin d'accompagner le rebond et la reprise d'activité. La Région a soutenu ce programme et a attribué à la CRMA un financement à hauteur de 0,155 M€.

⇒ Au total, sur ce programme, ce sont 0,487 M€ en fonctionnement qui ont été mandatés.

Economie sociale et solidaire

Plusieurs conventions de partenariat lient chaque année la Région avec les principales têtes de réseaux régionales associatives et de l'Economie Sociale et Solidaire et contribuent au financement de leur programme d'actions :

Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire : 0,420 M€ (dont 0,120 M€ pour le programme de formation)

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) : 0,263 M€

L'association Centre Réseau Economie Solidaire (CRE-SOL) : 0,035 M€

L'association régionale France Active Centre-Val de Loire : 0,200 M€ pour son fonctionnement et 0,250 M€ destinés à alimenter la ligne de crédits TPE France Actif CVL

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE Centre) : 0,040 M€ pour son fonctionnement

La Fédération des Entreprises d'Insertion Centre (FEI Centre) : 0,032 M€

L'Union régionale des entreprises coopératives (URSCOP) : 0,059 M€

L'association Familles Rurales Centre-Val de Loire : 0,032 M€.

Alter'Incub est l'incubateur régional d'intérêt général d'entreprises socialement innovantes. Il intervient, dès le stade de l'idée, pour accompagner les projets porteurs d'innovation sociale et à fort potentiel, à se formaliser et à se consolider. 0,151 M€ ont été mobilisés par la collectivité régionale en 2020 pour favoriser son développement.

Par ailleurs, la Plateforme de Financement Participatif « efferve'sens » destinée à favoriser la mobilisation de financements citoyens dans les projets de l'ESS a été lancée en partenariat avec France Active Centre-Val de Loire. 0,075 M€ en investissement et 0,080 M€ en fonctionnement ont été mobilisés pour favoriser son lancement.

0,015 M€ ont également été accordés à France Active Centre-Val de Loire pour la création d'une CIGALE régionale dont la finalité sera de prendre des participations au capital dans des structures de l'ESS.

La Région apporte également son soutien au fonctionnement des Coopératives d'Activités et d'Emplois (Odyssée Création, Artefact...). En 2020, 0,210 M€ leur ont été consacrés.

37 CAP Solidaire ont été financés, pour un montant total de 0,037 M€. Ce dispositif est une aide destinée à renforcer les fonds propres des porteurs de projet créateurs de micro entreprises (personnes ne disposant pas ou de peu d'apport personnel, ou n'ayant pas accès au crédit bancaire classique).

Enfin, le dispositif CAP'Asso est une aide au projet d'activité mis en place par les associations dans l'objectif de favoriser la création et/ou de la consolidation d'emploi durables. En 2020, ce sont 297 projets aidés qui ont généré 331 emplois (dont 179 en renouvellement), pour un montant accordé de 8,244 M€.

⇒ Au total, sur ce programme, ce sont 8,777 M€ (dont 8,465 M€ en fonctionnement et 0,312 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2020.

Création et reprise des entreprises industrielles

En région Centre-Val de Loire, la sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre est une priorité depuis de nombreuses années car elle contribue à dynamiser l'économie et la vie de notre territoire. La Région avec ses compétences en matière de Lycées, d'Enseignement Supérieur renforce chaque année davantage son action pour développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes avec, entre autres, le financement des concours « Graine de Boite » pour 0,027 M€, « Créa Campus » pour 0,025 M€ ou encore le « Concours des Jeunes Inventeurs de Monts ».

En 2020, la Région a également soutenu des événements dédiés à faire émerger des projets de startups, les Starts Up Weekend (3 à hauteur de 3 500 €) et le programme d'accélération d'Orléans Métropole SAXO45 à hauteur de 30 000€.

Par ailleurs, en 2020, la Région a financé le Réseau Entreprendre Loire Vallée et le réseau Entreprendre Loire Berry, qui accompagnent les créateurs ou repreneurs de futures PME, à hauteur de 0,075 M€.

⇒ Au total, sur ce programme, ce sont 0,429 M€ (dont 0,352 M€ en fonctionnement et 0,077 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2020.

Développement et adaptation des entreprises

La Région met en œuvre plusieurs dispositifs afin d'accompagner les projets des entreprises dans le contexte des mutations économiques et sociales :

- Une aide directe à l'emploi et/ou à la formation des salariés (CAP'EMPLOI-FORMATION Centre)
- Un soutien au fonctionnement de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

En 2020, 10 entreprises porteuses de programmes d'embauches significatifs (soit 150 créations d'emplois et 270 reprises d'emplois) ont bénéficié d'un CAP'EMPLOI-FORMATION volet Emploi pour un montant total de 1,584 M€.

La Région a renouvelé son soutien au fonctionnement de l'ARACT Centre à hauteur de 0,190 M€, dont la mission est d'accompagner les évolutions socio-économiques en conciliant qualité de vie des salariés et performance des entreprises.

Le CAP'EMPLOI-FORMATION volet FORMATION vise à accompagner les plans de formation s'inscrivant dans une stratégie de développement clairement définie de l'entreprise pour renforcer les compétences et l'employabilité des salariés. Il participe ainsi à la sécurisation des parcours professionnels. 6 projets ont été soutenus en 2020 pour un montant de 1,579 M€.

Par ailleurs, 9 clusters ont été financés par la Région en 2020 pour un montant global de 0,748 M€ : l'AREA (agroalimentaire), POLEPHARMA (industries pharmaceutiques), SHOP EXPERT VALLEY (agencement de magasins), AEROCENTRE (aéronautique), NEKOE (innovation par les services), VALBIOM (valorisation non alimentaire de la biomasse), NOVECO (performance énergétique et domotique dans le secteur du bâtiment), LES CHAMPS DU POSSIBLE (domaine des agro ressources), AGREEN TECH VALLEY (vallée numérique du végétal) et LORIAS (défense et sécurité). Les programmes d'actions des clusters comportent différents volets, dont principalement : l'innovation, les mises en réseaux, le développement commercial, la mutualisation d'achats, la veille, la communication ou encore les ressources humaines.

Parallèlement, la Région a également accompagné financièrement le programme d'actions 2020 de DEV'UP, à hauteur de 4,840 M€ en fonctionnement et à hauteur de 0,050 M€ en investissement.

Face à la crise sanitaire, la Région a lancé en fin d'année 2020 un appel à projets à destination des unions commerciales présentes sur tout le territoire, afin de proposer des solutions collectives, réactives et immédiates pour leurs adhérents. L'enveloppe destinée à cet appel à projet est de 0,500 M€.

La Région a financé trois opérations à hauteur de 0,158 M€ au titre des opérations d'animation et de promotion économique du Fonds Sud. Toutes les actions financées sont

récurrentes (programmes d'actions Berry Province, programme d'actions du parvis des métiers à Bourges, de l'association HUB TECH).

La Région a également financé l'Accélérateur régional PME Centre Val de Loire pour un montant de 0,392 M€ pour sa troisième promotion.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) est une démarche coordonnée d'entreprises et d'acteurs locaux destinée à anticiper et à accompagner les mutations économiques d'un territoire. Devant la prégnance des difficultés de recrutements dans les entreprises sur tous les territoires, et la nécessité de mettre en place des stratégies d'anticipation, de nouveaux projets de mise en œuvre de démarche de GPECT émergent. A l'échelle régionale, l'enjeu est de conforter les démarches de GPECT existantes et d'encourager l'émergence de nouvelles initiatives afin de mailler tout le territoire d'ici fin 2022, échéance du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences. Dans ce cadre, la Région a soutenu en 2020, un projet de GPECT pour un montant de 0,179 M€.

Par ailleurs, la Région soutient les entreprises en difficulté :

Par le financement des Groupements de Prévention Agréés de la Région. Ils ont un rôle de prévention des entreprises en difficulté, avant un accès au tribunal de Commerce. A ce titre la Région a soutenu 6 GPA départementaux à hauteur de 0,200 M€.

Par la création et la dotation du Fonds de Prévention des difficultés des entreprises à hauteur de 2 M€.

Dans le cadre de sa compétence économie qui a été renforcée et de sa responsabilité dans le cadre du SPRO, la Région Centre Val de Loire a souhaité partager avec tous ses habitants et partenaires, une dynamique de reprise économique et soutenir dans chaque département un événement dédié à l'économie et à l'emploi. Les « Rendez-vous Compétences/Emplois » permettent une mise en lumière des secteurs qui recrutent mais aussi permettent aux citoyens de s'inscrire dans une vraie dynamique d'emploi, d'évolution professionnelle et de formation tout au long de la vie. En 2020, compte-tenu de la crise sanitaire, la Région a participé à un seul salon dédié à l'emploi (« 2000 emplois, 2000 sourires » en mode « virtuel ») pour un montant de 0,055 M€.

Le travail de concertation engagé par la Région autour de la mise en place des différents schémas stratégiques montre tout l'intérêt de la participation des syndicats de salariés à leur élaboration mais aussi leurs difficultés pour assurer une présence permanente et représentative des différents secteurs d'activités aux réunions et la nécessité de mettre en œuvre des actions d'information ou de formation des responsables et des adhérents sur les thèmes liés aux politiques régionales. Dans ce cadre, en 2020, la Région a soutenu les Unions régionales des syndicats de salariés pour leur action d'intérêt régional à hauteur de 0,168 M€.

Enfin, la Région a procédé à la souscription de 150 parts dans le Fonds Professionnel de Capital Investissement « Opportunités région 3 », géré par la société de gestion Sofimac Innovation, pour un montant de 1,5 M€.

⇒ Au total, sur ce programme, ce sont 14,833 M€ (dont 6,499 M€ en fonctionnement et 8,335 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2020.

Innovation et transfert de technologie

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir n°2, l'Etat et la Région Centre-Val de Loire ont engagé une collaboration avec la mise en place d'un dispositif expérimental « Partenariat Régional d'Innovation », destiné à soutenir des projets d'innovation des PME en phase d'étude de faisabilité ou de développement, et des projets de structuration de filières.

Doté de 5 M€ par la Région (abondé à parité par l'Etat soit 10 M€ au total), le dispositif a permis d'accompagner six projets d'entreprises, pour une dotation cumulée Etat/Région de 1,730 M€ et quatre projets de structuration de filières pour une dotation cumulée Etat/Région de 8 M€.

Pour l'année 2018, la Région a lancé un second appel à projet innovation PME avec l'Etat au titre du PIA3, doté d'une enveloppe de 4,8 M€ par la Région (abondée à parité par l'Etat) sur 3 ans. Deux dotations régionales complémentaires ont été décidées fin 2019 (500 K€), et fin 2020 dans le cadre du plan de relance (4,3 M€), abondées à parité par l'Etat, portant l'enveloppe globale PIA3 à 19,2 M €.

Cette dotation est dédiée, tout comme le PRI expérimental, au financement de projets d'innovation d'entreprise et aux projets de structuration de filière.

Fin 2020, au titre du PIA3, 21 entreprises ont été financées pour un montant de 3,7 M€, et un projet filière pour un montant de 1 M€.

Seule ou en liaison avec d'autres Régions, la Région Centre-Val de Loire participe au fonctionnement des 7 pôles de compétitivité disposant de leur siège sur notre territoire : Cosmétique Valley, S2E2, DREAM et Elastopole. La Région soutient également les programmes d'actions du pôle de compétitivité France Water Team, VEGEPOLYS, qui possède une antenne à Orléans et du pôle Atlanpôle Biothérapies dont certaines actions ont des retombées locales. L'accompagnement porte à la fois sur le fonctionnement de la structure et sur le financement de projets collaboratifs. En 2020, la Région a accompagné financièrement 6 pôles de compétitivité, à hauteur de 0,930 M€.

Enfin, 30 CAP RDI (volet Recherche & Développement ou volet Innovation) ont été attribués en 2020 pour un montant de 4,748 M€. Six de ces projets ont été soutenus dans la cadre de l'AAP STOP COVID lancé par la Région et l'Etat, pour un montant total de 788 K€. Cette opération a permis d'accompagner au total 10 projets de développement de dispositifs de lutte contre les pandémies (6 financés au titre du CAP R&D&I, 2 au titre du PIA3, 2 par BPI).

⇒ Au total, sur ce programme, ce sont 7,415 M€ (6,374 M€ en investissement 1,041 M€ en fonctionnement) qui ont été mandatés en 2020.

Promotion de l'agriculture

Le programme « Promotion de l'agriculture » complète la stratégie régionale en faveur de l'alimentation sur des actions plutôt tournées vers l'amont agricole.

Restent financées sur ce volet un certain nombre d'actions emblématiques de la promotion de l'agriculture : participation au salon international de l'agriculture de Paris, manifestation « Open Agrifood »...

Les CAP Filières déclinent également des volets « Promotion » spécifiques qui relèvent de cette enveloppe budgétaire.

La crise sanitaire de 2020 a particulièrement perturbé l'organisation des différentes manifestations programmées, dont un certain nombre a été annulé mais avec, souvent, des dépenses déjà engagées. Le salon le plus important de l'année, le Salon de l'agriculture a néanmoins pu se dérouler dans sa quasi-totalité.

La Région a financé en 2020 une opération d'envergure lancée par JA Centre-Val de Loire de promotion de l'installation en agriculture dans notre région et des lycées agricoles de la région, opération relayée sur les réseaux sociaux, les télévisions, les radios, les journaux.

Alimentation

Cette politique transversale est financée au travers de trois budgets sectoriels : agriculture, tourisme et économie.

Elle se décline autour de 5 axes :

- La restauration collective : levier du changement
- La gastronomie et les terroirs : vitrine de l'Art de vivre en Centre – Val de Loire
- Les acteurs économiques : relever le défi de la qualité nutritionnelle
- Les initiatives citoyennes et l'éducation à l'alimentation durable
- Systèmes alimentaires territoriaux : accompagner l'émergence dans les territoires

En 2020, au titre de notre politique alimentation, la Région a poursuivi son soutien financier aux actions suivantes :

- Accompagnement des acteurs de l'alimentation dans la mise en place de systèmes territorialisés
- Opérations de promotion des territoires et de la gastronomie des territoires régionaux
- Sensibilisation du grand public à l'alimentation durable

En 2020, le travail de structuration de l'accompagnement des territoires pour favoriser le déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux s'est poursuivi. L'appui aux territoires est réalisé au travers de missions de sensibilisation, d'outillage et d'accompagnement menées par le réseau InPACT et l'association Résolis. D'autre part, 6 territoires « expérimentaux » sont accompagnés par Résolis dans la mise en œuvre de leur projet.

La crise COVID a été un accélérateur de l'engagement des territoires sur la question de l'alimentation. Dorénavant, 23 des 35 territoires de contractualisation de la région mènent, à minima, une réflexion sur le sujet. Le pays des Châteaux est le premier territoire à demander et obtenir la reconnaissance régionale de sa démarche.

Plus largement, afin de répondre aux acteurs du territoire impactés par la crise Covid, la Région a :

Déployé une plateforme numérique « produits frais et locaux Centre Val de Loire ». Véritable vitrine en période de confinement pour les producteurs et points de vente de proximité, elle a permis de faciliter la mise en relation entre acteurs des circuits de proximité et consommateurs en référençant plus de 680 professionnels. Elle a également relayé plus de 50 initiatives de partenaires, démultipliant ainsi les sources de connaissance possible entre producteurs et consommateurs locaux.

Soutenu les organisateurs d'opérations de promotion des territoires et de la gastronomie ou d'opérations de sensibilisation à l'alimentation durable en maintenant les aides possibles, y compris en cas d'annulation de l'évènement.

Enfin, les travaux engagés par le comité spécialisé de Dev Up depuis fin 2019 ont permis de créer la marque alimentaire régionale « © du Centre – Produit en région ». Lancée le 9 décembre 2020, la marque regroupe déjà des dizaines d'entreprises et des centaines de produits. Le cahier des charges repose sur trois critères : la provenance régionale des produits, la qualité de ceux-ci et la plus-value environnementale des pratiques mises en œuvre par les entreprises.

Installation – Transmission - Emploi

L'installation, l'emploi et la gestion des ressources humaines en agriculture sont une priorité pour la Région et font l'objet de politiques spécifiques.

La Région accompagne 5 actions régionales sur ce sujet :

- Une politique d'appui aux projets d'installation, avec pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par le repérage des cédants, la

communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et l'appui aux projets individuels. Afin de mobiliser l'ensemble des structures compétentes régionales pour assurer l'accompagnement de ces porteurs de projets, un appel à projet installation/transmission commun avec l'Etat a été mis en place depuis 2016. Notre politique en matière d'installation et transmission des exploitations agricoles s'est été adaptée en 2020 pour répondre aux contraintes liées à la crise sanitaire et s'élève aujourd'hui à plus de 0,6 M€ de subvention mobilisés pour accompagner les porteurs de projets.

- Un volet spécifique « multifonctionnalité de l'agriculture » porté par le réseau Inpact et l'association « Terres de Liens », permet de soutenir les actions concernant la durabilité des exploitations, la relocalisation et la diversification des activités, les liens entre agriculture et société et la mobilisation du foncier.

- Un appel à projets « Accompagnement des entreprises agricoles » a permis de soutenir les structures dans les domaines de la stratégie d'entreprise, de l'accompagnement des agriculteurs en situation de fragilité et les ressources humaines.

- Un appui aux services de remplacement qui a permis de soutenir les agriculteurs pour congés, maladie et formation.

- Enfin, dans le cadre des CAP filières bovin lait et caprin, l'opération « CAP main d'œuvre » a pour objectif la mise en place régulière en région d'une pépinière de salariés et futurs salariés d'élevage laitier. Chaque année, la pépinière se compose d'une quinzaine de stagiaires dont plus de 50% trouvent un emploi à la sortie de la formation et d'autres envisagent une installation en tant qu'agriculteur.

Développement de l'agriculture biologique

Le soutien à l'agriculture biologique est intégré dans chaque CAP filière. Il fait également l'objet d'une politique transversale spécifique. L'intervention est articulée autour de plusieurs axes :

le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à l'interprofession agriculture biologique régionale et aux Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux.

la prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains CAP filières (comme l'appui technique pour les filières viticulture ou légumes, les audits et l'investissement autour du stockage à la ferme dans le CAP grandes cultures), renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes, aides aux investissements dans le cadre des CAP filières ou au titre de la politique de développement territorial.

le soutien à la conversion : la Région apporte une aide à la certification depuis 2007, et, depuis 2013, est mis en place un dispositif de sécurisation de la période de conversion par un accompagnement de l'agriculteur, de la formalisation de son projet à sa mise en œuvre durant les trois premières années. Cet accompagnement, sous-utilisé par les exploitants, a fait l'objet d'une évaluation externe afin d'être réorienté de façon plus pertinente.

L'année 2020 a été également une année de poursuite des dispositifs existants. Le soutien à la certification a permis d'aider 232 exploitations, ce qui représente une véritable explosion du nombre de dossiers (multiplié par 4 par rapport aux années 2017, 2018). L'implication budgétaire de la Région en faveur du maintien en agriculture biologique (300 K€) a permis de mobiliser 900 K€ de crédits FEADER.

CAP Filières

Cœur de la stratégie de développement de l'agriculture et de la forêt en région Centre –Val de Loire, le programme CAP Filières traduit la mise en place des projets par les différents acteurs de la production régionale.

Depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

L'année 2020 a vu l'adoption du CAP Bovin viande (4^{ème} génération). Les travaux de révision des différents CAP ont été perturbés, ce qui a reporté à 2021 l'adoption des nouvelles générations des autres CAP programmées (Arboriculture et Equin).

Trois CAP filières (Horticulture, Viticulture, Equin) ont été modifiés afin de prendre en compte la crise COVID et proposer des adaptations en conséquence (communication en viticulture, numérisation des ventes en horticulture, aides exceptionnelles aux centres équestres dans le CAP équin).

Le quatrième programme « herbe et fourrages » 2019-2020 inscrit dans chacun des cinq CAP filières concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin, équin s'est poursuivi en 2020. Il permet une approche transversale afin d'accompagner l'évolution vers de meilleures pratiques de gestion des pâturages par des actions de transfert et des groupes de fermes pilotes.

278 dossiers d'investissements dans les exploitations ont été soutenus en 2020 pour un montant de plus de 5 M€ (comprenant également les projets issus de l'appel à projets 2020 du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations – PCAE FEADER). Depuis 2018, les investissements des CUMA sont financés dans le PCAE, ce qui a permis de doubler le montant des aides publiques accordées aux investissements collectifs (fonds Région et FEADER).

Dans le cadre de l'appel à projets en faveur des actions innovantes, six projets portés par trois têtes de réseaux régionales ont été soutenus, représentant un total de subventions de 469 504 €.

L'effort exceptionnel en faveur des éleveurs de ruminants victimes des sécheresses de 2018 et 2019 a été poursuivi dans sa mise en œuvre en 2020. Le plan a porté sur trois volets :

La prise en charge des audits de diagnostic des systèmes fourragers (71 000 € pour 124 diagnostics)

Aide à la réalisation de bâtiments de stockage de fourrage (222 419 € pour 10 bâtiments).

Aide à l'achat de semences (60 825 € correspondant à 97 exploitations aidées).

L'aide exceptionnelle décidée en 2019 en faveur des agriculteurs qui sont sorties du dispositif ZDS (Zones défavorisées simples) a été mise en œuvre en 2020. 128 exploitations ont été soutenues pour un montant total d'aide de 89 600 €.

RECHERCHE

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Fonctionnement	5 600 000	5 191 744	93%		42 538	
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	825 000	604 882	73%			
TOTAL Fonctionnement		6 425 000	5 796 626	90%		42 538	
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	12 000 000	13 383 858	112%		18 043	
TOTAL Investissement		12 000 000	13 383 858	112%		18 043	

BILAN GENERAL

L'année 2020 a vu le démarrage, avec Biomédicaments, Cosmétosciences et le Certem (microélectronique), de la nouvelle génération des programmes de recherche Ambition Recherche Développement. Parallèlement les programmes Pivot et Intelligence des patrimoines ont été adaptés pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire.

Le soutien régional dans le cadre du volet recherche du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 a permis aux nombreux laboratoires impliqués dans les grands projets Biomédicaments, Biopatic, Phenotaam, Pivots et Promestock d'acquérir des équipements de pointe indispensables à l'avancement de leurs projets de recherche et au maintien de leur compétitivité nationale et internationale.

Les autres dispositifs (appels à projets de recherche, bourses doctorales, colloques scientifiques, Studium, culture scientifique, technique et industrielle) ont été mis en œuvre dans la continuité des années précédentes.

Développement de la recherche en région

En investissement, les besoins associés aux différents dispositifs avaient été revus à la baisse en cours d'année pour tenir compte du retard observé dans beaucoup d'opérations en raison de la crise sanitaire et du confinement. L'impact a concerné en particulier les programmes Ambition Recherche Développement et les projets des Appels à projets des années précédentes.

Dans le cadre de l'appel à projets de recherche d'intérêt régional lancé fin 2019, 21 nouveaux projets de recherche ont démarré en 2020 grâce au soutien de la Région.

Le dernier acompte a été versé pour l'opération « Plateforme PLAT'INN » du BRGM.

Partenariats recherche – enseignement supérieur

Les crédits mis en place ont été consommés au bénéfice de différentes opérations dont les principales sont la mobilité internationale entrante des étudiants, le pôle entrepreneuriat commun aux deux universités et à l'INSA (PEPITE), la Cellule Mutualisée Europe Recherche (commune aux deux universités, à l'INSA et au CNRS), et le centre de mobilité des deux universités.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
VIE ETUDIANTE	Fonctionnement	1 610 000	824 855	51%			
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Fonctionnement	495 000	503 866	102%			
TOTAL Fonctionnement		2 105 000	1 328 721	63%			
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	1 250 000	1 050 000	84%			
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Investissement	600 000	185 000	31%			
TOTAL Investissement		1 850 000	1 235 000	67%			

BILAN GENERAL

En 2020, la Région a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière d'immobilier universitaire, de renforcement de l'offre de formation et de soutien à la vie étudiante.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (CPER), les crédits de paiement ont été utilisés pour financer les opérations achevées, initiées en 2015 et 2016 :

Réhabilitation de l'IUT de Bourges (0,65 M€)

Restructuration des amphithéâtres de l'UFR de sciences de l'université d'Orléans (0,35 M€)

Aménagement du campus universitaire de Chartres (50 000 €).

Le soutien apporté par la Région au renforcement de l'offre de formation et à la vie étudiante permet d'offrir de meilleures conditions d'études et d'accueil aux étudiants dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Immobilier et équipement universitaire

Certaines opérations contractualisées dans le volet « Enseignement supérieur » du CPER 2015-2020 ont été retardées par la crise sanitaire et quelques-unes n'ont pas encore démarré. Pour cette raison, des crédits de paiement à un niveau important seront encore nécessaires dans les années à venir. A la fin des opérations du CPER actuel, viendront s'ajouter des opérations nouvelles au titre du CPER 2021-2027.

Vie étudiante

La mobilité internationale des étudiants a été fortement réduite en raison de la crise sanitaire. Pour cette raison, les crédits de la mesure MobiCentre ont fait l'objet d'un faible taux de consommation.

Renforcement de l'offre de formation

En 2020, l'épidémie de COVID 19 a obligé les établissements à prioriser leurs dépenses vers du matériel permettant d'assurer la continuité des cours en distanciel (matériel d'acquisition vidéo, ordinateurs pour les étudiants et enseignants, logiciels...). Ces dépenses qui ne relevaient ni d'une harmonisation des pratiques ni d'une mutualisation entre établissements entrent dans le champ des dépenses subventionnées par les crédits européens REACT EU pour lesquels les établissements ont sollicité des subventions. Les crédits dépensés dans le cadre de la ligne « Université numérique et formation » ont donc

été plus faibles que ce qui avait été envisagé : elles ont permis de solder des conventions initiées les années précédentes.

Des soutiens ont par ailleurs été apportés à l'INSA Centre-Val de Loire, à l'ADESI (Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre) et à l'Université d'Orléans (au titre de la formation dispensée par Polytech à Chartres) et se sont combinés à ceux des collectivités locales pour maintenir un haut niveau de formation supérieure sur l'ensemble du territoire régional.

TOURISME

TOURISME		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Fonctionnement	3 890 000	3 899 640	100%			
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Fonctionnement	50 000	84 652	169%			
ITINERANCES DOUCES	Fonctionnement	104 000	85 070	82%			
TOTAL Fonctionnement		4 044 000	4 069 361	101%			
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	524 800	641 928	122%	0	12 180	
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	1 525 000	1 477 403	97%	0	9 156	
ITINERANCES DOUCES	Investissement	1 742 200	1 706 974	98%			
TOTAL Investissement		3 792 000	3 826 304	101%	0	21 336	

BILAN GENERAL

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire COVID 19 et le confinement, qui ont très fortement impacté le secteur du Tourisme. Pour aider les acteurs à y faire face, la Région a pris dès le mois d'avril des mesures d'urgence et a adopté un plan de relance régional en juillet. De nouvelles actions de soutien ont ainsi été mises en œuvre et les programmes habituels en lien avec le développement de l'offre ont été poursuivis.

Promotion et animation touristique

La Région a poursuivi en 2020 son soutien à quatre structures participant à la mise en œuvre des orientations de la stratégie régionale :

69 000 € à la délégation régionale de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre-Val de Loire) pour la mise en œuvre d'actions en faveur du tourisme social et solidaire (hébergements et acteurs associatifs du « tourisme pour tous » en région)

25 000 € au réseau Accueil Paysan Centre pour développer une offre d'accueil et d'hébergement à la ferme, et la mise en valeur des produits de terroir

50 000 € à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF Centre), pour l'organisation du label Villes et Villages Fleuris (299 communes labellisées en région fin 2020)

30 000 € à l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA) de Tours, pour son programme de valorisation touristique du patrimoine gastronomique régional.

L'ARF Centre a bénéficié en outre d'une subvention exceptionnelle de 94 000 € pour l'acquisition, dans l'agglomération orléanaise, de locaux partagés avec la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret (SHOL), et devant préfigurer une Maison de l'Horticulture régionale.

Renforcer l'offre d'hébergement

Dans le cadre du plan de relance pour les acteurs touristiques, le CAP hébergement touristique pour tous a été remanié afin de renforcer la qualité des projets, de mieux accompagner les bénéficiaires et d'encourager un tourisme plus respectueux de l'environnement.

Malgré une interruption de 7 mois, 32 projets de création et de modernisation d'établissements ont été financés pour un montant affecté de 1,19 M€.

En valeur, l'hôtellerie a, pour la première fois, représenté la majorité des financements avec plus de 65% subventions allouées (36% en 2019) devant le tourisme social et solidaire (16,8% contre 5 % en 2019), les meublés (gîtes) et les chambres d'hôtes (15% contre 57% en 2019) et l'hôtellerie de plein-air (2%, comme en 2019).

Ces différences s'expliquent notamment par une diminution des niveaux de financement prévus par le dispositif en faveur des meublés et des chambres d'hôtes et d'une bonification complémentaire aux petits établissements hôteliers situés en milieu rural.

Trois pré-audits ont été réalisés par la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie, en faveur du déploiement de la marque « Qualité Tourisme » dans l'hôtellerie régionale.

Itinérances douces

Les réalisations de véloroutes et voies vertes en 2020 :

Cœur de France à vélo : dans le département du Cher, finalisation de la troisième tranche dans le secteur de Mehun-sur-Yèvre

Scandibérique : le Département du Loiret a ouvert l'ensemble de l'itinéraire longeant les canaux du Loing et de Briare jusqu'à Briare, point de rencontre avec « La Loire à vélo »

Saint Jacques à vélo via Vézelay : lancement de l'étude de maître d'œuvre en vue d'aménager cet itinéraire sur la traversée du sud Berry

La Loire à Vélo : ouverture du viaduc cyclable de Sully-sur-Loire par le Département du Loiret et aménagement de 6 km de site propre sur le canal latéral à la Loire à Beaulieu-sur-Loire.

FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION PROFESSIONNELLE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Fonctionnement	133 928 250	102 612 630	77%	59 780 800	57 048 483	95%
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	1 071 750	655 623	61%	0	16 589	
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	0	33 754				
TOTAL Fonctionnement		135 000 000	103 302 007	77%	59 780 800	57 065 072	95%
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Investissement	80 000	78 661	98%			
SYSTEME D'INFORMATION - FORMATION PROFESSIONNELLE	Investissement	465 000	225 104	48%			
TOTAL Investissement		545 000	303 765	56%			

BILAN GENERAL

La formation professionnelle a été très impactée par la crise sanitaire et par les mesures successives de confinements / déconfinements. Dès mars 2020, l'ensemble des organismes de formation a fermé avec une bascule des formations 100 % à distance. Cette situation a nécessité des aménagements de nos modalités d'intervention et s'est traduite par une mobilisation des stagiaires moindre que prévue.

Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi

Ce programme représente 77 % des dépenses de fonctionnement mandatées au titre de la mise en œuvre de la politique « formation professionnelle ».

La majorité des dépenses a été consacrée à la mise en œuvre du Programme Régional de Formation destiné à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, à répondre aux besoins de compétences des entreprises et à l'acquisition et le développement de savoirs de base des actifs de la Région.

Ces interventions portent sur la prise en charge des coûts pédagogiques liés à la mise en place de formations collectives (principalement qualifiantes / certifiantes) ainsi que des dépenses de rémunération et des droits connexes pour les formations agréées.

La formation professionnelle a été très impactée par la crise sanitaire et par les mesures successives de confinements / déconfinements. Dès mars 2020, l'ensemble des organismes de formation a fermé avec une bascule des formations 100 % à distance. Afin de ne pas fragiliser les stagiaires particulièrement les plus éloignés de l'emploi, la Région a choisi de maintenir la rémunération des stagiaires durant le confinement. Par ailleurs, elle a modifié en masse ses modalités de paiement aux organismes de formation afin de favoriser le maintien des formations à distance même sur des groupes de stagiaires plus restreints et un lien avec les stagiaires les plus éloignés. En conséquence, 70 % des stagiaires ont pu être maintenus en formation pendant le confinement mais des adaptations des sessions de formation (décalage, reprogrammation, allongement) ont été nécessaires. Par contre, aucune session n'a pu démarrer pendant le confinement. Par ailleurs, les incertitudes liées au contexte sanitaire, les mesures et aménagements nécessaires (accueil de sous-groupe, distanciation sociale des stagiaires, modalités mixtes présentielle-distancielle) n'ont pas permis de maintenir une dynamique d'entrée en formation telle qu'initialement programmée. Ainsi, sur les 39 129 places de formation prévues, 32 444 soit 83 % de la cible ont pu être réalisées. En termes de mandatement,

l'impact du décalage des sessions lié au premier confinement (de 3 mois) est majeur avec un taux de consommation de 72 % sur les formations qualifiantes et pré-qualifiantes et de 80 % sur les visas. Il en est de même pour les formations déléguées à Pôle Emploi avec un taux de consommation de 75 %. Pour les personnes sous-main de justice, le niveau de mandatement est proche de 80 % avec des fermetures complètes de site pendant les deux confinements sans possibilité de maintien de formations à distance.

Concernant la rémunération des stagiaires, le taux de consommation est de 102 %. Il traduit d'une part, la volonté de la Région de ne pas pénaliser les stagiaires durant les confinements et d'autre part, la revalorisation à la hausse des barèmes de rémunération à destination notamment des jeunes dès septembre 2020 (dans le cadre du COMBO Parfait).

A noter également un mandatement à 107 % de l'action pour l'animation des Livres Savoirs. En effet, durant le confinement, la Région a choisi d'ouvrir l'utilisation de la plateforme de « learning management system » à l'ensemble des organismes de formation du PRF qui en étaient dépourvus, afin qu'ils puissent mettre en place des actions de formation à distance. L'équipe d'animation a été très mobilisée pour accompagner ces nouveaux organismes de formation dans la prise en main de cette plateforme.

La pandémie a aussi eu des impacts sur la mise en œuvre des mesures spécifiques du PACTE avec un décalage, par exemple, des chantiers formation (les visites de chantier étaient initialement prévues au printemps 2020), de certains DEFI, des mesures sur les plateaux techniques, du chantier de professionnalisation des organismes de formation, et une baisse de dynamique sur les GPECT... A noter, une mesure spécifique de gestion de crise pour soutenir les infirmiers et aides-soignants mobilisés pendant la crise avec un soutien cumulé de 821 000 € au titre du PACTE. Le calendrier même du Programme Régional de Formation 2021-2024 a dû être décalé afin de permettre aux organismes de formation de répondre dans les meilleures conditions possibles à l'appel d'offre, en tenant compte des impératifs de gestion de crise.

En section d'investissement, les mandatements pour les équipements des missions locales ont été réalisés à hauteur de 98 %.

Sécurisation des parcours professionnels

Parallèlement à sa compétence légale en matière de formation des demandeurs d'emploi, la Région a poursuivi en 2020 son action en faveur de la Validation des Acquis de l'Expérience. Le taux de consommation de cette action est de 61 %, montrant une réelle baisse de dynamique. En effet, avec le confinement et les mesures de distanciation sociale, les PIC ont organisé moins de réunions d'informations collectives (245 en 2020 contre 350 en 2019). Par ailleurs, les accompagnements en distanciel ont compliqué la mise en œuvre du dispositif et la mobilisation dans la durée des bénéficiaires avec 2068 entretiens conseils (3242 en 2019) et 159 appuis tout au long de la démarche (384 en 2019). Une expérimentation sur de nouvelles formes de VAE est prévue en 2021 dans le cadre du PACTE.

Qualité de la formation

En 2020, la Région a poursuivi sa politique d'évaluation des formations mises en œuvre au bénéfice des demandeurs d'emploi notamment sur l'évaluation des pratiques pédagogiques. 33 740 € ont été mandatés en fonctionnement dans ce cadre.

Par ailleurs, la Région a engagé avec les organismes de formation et ses partenaires un vaste chantier d'accompagnement et de professionnalisation des organismes de formation sur les questions de formations numériques et à distance, d'accueil des publics, notamment les jeunes, de transition écologique, de stratégie de développement. Ces

concertations verront une traduction budgétaire dès 2021 au titre de l'axe 3 du PACTE avec une enveloppe de 10 M€ dédiée à ces accompagnements individuels et collectifs sur 3 ans.

Systeme d'information – Formation professionnelle

Sur ce programme, les mandatements en section d'investissement s'élèvent à 225 104 € soit 48 % des crédits inscrits au Budget Primitif. Des retards sur les travaux 2020 sur la suite Zefir et Agora, sont liés à l'arrivée de 4 nouvelles Régions (Ile de France, Hauts de France, La Réunion et Corse) dans le collectif. Le prestataire commun, axYus, a mal évalué la charge de travail liée aux déploiements de ces nouvelles régions, ce qui a entraîné des reports d'évolutions initialement souhaitées pour le second semestre 2020 à 2021 ainsi que des retards et des livraisons de mauvaise qualité pour les évolutions qui sont restées planifiées en 2020.

ORIENTATION

ORIENTATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)		2 787 500	2 240 231	80%	170 000	423 527	249%
TOTAL Fonctionnement		2 787 500	2 240 231	80%	170 000	423 527	249%

BILAN GENERAL

La structuration complète du service orientation au sein de la Région à partir de septembre 2020 a permis de prendre pleinement l'initiative en matière d'information sur les métiers et les formations : préparation du guide post-3^{ème}, préparation du 1^{er} forum régional d'orientation 100% distanciel, collaboration avec les établissements scolaires (lycées et collèges) pour organiser des événements « métiers » pour les élèves : rencontre de professionnels, outils d'aide à l'orientation, économie et marché du travail, découverte des métiers...

Afin de prévenir les impacts de la crise sanitaire sur le décrochage scolaire, les opérations « assure ton avenir » ont été renforcées et anticipées afin d'accompagner plus précocement les jeunes confrontés à des risques de rupture scolaire.

Service public régional de l'orientation

La sous-consommation constatée sur ce programme est imputable au redimensionnement à la baisse des moyens nécessaires pour organiser les forums d'information et d'orientation (choix d'un forum en distanciel permettant de tenir compte de la situation sanitaire) ainsi que d'un déploiement des actions d'information métiers à partir du second semestre uniquement en lien avec la constitution de l'équipe dédiée, opérationnelle à partir de septembre 2020.

Au niveau des recettes, le taux de réalisation de 249% est notamment liée aux crédits obtenus en cours d'année de l'Etat au titre du Fonds de lutte contre la précarité et la pauvreté qui ont permis de déployer l'obligation de formation et de renforcer l'accompagnement psychologique des jeunes suivis par les Missions locales.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

TRANSPORTS

TRANSPORTS		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Fonctionnement	132 046 975	129 478 325	98%	9 115 635	8 619 175	95%
SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS	Fonctionnement					7 964	
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	3 190 000	2 697 380	85%			
ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Fonctionnement	26 224 962	26 210 667	100%	22 062 802	22 062 762	100%
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Fonctionnement	150 000	153 324	102%			
SERVICES TER	Fonctionnement	203 110 000	205 063 896	101%			
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Fonctionnement	1 910 000	1 516 778	79%	57 000	59 128	104%
AEROPORTS	Fonctionnement	2 210 000	2 175 287	98%	5 000	5 000	100%
TOTAL Fonctionnement		368 841 937	367 295 658	100%	31 240 437	30 754 029	98%
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	355 000	423 358	119%	350 000	250 000	71%
SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS	Investissement	450 000	467 783	104%			
ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	49 466 885	44 956 726	91%	33 600 000	34 595 478	103%
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	14 823 352	8 541 076	58%	9 703 586	12 341 340	127%
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	2 029 322	2 129 852	105%		2 498	
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	2 559 000	2 206 469	86%			
ROUTES	Investissement					23 707	
AEROPORTS	Investissement	16 772 500	15 900 000	95%	1 345 254		
TOTAL Investissement		86 456 059	74 625 263	86%	44 998 840	47 213 022	105%

BILAN GENERAL

L'année 2020 aura été une année très particulière, y compris sur la compétence transports et mobilités durables de la Région.

La crise sanitaire, et ses multiples confinements, auront eu un impact majeur sur le réseau régional multimodal Rémi en 2020, dont les conséquences ne sont à ce jour pas encore toutes mesurées, en particulier sur les pratiques de mobilités individuelles.

Tous les acteurs du réseau ont été fortement mobilisés pour adapter les circulations.

Pour les circuits scolaires, l'interruption de mars 2020 a été suivi d'une reprise progressive avant l'été, en fonction de la date de réouverture de chaque établissement, et selon un protocole sanitaire très évolutif. Une concertation intense s'est tenue avec les 340 AO2 de la Région, et avec tous les transporteurs (entreprises et régies), tout en assurant le lien avec les autres Régions et le Ministère. L'utilité du système billettique scolaire a une nouvelle fois pu démontrer toute sa pertinence, pour mesurer au jour le jour la réalité des fréquentations à bord des cars. Enfin, les inscriptions au transport scolaire se sont largement dématérialisées en 2020, grâce à la généralisation du formulaire en ligne réalisé par la Région depuis 2017.

Pour les lignes commerciales de car ou de train, les adaptations ont dû intervenir pour tenir compte des contraintes à la mobilité décidées par le Gouvernement et des fréquentations constatées, mais aussi des contraintes opérationnelles des transporteurs liées aux référentiels sanitaires. Là encore, la reprise avant l'été a conduit à expérimenter des dispositifs nouveaux, pour répondre au mieux aux besoins de mobilité.

La Région a aussi décidé de mesures commerciales, pour assurer la gratuité pour les personnels soignants ou les forces de l'ordre en première ligne pendant les périodes de crise, pour les abonnés empêchés d'utiliser leur abonnement du fait des confinements, ou

à destination des étudiants en fin d'année 2020 au vu de leur situation particulière.

Elle a également décidé de mettre en œuvre de mesures commerciales pour redonner de l'attractivité au réseau Rémi à l'issue des périodes de confinements (petits prix, tarifs attractifs à destination des jeunes, prolongation des durées des cartes de réduction...).

La Région a également décidé d'apporter un soutien à ses transporteurs, pour éviter qu'à la crise sanitaire ne s'ajoute une crise économique pour ces acteurs. Ainsi, la Région a assuré le financement des charges fixes et des personnels de conduite des transports scolaires, malgré leur interruption au printemps, au contraire des charges variables non constatées.

Tous ces événements ont donc eu des conséquences financières, que les services de la Région ont tenté d'anticiper au mieux, en l'absence d'une visibilité sur la situation jusqu'à la fin de l'année, tant sur les dépenses que sur les recettes liées à la fréquentation.

Sur le plan contractuel, la Région a attribué sa première DSP en novembre 2020, qui concerne les cars Rémi 28. Au-delà des conditions de sa négociation, dans le contexte sanitaire précité, un tel contrat permet de définir un nouveau modèle contractuel, s'appuyant sur une qualité de service améliorée et un contrôle renforcé par les services de la Région. Il permet également d'engager, en 2021, la mise en œuvre du verdissement du parc de cars des lignes régulières Rémi, qui intervient de manière progressive au fur et à mesure du renouvellement de parc, pour obtenir une disparition des motorisations diesel d'ici 2028.

Côté SNCF, un avenant de prolongation d'un an de la convention TER 2014-2020 a pu être approuvé en assemblée plénière fin 2020, pour permettre de clarifier la situation actuelle au vu de la crise, et de préparer l'avenir.

Pour les investissements, l'année 2020 a représenté une forte montée en puissance sur de nombreux programmes.

Tout d'abord sur le matériel roulant, hormis le verdissement du parc, l'année 2020 a permis des avancées importantes.

Les 4 premières rames Omnéo ayant vocation à circuler sur les lignes Rémi Express, et financées par la Région avec l'aide de l'Etat, ont été livrées, et la première rame a été inaugurée le 25 août 2020 en circulant entre Orléans et Blois (consommation à hauteur de 20,4 M€).

Le chantier de l'atelier de maintenance d'Orléans (financé par la Région avec l'aide de l'Etat) a été engagé, avec la pose symbolique de sa première pierre le 25 août 2020 également (consommation à hauteur de 18,4 M€).

La Région s'est également engagée en novembre 2020 à rénover d'ici 2024 les 17 rames ZTER circulant notamment entre Orléans et Tours (ouverture de l'AP et consommation à hauteur de 2,1 M€).

Sur les infrastructures, la Région a obtenu la signature du premier accord avec l'Etat assurant la sauvegarde des lignes ferroviaires du quotidien, le 20 février 2020, qui a permis d'obtenir un engagement à parité sur les montants nécessaires d'ici 2025, comme le prévoyait le plan d'urgence de mai 2018.

Ce plan a pu être retranscrit concrètement dans le CPER par avenant signé le 8 juillet 2020, en y inscrivant les crédits respectifs engagés jusqu'au 31 décembre 2022.

La mise en œuvre du CPER ainsi avenanté s'est largement engagée, tant par la signature de multiples conventions, que par la préparation des chantiers (ligne Tours-Chinon avec

une consommation à hauteur de 2,85 M€, ligne Dourdan-La Membrolle avec une consommation à hauteur de 3,4 M€, et AP ouvertes pour les travaux à venir).

Le nouveau CPER 2021-2027, approuvé en assemblée plénière de décembre 2020, voit donc son volet infrastructure de transport reprendre l'ancien CPER jusqu'à fin 2022, et devra définir d'ici début 2023 la programmation d'ici 2027, en reprenant le reste des engagements de l'accord relatif aux lignes ferroviaires du quotidien, et en y ajoutant d'autres projets.

Sur les gares, plusieurs opérations majeures ont avancé en 2020, avec notamment la pose de la passerelle de Chartres cofinancée par la Région (consommation à hauteur de 0,5 M€), ou la mise en accessibilité de la gare de Vierzon dont le chantier s'est préparé (consommation à hauteur de 0,780 M€).

2020 a également vu le système de billettique embarqué régional commencer à se déployer, en commençant par le réseau de cars Rémi 37, où il est opérationnel depuis tout début janvier 2021 (consommation à hauteur de 2,1 M€).

Enfin, le chantier du hangar de l'aéroport de Châteauroux a pu être engagé en 2020, et voit sa réalisation progresser rapidement (consommation à hauteur de 15,9 M€).

Transport routier de voyageurs

La sous consommation, d'environ 2,5 M€ en fonctionnement, provient pour l'essentiel des transports scolaires (marchés et conventions AO2) du fait d'un impact plus important qu'estimé de la crise du COVID-19, aussi bien dans ses effets directs sur les dépenses que dans ses effets indirects sur l'économie (baisse des indexations).

Sur les recettes, la diminution de 0,5 M€ est également liée à la difficulté d'estimer les évolutions de recettes directes des transports par car, du fait de la crise du COVID-19.

Compensation régionale des tarifications TER

La sous-consommation d'environ 0,5 M€ provient d'un impact plus important qu'estimé de la crise du COVID-19 sur les abonnés, qui ont moins sollicité que prévu le dispositif Mobillico pourtant déjà réduit par rapport aux années précédentes.

Acquisition, renouvellement des matériels roulants

La sous-consommation d'environ 4,4 M€ sur la PPI matériel roulant de la convention TER est liée à une diminution tardive du besoin de SNCF, auquel s'ajoute le rattrapage d'un trop versé de la Région constaté sur les années précédentes.

Concernant les recettes, le reversement de 0,860 M€ par la SNCF, lié à la réduction du nombre de rames Z2 acté en novembre 2020, et à la restitution du trop perçu par la SNCF, n'avait pas pu être pris en compte budgétairement.

Infrastructures ferroviaires

La sous-consommation des dépenses d'investissement d'environ 6,3 M€ s'explique principalement par :

Le décalage de la signature de la convention de réalisation de Tours-Loches en session de février 2021, ce qui conduit à un versement décalé à la signature (5,1 M€) de 2020 à 2021.

La non-transmission par SNCF Réseau avant la fin de l'année 2020 de la demande de solde relative à la convention de financement des études de niveau Projet du projet de réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans-Châteauneuf sur Loire (0,935 M€), contrairement à l'engagement pris par le gestionnaire en début d'année 2020.

S'agissant des recettes, le surplus de recettes de 3,2 M€ versé par SNCF Réseau correspond au versement du solde des trop versés par la Région pour les études relatives à la réouverture de la ligne Voves-Orléans, à la suite du report de ce projet.

Aménagement, rénovation des quais et des gares

La réalisation, tant en fonctionnement qu'en investissement, est conforme aux crédits votés.

Services TER

La surconsommation sur la convention TER à hauteur d'environ 2 M€ est liée à la non prise en compte, dans les acomptes versés par la Région en 2020, des effets de l'avenant 17 approuvé en décembre 2020, qui devait diminuer en 2020 la contribution prévisionnelle de la Région, et qui avait été pris en compte dans le budget.

Ce trop-perçu par SNCF sera pris en compte dans le décompte 2020, au cours de l'année 2021.

Intermodalité et circulations douces

Le dispositif mobilités rurales permet d'apporter des subventions en investissement et en fonctionnement.

En fonctionnement, le total des montants appelés par les porteurs de projet au titre du dispositif a été moindre que prévu. Certains dossiers ont été réorientés vers d'autres cadres de financement existants, en particulier les CRST.

Les porteurs de projet locaux ont aussi très peu appelé de subventions en investissement.

L'actualité sanitaire n'a pas non plus été propice à la promotion du covoiturage, et a conduit à une sous-consommation de 0,100 M€. Néanmoins, l'intégration de 3 opérateurs de covoiturage sur le site d'informations multimodales JVMalin a été préparée courant 2020 et est devenue opérationnelle début 2021.

Pour la billetterie scolaire, une sous-consommation de 0,141 M€ est principalement liée à la négociation des prix à l'occasion de la reconduction du marché.

Aéroports

En dépenses, la sous consommation de 0,9 M€ est liée à l'absence de transmission dans les temps de l'appel de fond annuel de l'aéroport de Châteauroux.

En recettes, le décalage des travaux de construction du hangar aéronautique dans l'Indre lié à la crise du Covid a entraîné le report sur 2021 d'une partie de la subvention attendue de l'Etat au titre du CRSD pour 0,571 M€ et le décalage d'une année du 1er loyer de la tour de contrôle dû par l'aviation civile.

Concernant l'aéroport de Tours, la modification du remboursement par la CCI des avances consenties au SMADAIT conduit au décalage d'une année du remboursement de 0,2 M€ initialement prévu en 2020.

Systèmes d'information - Transports

Dans le cadre du Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information 2017-2021 (POSI), les crédits affectés au programme SI transports ont été principalement consacrés à l'évolution du système d'information de transports scolaires permettant d'apporter des évolutions fonctionnelles et techniques au service de transports scolaires REMI pour la rentrée 2020-2021 et préparer la mise en place du SI unifié (une seule application en lieu et place des six applications par département) à la rentrée scolaire 2021-2022.

***FORMATION INITIALE, LYCÉES,
APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE***

ENSEIGNEMENT LYCEES

ENSEIGNEMENT LYCEES		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	5 939 245	5 447 851	92%	2 897 342	738 055	25%
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	45 979 092	46 047 162	100%	6 342 000	7 000 690	110%
MOBILITE EUROPEENNE	Fonctionnement	307 240	225 138	73%	240 000	393 533	164%
POLITIQUE JEUNESSE	Fonctionnement	2 889 523	2 397 090	83%	0	82 957	
NUMERIQUE EDUCATIF	Fonctionnement	2 348 000	2 141 981	91%			
TOTAL Fonctionnement		57 463 100	56 259 222	98%	9 479 342	8 215 235	87%
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	67 486 980	55 900 049	83%	100 000	231 572	232%
POLITIQUE JEUNESSE	Investissement	4 220 000	4 862 476	115%			
NUMERIQUE EDUCATIF	Investissement	4 685 000	3 965 934	85%			
SYSTEME D'INFORMATION - ENSEIGNEMENT LYCEES	Investissement	1 000 000	413 817	41%			
TOTAL Investissement		77 391 980	65 142 276	84%	100 000	231 572	232%

BILAN GENERAL

Le compte administratif « Enseignement lycées » témoigne, sur le volet investissement, des impacts liés aux conséquences fortes de la crise sanitaire sur le fonctionnement des établissements et des effets sur les projets menés par la collectivité au service des établissements et des lycéen.ne. s. Le taux de réalisation sur la section investissement est de 84% (97% en 2019). Le taux de réalisation sur la section fonctionnement étant une nouvelle fois d'un très haut niveau 98% (99% en 2019).

Concernant le patrimoine immobilier, les entreprises ont été fortement impactées par la crise sanitaire et l'activité globale a donc été ralentie, différant certaines livraisons prévues en 2020. Néanmoins, de belles réalisations ont pu être livrées : restructuration d'internat, d'externat... Ces opérations ont été accompagnées d'acquisition d'équipements adaptés, en phase avec l'évolution de filières, des métiers et des référentiels de formation.

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par la nécessité d'accompagner l'enseignement à distance lié au confinement et depuis la rentrée par l'enseignement hybride présentiel/distanciel. Cela s'est traduit par une réponse globale répondant au besoin d'équipement des élèves (aide à l'équipement numérique, acquisition d'ordinateurs portables pour prêt aux élèves), à la fourniture via l'environnement numérique de travail NetOCentre de ressources et services numériques adaptés à l'enseignement à distance, au déploiement accéléré dans l'ensemble des établissements du Wifi et de caméras pour transmission de cours à distance...

L'année 2020 a aussi été marquée par une diminution des projets éducatifs, les équipes étant prioritairement mobilisées à l'adaptation des pratiques pédagogiques imposées par le contexte sanitaire. Par ailleurs, aucun projet de mobilité n'a pu se tenir depuis mars 2020. La Région, dans ce contexte si particulier, a souhaité maintenir le lien avec les questions européennes en proposant un programme Europe aux établissements et en soutenant financièrement des projets menés autour de l'ouverture européenne dans le cadre de l'appel à projet « 100% Education ». Par ailleurs, cet appel à projet a été enrichi, en sus de ce volet « ouverture européenne », d'un volet « solidarité » et d'un volet « jeunesse pour le climat » pour donner aux jeunes l'opportunité dans ce contexte particulièrement difficile de se mobiliser sur des projets et ainsi de s'engager.

Enfin, la collectivité a pu s'appuyer sur la plateforme Yep's pour mieux informer les jeunes

et leur faire bénéficier des aides qui leur sont destinées. Cheffe de file des questions de jeunesse, elle a engagé des concertations avec les acteurs jeunesse afin d'analyser les difficultés de la jeunesse et identifier les réponses pertinentes à apporter à ces difficultés parfois très fortes.

Immobilier et équipement des lycées

Dépenses d'investissement

Les actions conduites sur le patrimoine en 2020 auront notamment permis :

- La livraison de la restructuration du bâtiment pôle sciences et externat du lycée POTHIER à Orléans,
- La livraison de la restructuration des bâtiments Descartes du lycée Augustin THIERRY à Blois,
- La livraison de la restructuration des internats de l'EPLEFPA TOUVENT à Châteauroux,

La sous-consommation en investissement s'explique par une reprise plus lente que prévu des travaux interrompus par le premier confinement de mars à mai avec des protocoles sanitaires qui ont eu un impact sur le rythme des chantiers. Le lancement en travaux des opérations importantes a été aussi retardé de quelques mois conséquence aussi du premier confinement et de l'inactivité d'une partie des maîtrises d'œuvre.

Les chantiers de maintenance et du cadre de vie réalisés dans le cadre des accords-cadres de travaux ont cependant permis d'amortir une partie du retard sur les chantiers importants avec des consommations de crédits de paiement de plus de 8,1 M€ équivalent à l'année 2019 malgré 3 mois d'inactivité.

Concernant les équipements des EPLE, le niveau de consommation des crédits pour les acquisitions et réparations a dû être sensiblement ajusté dans le cadre des étapes budgétaires. Après avoir été diminué, nous avons pu assurer un niveau d'exécution important en fin d'année portant le taux de réalisation à 145%.

Dépenses de fonctionnement

La sous-consommation de l'ordre de 0,5 M€ s'explique par un décalage entre le début d'exécution du contrat COEPI le 1^{er} octobre 2020 pour des factures émises à partir de mars 2021 seulement à la suite de modifications de répartition des dépenses entre cotraitants du contrat.

Recettes

Les écarts de prévisions de recettes s'expliquent principalement par le report de l'indemnité d'assurance suite à l'incendie de la demi-pension du lycée Benjamin FRANKLIN qui ne sera versé qu'en 2021 pour un montant de 1,99 M€ au lieu de 2,24 M€ inscrit en DM1 en 2020.

Financement des lycées

Dépenses de fonctionnement

Le montant inscrit au budget a été intégralement consommé comme cela est maintenant le cas depuis plusieurs années, témoignant d'une méthodologie de prévision éprouvée et chaque année ajustée tenant compte des données propres à chaque établissement.

Recettes

Les recettes au titre du fonctionnement sont pour l'essentiel liées aux reversements d'une partie des recettes de restauration-hébergement des EPLE pour participation aux charges RH. Ces recettes ont été revues à la baisse en décision budgétaire modificative du fait du non-accueil des élèves durant plusieurs semaines dans le cadre du premier confinement.

Mobilité des lycéens

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses sont inférieures au budget primitif avec un taux de réalisation à 73%. Cette sous-consommation s'explique par l'annulation d'un grand nombre de projets de mobilité du fait de la crise sanitaire.

Recettes de fonctionnement

Les recettes concernent le dispositif ERASMUS. Elles sont supérieures au voté en raison des trop perçus par les établissements qui ont fait l'objet de remboursements eu égard aux projets de mobilité annulés.

Politique jeunesse

Dépenses de fonctionnement

Ce programme a principalement permis de financer :

- Les partenariats nécessaires dans l'animation et le pilotage des politiques jeunesse
- Le financement des ressources pédagogiques non transmissibles pour la voie professionnelle (cahier de TP par exemple)
- Des projets éducatifs et notamment les projets 100% Education
- L'aide au 1^{er} équipement des élèves.

Le budget 2020 alloué à ce programme a été diminué en cours d'année lors d'une décision budgétaire modificative du fait de l'annulation ou du report des projets de mobilité, conséquence de la crise sanitaire.

Le taux de réalisation des crédits votés et amendés est de 83% et la sous-consommation s'explique principalement par une diminution des projets éducatifs dans les lycées.

Dépenses d'investissement

Ces dépenses s'élèvent à 4,86 M€, soit 115% des crédits votés, crédits augmentés après le vote du budget primitif pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire. En effet, l'année 2020 a été marquée à la fois par une montée en gamme des ordinateurs proposés aux élèves dans le cadre de l'aide à l'équipement numérique, liée à une pénurie mondiale et à un recours fort à cet accompagnement. L'engagement financier de la Région pour permettre l'équipement du plus grand nombre d'élèves d'un ordinateur a généré des dépenses supplémentaires.

Numérique éducatif

Dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses réalisées au titre du fonctionnement concernant le programme numérique éducatif est de 2,14 M€ pour des crédits de paiement votés de

2,35 M€, soit un taux d'exécution de 91%.

Ces dépenses ont permis de financer les prestations confiées au GIP Recia : la maintenance informatique des lycées publics de la région, en collaboration avec les équipes de la Région et la mise en œuvre de l'environnement numérique de travail (ENT NetOCentre). Il est à noter que cet ENT a été fortement enrichi de services à même de répondre à un recours massif à l'enseignement à distance imposé par la crise sanitaire.

Ce programme a également permis de doter les équipes du service du numérique éducatif, internes à la Région, des petits équipements nécessaires à leurs interventions pour notamment réparer les matériels informatiques et de financer des actions menées par le réseau Canopé pour soutenir la mise en œuvre des projets numériques des lycées.

Les dépenses du GIP Recia ont été moins importantes que prévues sur la maintenance informatique, ce qui explique un taux d'exécution de 91%.

Dépenses d'investissement

Ce budget permet de financer les équipements et infrastructures numériques des établissements. En réponse à la crise, le budget initial a été complété en décision budgétaire modificative d'un montant de 1,1 M€ pour accompagner les usages numériques en forte augmentation et rendus incontournables par l'enseignement en partie distanciel. Ce budget a notamment permis l'acquisition de 2100 ordinateurs portables mis à disposition des établissements pour prêt aux élèves non équipés.

Le taux d'exécution de 85%, basé donc sur le budget primitif amendé, s'explique par des livraisons retardées de certains équipements commandés au dernier trimestre 2020.

Système d'information - Enseignement lycées

La mise en place du système d'information a connu des difficultés avec des prestations réalisées non satisfaisantes ce qui a nécessité un long travail de recalage pour permettre une ouverture des premiers outils à partir de novembre 2020 au lieu de la rentrée scolaire 2020.

L'accélération du rythme des dépenses prévu en DM1 ne s'est pas réalisée.

APPRENTISSAGE

APPRENTISSAGE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	2 807 550	2 851 149	102%			
EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 728 931	1 499 195	87%		91 255	
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	3 700 000	3 983 935	108%		6 791	
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	832 984	648 903	78%	450 000	506 948	113%
NUMERIQUE EDUCATIF DES CFA	Fonctionnement	98 086	97 136	99%			
TOTAL Fonctionnement		9 167 550	9 080 317	99%	450 000	604 994	134%
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	12 091 400	11 908 210	98%			
TOTAL Investissement		12 091 400	11 908 210	98%			

BILAN GENERAL

L'année 2020 a constitué une année de transition pour l'action de la Région dans le domaine de l'apprentissage. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2020, la Région a perdu la compétence générale qui était la sienne depuis 1983, compétence transférée aux Opérateurs de Compétences (OPCO) et à France Compétences. Désormais, le rôle de la Région s'inscrit dans une mission d'accompagnement des CFA, en fonctionnement et surtout en investissement, orientée vers un soutien aux territoires et aux secteurs professionnels fragiles.

La Région a consacré l'année 2020 à définir sa nouvelle politique dans le domaine de l'apprentissage et à construire la 1^{ère} carte-cible de l'apprentissage qui a permis, en lien avec les branches professionnelles, d'identifier les métiers et formations prioritaires à soutenir sur le territoire régional.

Dans l'attente de la mise en œuvre de sa nouvelle politique, la Région s'est mobilisée pour soutenir les CFA mis en difficulté par les nouvelles modalités de financement prévues par la loi de 2018. La Région s'est encore fortement mobilisée pour la modernisation des plateaux techniques des CFA avec le lancement de trois nouvelles opérations immobilières (CFA de La Mouillère, CFSA de la CCI de l'Indre et BTP CFA de Châteauroux), ainsi que dans la promotion de l'apprentissage avec la mise en place d'une plateforme numérique permettant de mettre en relation les apprenants et les entreprises.

Sur le plan budgétaire, les moyens financiers ont été mobilisés conformément aux prévisions.

Immobilier et équipement des CFA

Avec un montant total de 11,9 M€, la consommation des crédits a été conforme aux prévisions. Les principales opérations ayant mobilisés les crédits régionaux sont la reconstruction du CFA interprofessionnel de Blois (4,3 M€), la restructuration de l'hébergement du Campus des Métiers et de l'artisanat de Joué-les-Tours (2 M€), l'achèvement des travaux d'agrandissement du CFSA de l'AFTEC à Orléans (0,9 M€), la restructuration des locaux du CFA Est Loiret (0,5 M€), les travaux du BTP CFA de Châteauroux (0,535 M€) et le plan d'équipement des CFA (2,47 M€). Pour mémoire, la loi du 5 septembre 2018 a laissé aux Régions un rôle important dans le domaine du financement des plateaux techniques des CFA.

Financement des CFA

Les crédits régionaux ont permis d'accompagner 14 Centres de Formation d'Apprentis qui rencontraient des difficultés dans la mise en œuvre du nouveau système de financement de l'apprentissage, tel que prévu par la loi du 5 septembre 2018.

L'année 2020 a été une année de transition. A compter de 2021, l'action de la Région s'inscrira dans un nouveau cadre d'intervention, conformément à la carte-cible de l'apprentissage adoptée par l'assemblée régionale le 17 décembre 2020.

Egalité des chances des apprentis

Les 1,499 M€ de crédits mobilisés correspondent aux soldes des subventions votées par la Région en 2019. Les 0,229 M€ de crédits non consommés résultent de proratas effectués sur les subventions en raison de sous-réalisations des opérations prévues par les CFA. La mise en œuvre progressive du nouveau modèle économique de l'apprentissage, à compter de la rentrée de 2019, a impacté le fonctionnement des établissements.

Le financement des actions d'accompagnement des apprentis en difficulté est désormais assuré dans le cadre des coûts-contrats versés par les Opérateurs de Compétences (OPCO). Le programme régional ne sera donc plus mobilisé.

Aide aux employeurs d'apprentis

L'année 2020 a permis de solder la majeure partie du dispositif régional des aides aux employeurs d'apprentis. Ce dispositif a été supprimé par la loi de septembre 2018 et remplacé par un dispositif national. Un travail important de relance des employeurs a été réalisé. Il a permis d'accélérer le versement des aides et soutenir ainsi les artisans dans le contexte de crise sanitaire. Ce travail important explique le fort niveau de réalisation constaté sur ce programme. Ce dispositif sera définitivement clôturé en 2021.

Mobilité des apprentis

La crise sanitaire a fortement impacté la mise en œuvre des dispositifs de mobilité (Erasmus + et Trans'Europe) induisant une sous-consommation importante des crédits. Néanmoins, la mobilisation des CFA reste forte sur ces dispositifs.

Numérique éducatif des CFA

La consommation des crédits a été conforme aux prévisions. L'intervention de la Région permettait notamment l'accès gratuit pour les CFA au réseau régional haut débit géré par le GIP RECIA. Avec la loi de septembre 2018, le financement des infrastructures numériques des CFA est désormais assuré dans le cadre des coûts-contrats versés par les OPCO.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	38 940 700	38 723 063	99%	177 500	688	0,3%
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	10 094 300	10 277 841	102%	0	0	
TOTAL Fonctionnement		49 035 000	49 000 904	100%	177 500	688	0,3%
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	3 050 000	2 799 634	92%			
TOTAL Investissement		3 050 000	2 799 634	92%			

BILAN GENERAL

Les apprenants du secteur sanitaire et social ont été particulièrement impactés par le contexte de crise sanitaire lié au covid-19 : les conditions d'enseignement ont, comme pour d'autres, été fortement modifiées avec un passage massif de l'enseignement à distance ; les étudiant.es infirmier.es et élèves aide-soignant.es ont également été mis à contribution pour venir en appui des équipes de professionnels dans les établissements de soins ou les EHPAD. En reconnaissance pour cet engagement et ce travail accompli dans des conditions très particulières et éprouvantes, la Région a attribué une aide exceptionnelle de 1000 € maximum aux apprenants concernés.

Le mouvement de réévaluation de places souhaité par l'exécutif régional dans le cadre du plan « pour une région 100% Santé » et confirmé par le Ségur de la santé, au niveau national, a été engagé dès la rentrée 2020 avec 122 places supplémentaires en formation aide-soignant.e et infirmier.e.

En dépit des perturbations générées par le confinement du printemps 2020, la livraison du nouvel IFSI de Châteaudun a pu être réalisée dans les délais afin de permettre aux apprenants de faire leur rentrée 2020 dans des locaux réagencés et modernisés, sur le site de l'ancienne caserne Kellerman.

Financement des EFSS

On observe un niveau de réalisation à 99% pour ce programme correspondant au financement de fonctionnement des établissements de formation sanitaire et sociale. L'année 2020 a permis d'amorcer le mouvement de réévaluation des places de formation d'aide-soignant.e et d'infirmier.e.

Immobilier et équipement des EFSS

La légère sous-consommation de crédits pour ce programme (-0,25 M€) correspond à des opérations qui n'ont pas pu être menées à leur terme avant la fin de l'année 2020 comme initialement prévu, du fait de retard pris avec la crise sanitaire covid-19.

Aides financières attribuées aux élèves étudiants

On constate une légère sur-consommation sur ce programme, imputable à la conjonction de différents facteurs : augmentation du nombre d'apprenants boursiers, réévaluation annuelle des montants de bourse ainsi que la réévaluation du montant de gestion des bourses.

CULTURE

CULTURE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Fonctionnement	2 166 380	2 203 554	102%	1 000	19 293	1929%
SPECTACLE VIVANT	Fonctionnement	9 094 917	8 932 574	98%			
INDUSTRIES CULTURELLES	Fonctionnement	3 538 650	3 447 394	97%	110 000	37 500	34%
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Fonctionnement	4 338 570	4 200 340	97%	0	7 854	
POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 425 331	1 098 376	77%	20 000	3 600	18%
PATRIMOINE CULTUREL	Fonctionnement	4 386 450	4 303 102	98%	1 000	19 181	1918%
500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	Fonctionnement	1 209 702	759 755	63%	0	19 212	
TOTAL Fonctionnement		26 160 000	24 945 094	95%	132 000	106 640	81%
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Investissement	635 000	476 826	75%			
SPECTACLE VIVANT	Investissement	531 000	1 018 393	192%		170	
INDUSTRIES CULTURELLES	Investissement	2 454 000	2 379 079	97%	60 000	0	0%
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Investissement	232 346	221 881	95%			
PATRIMOINE CULTUREL	Investissement	3 519 654	2 910 524	83%		19 266	
TOTAL Investissement		7 372 000	7 006 703	95%	60 000	19 436	32%

BILAN GENERAL

Si l'année 2019 avait été particulièrement exceptionnelle pour le secteur de la culture en région Centre-Val de Loire, avec le succès important de l'opération Viva Da Vinci, force est de constater que 2020 aura été une année très difficile pour le secteur de la culture et l'ensemble des acteurs qui contribuent sur notre territoire à porter la création, la diffusion et l'éducation artistique et culturelle.

Pourtant 2020 avait débuté sous les meilleurs auspices, nous nous apprêtions en effet à travailler sur la dynamique engagée en 2019, mais rapidement avec la dégradation liée à la crise sanitaire, le conseil régional a été amené à prendre un nombre significatif de mesures permettant d'accompagner au mieux les structures culturelles.

Des mesures ont été prises afin de simplifier le traitement administratif des aides accordées: il s'agissait notamment de prendre en considération les reports d'opérations, les charges nouvelles liées au fonctionnement des lieux, l'adaptation des processus de création. L'objectif pour le conseil régional était bien évidemment de répondre présent auprès des acteurs de la culture, dont on peut dire aujourd'hui, eu égard à la profondeur et à la durée de la crise, qu'ils sont à n'en pas douter les plus touchés par cette pandémie.

Le conseil régional a dû veiller à ce que les dépenses subventionnables soient révisées, ceci afin de s'assurer de la prise en compte des modifications dans les équilibres économiques des structures et permettre de garantir que le soutien régional contribuerait à accompagner les responsables dans ce difficile parcours visant à sauver les structures.

Le conseil régional a ainsi décidé d'ouvrir une AE de 1 M€ permettant d'apporter des aides complémentaires aux structures culturelles ainsi qu'aux artistes indépendants. Ce sont près de 300 bénéficiaires qui ont pu ainsi percevoir cette aide complémentaire apportée par le conseil régional.

L'action portait aussi sur la nécessité d'engager une démarche pour notre territoire permettant de proposer, dans le respect des protocoles sanitaires portés par l'État, des modalités de réouverture des sites culturels, touristiques et patrimoniaux. Ce volontarisme a permis, à n'en pas douter, de limiter les effets de la crise, notamment pour les sites qui fondent leur modèle économique sur une part importante de leur billetterie.

C'est notamment pour cette raison que le conseil régional a décidé d'une intervention spécifique en soutien de l'établissement public en charge de la gestion du domaine régional de Chaumont-sur-Loire et d'une aide accordée à l'agence CICLIC qui assure l'exploitation cinématographique des Cinémobiles.

Des efforts ont par ailleurs été consentis afin d'assurer des redéploiements pour permettre une très bonne exécution de notre budget et ainsi renforcer les solidarités. Ce sont ces engagements qui expliquent que sur le plan budgétaire, le niveau des moyens a été particulièrement important, s'élevant à 26,16 M€ en fonctionnement et à 7,372 M€ en investissement. Avec un taux d'exécution de 95 % en fonctionnement et en investissement, il est clair que le conseil régional a pu, aux côtés de l'État, prendre toute sa place pour être aux côtés des acteurs de la culture.

Il est logique que nous n'ayons, au cours de cette année si particulière, pas pu utiliser l'ensemble des moyens prévus initialement pour la mise en œuvre de notre grande manifestation régionale intitulée désormais Les Nouvelles Renaissance ! Sans intégrer cette opération, le taux d'exécution atteint pour la section de fonctionnement 97%, ce qui traduit assurément un pilotage adapté au regard de cette situation si difficile pour les acteurs de l'art et de la culture en région.

Architecture et art contemporain

Au titre de la section de fonctionnement en matière d'architecture et d'art contemporain, l'ensemble des étapes budgétaires permettait de disposer de 2,166 M€, le mandatement s'établit à 2,204 M€ pour un taux de réalisation de 102 %. Ce léger dépassement est imputable, en premier lieu, à des subventions complémentaires attribuées au titre de la créativité numérique, prévu dans le cadre de la conférence permanente consultative de la culture pour 6000 €, et pour des modifications de phasage dans le versement des subventions à certaines institutions d'arts plastiques qui en ont fait la demande pour 82 000 €.

En matière d'investissement, le taux de réalisation est de 75 %. Deux facteurs principaux viennent expliquer cette différence. Le premier concerne la commande artistique pour le domaine régional de Chaumont-sur-Loire : alors qu'il était prévu un versement de 0,369 M€, ce sont 0,289 M€ qui ont été versés afin de tenir compte de la révision à la baisse de l'intervention régionale. S'agissant des travaux au sein du FRAC Centre-Val de Loire, eu égard à la situation sanitaire, les projets prévus initialement pour ces opérations de maintenance n'ont pas pu être menés et les crédits de paiement prévisionnels qui s'élevaient à 120 000 € ont été seulement décaissés à hauteur de 45 362 €.

Spectacle vivant

En matière de spectacle vivant et au titre du fonctionnement, le taux de réalisation s'élève à 98 % pour un montant de mandatement de 8,933 M€. La mise en œuvre du fonds de soutien aux acteurs de la culture, afin de les aider à faire face à la crise sanitaire, prévoyait initialement un versement de 0,7 M€. Ce sont 0,829 M€ qui ont été versés sur l'exercice 2020 auprès de 300 acteurs culturels. Parallèlement, les sommes prévues, d'une part pour la mobilité des artistes, d'autre part pour les festivals et manifestations du spectacle vivant ont été inférieures à la prévision ; 63 950 € versés sur la mobilité au regard des 102 000 € prévus et 684 153 € pour les festivals et manifestations à mettre en regard des 814 256 € prévus. Pour les manifestations, ces modifications tiennent bien évidemment aux reports et aux annulations décidés par les porteurs de projet au regard des conditions sanitaires.

Au titre de l'investissement, le niveau des décaissements est de 1,018 M€. L'écart

important (portant le taux de réalisation à 192 %) tient au fait que la Région a souhaité adapter son niveau de versement à l'avancée de la réalisation de la maison de la culture de Bourges, pour laquelle nous avons prévu initialement un versement de 0,5 M€ en 2020, porté à 1 M€. Il nous restera à payer le solde de la contribution régionale de 0,5 M€ en 2021.

Industries culturelles

Pour le programme des industries culturelles, le niveau de réalisation s'établit à 97 %, deux éléments sont à signaler dans le cadre de l'exécution de ce budget. Le premier concerne le soutien complémentaire apporté par le conseil régional à l'agence CICLIC afin de compenser les pertes de recettes constatées sur l'exploitation cinématographique des Cinémobiles pour un montant de 0,1 M€. Le deuxième point porte sur la sous-réalisation constatée dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération avec le CNV, le versement des crédits n'ayant pas été au final nécessaire pour le conseil régional, la prise en charge ayant été assurée par l'État/DRAC Centre val de Loire.

En matière d'investissement, le taux de réalisation est aussi de 97 %. Cet exercice aura été marqué par la mise en œuvre d'une autorisation de programme pour le remplacement d'une unité du Cinémobile avec le versement de 0,792 M€ en crédits de paiement, alors que dans le cadre de l'étape budgétaire, le montant prévu était de 0,768 M€. En matière de création numérique, le montant prévu était de 70 000 €, le versement a, au regard des projets présentés, été porté à 60 811 € ; de même et au titre de l'aide à la création cinématographique et audiovisuelle, le versement tenant compte des proratas s'établissait à 1,496 M€ pour une planification à 1,58 M€. Ces quelques éléments expliquent le faible décalage au niveau du taux de réalisation.

Aménagement culturel du territoire/public

Avec un taux de réalisation de 97 % au titre du fonctionnement en matière d'aménagement culturel du territoire et de soutien à la diffusion auprès des publics, le conseil régional prévoyait de mandater 4,339 M€. Ce sont 4,2 M€ qui ont été versés. Le principal écart concerne les projets artistiques et culturels des territoires et l'application de proratas, le montant des crédits prévus était de 3,206 M€, la consommation s'élève au final à 2,988 M€. En matière d'animation culturelle locale, les crédits prévus s'élevaient à 170 000 €, le mandatement total pour ce programme s'élève au final à 129 750 €. S'agissant des dispositifs prévus dans le cadre de coopération avec les conseils départementaux de Loir-et-Cher, d'une part, et de l'Indre, d'autre part, les niveaux de consommation étaient respectivement de 88 361 € pour un prévisionnel à 100 000 € pour le Loir-et-Cher et de 40 656 € pour 60 000 € prévus sur le territoire de l'Indre.

Au titre des ajustements, signalons le paiement des dépenses relatives au parc de matériel régional, location et dépenses énergétiques pour un montant de 87 886 €.

Sur le plan de l'investissement, le taux de réalisation s'établit à 95 %, avec une dépense prévisionnelle de 0,232 M€, ce sont 0,222 M€ qui ont été mandatés. De moindres dépenses ont été constatées au titre des opérations de développement local pour environ 5000 € et dans le cadre du financement de l'acquisition d'instruments de musique pour 6200 €.

Politique jeunesse artistique et culturelle

Au titre de sa politique jeunesse en faveur de l'éducation artistique et culturelle, le conseil régional prévoyait un financement à hauteur de 1,425 M€. Ce sont 1,098 M€ qui ont été décaissés soit un taux de réalisation de 77 %.

Deux écarts importants sont à signaler, ils trouvent leur source dans la situation sanitaire. Le premier porte sur les opérations de valorisation des manifestations sur le portail YEP'S : en effet, nous n'avons pas été en mesure de mettre en œuvre l'ensemble des bons plans qui étaient initialement prévus, ainsi nous envisagions de mandater 0,305 M€, nous n'avons pu mandater que 0,283 M€. De même, en matière de communication et d'opérations en faveur des jeunes, des partenariats sont noués avec certaines manifestations notamment dans le domaine des musiques actuelles, le budget initialement prévu s'élevait à 0,485 M€, ce sont 0,193 M€ qui ont au final été mandatés.

Patrimoine culturel

Le taux de réalisation pour les programmes en matière de soutien au patrimoine culturel est de 98 %. L'élément le plus significatif tient à l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le domaine régional de Chaumont-sur-Loire. En effet et compte tenu de la situation sanitaire, il était nécessaire de pouvoir apporter une aide complémentaire pour un montant de 1,2 M€.

En matière d'investissement, le taux d'exécution est de 83 %, l'écart constaté tient en premier lieu à la prévision de crédit réalisée pour le financement de la mise en valeur du donjon de la cité royale de Loches : nous n'avons pas été en mesure, faute de présentation des pièces, d'assurer le versement de ce soutien.

Pour le domaine régional de Chaumont-sur-Loire, dans le cadre de la conduite des opérations en maîtrise d'ouvrage public, nous n'avons pas été en mesure d'exécuter en totalité les actions prévues dans le cadre de la mise en sécurité du coteau nord du domaine, le différentiel s'établit à 35 000 €. Un autre point concerne les travaux relatifs à la restauration de l'aile est du château, eu égard à des difficultés rencontrées par l'entreprise attributaire du marché en charge de la mise en place d'un nouveau plancher, nous avons été contraints de relancer une nouvelle consultation et donc de décaler la mise en œuvre de ces travaux sur l'année 2021.

500ème anniversaire de la renaissance

Au titre du fonctionnement, il était prévu de mandater 1,21 M€ pour mener à bien en 2020 les nombreux partenariats et appels à projets prévus, ce sont 0,76 M€ qui ont été versés. Ici encore et compte tenu des conditions sanitaires, il a été nécessaire de décaler un certain nombre d'opérations en matière de communication, d'une part, et de reporter certaines opérations prévues dans le cadre de l'appel à projet de cette importante manifestation régionale.

SPORT

SPORT		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SPORTS DE HAUT NIVEAU	Fonctionnement	2 363 900	2 518 144	107%			
PRATIQUES SPORTIVES	Fonctionnement	1 486 900	1 148 666	77%		3 000	
INSTALLATIONS SPORTIVES	Fonctionnement	49 200	37 720	77%			
TOTAL Fonctionnement		3 900 000	3 704 530	95%		3 000	
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	940 366	1 160 805	123%			
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	359 634	41 587	12%	74 000	100 169	135%
TOTAL Investissement		1 300 000	1 202 392	92%	74 000	100 169	135%

BILAN GENERAL

La Région Centre-Val de Loire se caractérise par une activité importante dans le secteur du sport. Qu'il s'agisse d'une pratique occasionnelle, d'un engagement au sein d'un club pour participer à des compétitions, d'une activité éducative, le sport occupe une place essentielle auprès des habitants de la région. Cet engagement se traduit au premier rang par le soutien des emplois auprès des associations sportives à travers le dispositif CAP'ASSO et par le financement d'infrastructures sportives dans le cadre des contrats régionaux de solidarité territoriale.

La Région soutient également directement l'ensemble du mouvement sportif à travers les ligues et comités régionaux dans le cadre de conventions pluriannuelles de partenariat. Elle accompagne également les jeunes athlètes dans leur progression vers le haut niveau encadrés par des structures de qualité.

Cette année 2020, marquée par la crise, a mis à l'arrêt le sport dans toutes ses dimensions. Ces activités physiques et sportives contribuent à l'épanouissement social, physique et mental des individus. Ainsi, au regard des enjeux sociétaux, la Région Centre-Val de Loire a soutenu fortement les acteurs du sport dans nos territoires en maintenant son soutien alors que l'activité était parfois arrêtée, en allant même compléter les aides apportées pour que les structures les plus fragilisées surmontent cette crise exceptionnelle.

Ce soutien fort se traduit par un taux de réalisation en fonctionnement de 95 % et en investissement de 92 %.

Sports de haut niveau

Ce programme permet de financer les structures à travers trois dispositifs :

- Partenariat « grands clubs », au bénéfice de 51 clubs dont 11 structures professionnelles
- Parcours de l'excellence sportive territoriale (PEST) au bénéfice de 10 structures labellisées pour accompagner les jeunes vers le haut niveau
- Pôle espoir, à travers 13 pôles espoirs qui soutiennent des jeunes sportifs à fort potentiel.

Dans cette période de crise sanitaire qui a impacté très durement le sport, la Région a fait le choix d'un soutien fort au mouvement sportif et aux jeunes athlètes de la région en apportant un soutien exceptionnel aux clubs élites, et maintenant l'ensemble des aides, en les complétant pour soutenir les structures fragilisées. Ce soutien exceptionnel se traduit par un taux de réalisation de 107%.

Pratiques sportives

Ce programme regroupe les interventions de la Région, tant en fonctionnement qu'en investissement, en faveur du sport pour tous :

- soutien à l'organisation de manifestations sportives et éducatives
- soutien à l'équipement des clubs en matériel et en véhicules
- soutien au Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire
- soutien aux ligues et comités régionaux via les conventions de partenariat.

Concernant les dépenses de fonctionnement, compte tenu de la crise sanitaire, 87 manifestations ont été annulées. La Région a, dans sa logique de soutien du mouvement sportif, honoré ses subventions à hauteur des frais engagés. Néanmoins, ce grand nombre d'annulation explique un taux de réalisation de 77 %.

Concernant les dépenses d'investissement réalisées, elles témoignent d'une surconsommation par rapport aux crédits votés (123 %) car les acteurs dans le territoire, ont pu, suite à la première période d'arrêt d'activité, se mobiliser sur la reprise de l'activité et ont donc travaillé sur leurs infrastructures (matériel et véhicule) en intégrant notamment les nouvelles « normes » sanitaires pour la pratique.

Installations sportives

Concernant l'investissement, les dépenses de ce programme correspondent au financement d'un plan d'entretien, de maintenance et remise à niveau de certains espaces, matériels ou équipements sportifs du CREPS. Le taux de réalisation est très faible, il n'est que de 12 %. Il s'explique par le retard pris dans l'engagement des travaux de rénovation des hébergements du CREPS, en lien avec la crise sanitaire. Il a, en effet, été considéré qu'il était moins préjudiciable de décaler ces travaux en comparaison avec d'autres sujets de maintenance sur le patrimoine régional, notamment éducatif.

VIE CITOYENNE

VIE CITOYENNE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Fonctionnement	530 000	445 843	84%			
TOTAL Fonctionnement		530 000	445 843	84%			
DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Investissement	70 000	46 713	67%			
TOTAL Investissement		70 000	46 713	67%			

BILAN GENERAL

Après les votes des plans d'actions en 2018 pour une démocratie permanente, d'une part, et pour l'égalité et la lutte contre les discriminations et le handicap, d'autre part, les actions se mettent en place progressivement. C'est la raison pour laquelle la consommation des crédits sur ce programme « vie citoyenne » est en augmentation constante et significative depuis 2017.

L'augmentation des crédits consommés cette année (+45 % par rapport à 2019) est à imputer aux mesures d'urgence Covid-19 pour la solidarité envers les populations les plus fragilisées par la crise.

Démocratie permanente et égalité

Démocratie permanente

Voté en plénière du 19 avril 2018, le plan d'actions « Faire vivre la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire » porte quatre ambitions déclinées en 25 mesures directement opérationnelles et 7 chantiers pour une transition démocratique.

En 2020, les actions marquantes, adaptées et poursuivies malgré le contexte de confinement, sont :

- Le développement et la structuration du réseau de « Porte-Voix, activateurs de la citoyenneté » dans le cadre de la convention pluriannuelle et annuelle avec Villes au Carré.
- Une 2^{ème} édition du « Printemps citoyen » en Centre-Val de Loire, reporté et adapté au contexte sous la forme d'un « Printemps confiné, Automne citoyen », avec un appel à initiatives ayant permis le soutien de plus de 36 manifestations, soit deux fois plus qu'en 2020, pour un montant de 73 005 € (16 000 € de plus qu'en 2020).

Le montant total des crédits de paiement sur ce volet du programme s'élève à 207 000 €.

Egalité

Voté en juin 2018, le Plan régional pour l'Égalité 2018-2021 « toutes et tous mobilisé.es pour l'égalité » est décliné en 8 objectifs et 34 actions.

Les actions marquantes en 2020, outre la poursuite des partenariats avec la Fédération Régionale du Secours Populaire, la Fédération Régionale des CIDFF (centres d'information sur les droits des femmes) et l'observatoire des Inégalités pour l'organisation du concours national « Jeunesse pour l'égalité » sont les mesures d'urgence Covid-19 pour la solidarité envers les populations les plus fragilisées par la crise :

- Appel à initiatives solidaires pour les populations les plus fragiles portées par des structures de l'économie sociale et solidaires : 70 744 € de crédits en investissement et en fonctionnement pour 32 projets et environ 10 000 bénéficiaires des actions.
- Dispositif « vacances solidaires » auprès des associations régionales organisant des séjours ou des excursions pour les publics les plus fragiles : 45 207 € de crédits versés en 2020 (totalité de l'aide ou acompte seulement) pour 19 associations et 2800 bénéficiaires des actions.

Le montant total des crédits de paiement sur ce volet du programme s'élève à 182 000 €, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2019, l'intégralité des crédits supplémentaires étant imputés aux mesures d'urgence Covid-19.

Conseil régional de la Jeunesse (CRJ)

L'année 2020 a été marquée par une activité en termes de réalisation de projets ralentie pour le CRJ en raison des contraintes sanitaires et du confinement. Les membres du CRJ ont recentré leurs actions sur la formation, les contributions et propositions sur les politiques régionales et publiques (COP, conseil d'orientation des politiques jeunesse...).

L'auto-saisine sur l'impact de la crise Covid-19 sur la jeunesse en décembre 2020 a en particulier alimenté significativement le rapport d'urgence voté par le Conseil régional en février 2021. Ainsi, les dépenses pour le CRJ sont en nette baisse sur les frais généraux (déplacements) du fait de la tenue des plénières, des réunions et des formations en distanciel. L'animation de ces divers temps en distanciel s'est appuyée sur le déploiement de nombreuses techniques d'intelligence collective, et sur la mobilisation des partenaires et des services en Région.

Les crédits de paiement 2020 pour le CRJ se sont élevés à 11 500 €, soit 75% de moins qu'en 2020.

EUROPE

EUROPE

EUROPE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Fonctionnement	25 200 000	18 954 954	75%	27 341 000	20 788 624	76%
PROGRAMMATION 2014-2020 PDR FEADER	Fonctionnement	23 000 000	23 021 991	100%	23 000 000	23 021 991	100%
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	Fonctionnement	234 000	119 562	51%		23 297	
ASSISTANCE TECHNIQUE	Fonctionnement	1 050 000	445 095	42%		716	
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Fonctionnement				12 000 000	7 728 857	64%
TOTAL Fonctionnement		49 484 000	42 541 602	86%	62 341 000	51 563 485	83%
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Investissement	23 666 500	22 525 194	95%	33 352 000	16 507 317	49%
PROGRAMMATION 2014-2020 PDR FEADER	Investissement	46 300 000	35 747 310	77%	46 300 000	35 747 310	77%
ASSISTANCE TECHNIQUE	Investissement	100 000	1 404	1%			
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Investissement				2 745 000	0	
TOTAL Investissement		70 066 500	58 273 908	83%	82 397 000	52 254 627	63%

BILAN GENERAL

Autorité de gestion des fonds européens depuis 2014, la Région Centre-Val de Loire affirme son implication croissante sur les questions liées à l'Europe.

La collectivité est mobilisée pour la bonne mise en œuvre de la politique de cohésion au travers de la gestion des programmes opérationnels régional FEDER-FSE, interrégional FEDER Loire et enfin programme de développement rural – FEADER. Les 4 programmes « Programmation 2014-2020 (PCE) », « PDR-FEADER » ainsi que « assistance technique » et « Région bénéficiaire final » transcrivent l'activité de gestion des 3 programmes opérationnels. L'année 2020 est marquée par une forte dynamique de programmation et de paiement. Au 31 décembre 2020, la Région a programmé 87 % des fonds FEDER-FSE-IEJ du programme opérationnel régional, 91 % du fonds FEDER du programme opérationnel interrégional et enfin 94 % du fonds FEADER du programme de développement rural.

Elle veille également à la défense des intérêts et des dossiers prioritaires de la collectivité et des territoires régionaux à Bruxelles, à saisir les opportunités financières au profit de la Région et de ses partenaires et au renforcement de l'appropriation et de la connaissance de l'UE auprès des acteurs locaux. En 2020, le projet européen ENERGIE, auquel la Région participe, mené sur le thème de l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires et piloté par l'université de Galway (Irlande), s'est poursuivi.

Programmation 2014-2020 (PCE)

Ce programme rend compte de l'activité de la collectivité en tant qu'autorité de gestion de deux programmes opérationnels (PO Centre-Val de Loire et Interrégional Loire).

En section d'investissement, le taux de consommation s'établit à 95 % :

- POI LOIRE (0,167 M€ votés et 2,124 M€ consommés) : cet écart s'explique par la forte consommation des actions « itinérances véloroutes » sur le volet tourisme (pas de crédits anticipés mais 0,78 M€ consommés) et sur la continuité écologique (0,133 M€ inscrits et 1,12 M€ consommés).
- PO FEDER-FSE volet FEDER (23,5 M€ inscrits et 20,4 M€ consommés) : les actions les plus consommatrices sont celles de l'axe 2 « une société porteuse d'emplois » avec 7,1 M€ consommés, de l'axe 3 « une société numérique » avec 5,28 M€ consommés sur les infrastructures très haut débit et sur l'axe 1

« Une société de la connaissance » avec 4,8 M€ consommés. L'axe 4 sur « la transition vers une économie à faible teneur en carbone » a consommé 2,66 M€.

En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 75 % :

- POI LOIRE (1,794 M€ inscrits et 2,092 M€ consommés) : cet écart s'explique par une légère surconsommation des actions sur le volet « inondation » (30 500 € inscrits et 0,233 M€ consommés) et sur le volet « biodiversité » (1,66 M€ inscrits et 1,81 M€ consommés).
- PO FEDER-FSE volet FSE/IEJ (13,786 M€ inscrits et 9,76 M€ consommés) : cet écart s'explique par la sous-consommation des actions d'apprentissage (2,43 M€ anticipés et 1,96 M€ consommés) et des actions en faveur de l'emploi des jeunes (8 M€ anticipés et 4,26 M€ consommés). Le contexte sanitaire a obligé les organismes de formation à tenir des formations en distanciel. Les pièces justificatives prévues n'ont pu être transmises et les demandes de paiement n'ont pu être déposées. Un travail est en cours pour fiabiliser et sécuriser la liste des pièces justificatives à transmettre en cas de formation en distanciel.
- PO FEDER-FSE volet FEDER (7,845 M€ inscrits et 7,04 M€ consommés). Les actions les plus consommatrices sont celles de l'axe 1 « Une société de la connaissance » (3,48 M€), de l'axe 2 « Une société porteuse d'emplois » (2,09 M€) et de l'axe 3 « Une société numérique » (0,94 M€).
- PO FEDER-FSE volet assistance technique : ces lignes correspondent aux dépenses de personnels du PO FEDER-FSE et POI LOIRE. Suite au choix de la Région de recourir à l'assistance technique forfaitaire, les mandats afférents aux remboursements attendus par la Commission européenne n'ont pu être émis.

Il est important de noter que les objectifs de dégagement d'office des deux PO dont le Conseil régional est autorité de gestion ont été évités pour l'année 2020 mais également pour l'année 2021.

S'agissant des recettes, le taux de consommation en investissement est de 49 % (33,35 M€ anticipés et 16,51 M€ perçus) et de 76% en fonctionnement (27,24 M€ anticipés et 20,79 M€ perçus). Ces écarts s'expliquent par le fait que beaucoup de demandes de paiement ont été payées en fin d'année et n'ont pas pu faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la Commission européenne dans le cadre d'un appel de fonds sur 2020. Des demandes de paiement importantes, notamment sur les infrastructures très haut débit (5,25 M€ en investissement), n'ont pu faire l'objet d'un remboursement sur l'année 2020. Par ailleurs, il convient d'indiquer que d'importantes demandes de paiement n'ont pas été présentées par les bénéficiaires malgré un calendrier prévisionnel indiquant un dépôt sur 2020. En effet, un arrêté exceptionnel est venu prolonger de 6 mois toutes les opérations ayant une date de fin comprise entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2020.

Programmation 2014-2020 PDR FEADER

Si le Conseil régional est autorité de gestion du Programme de Développement Rural, l'exécution financière relève de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui a été désignée comme autorité de paiement au niveau national. Pour autant, il convient de rendre compte, dans le budget, de cette gestion financière.

Pour cet exercice, l'arrêté des comptes établi par l'ASP a donné lieu à un taux d'exécution de 77 % (35,75 M€) en investissement qui repose principalement sur le soutien aux mesures agroenvironnementales (14,35 M€), sur les aides en faveur de la conversion à l'agriculture biologique (5 M€) et sur l'installation de jeunes agriculteurs (4,29 M€). En fonctionnement, le taux de consommation est de 100 % (23 M€) avec

notamment le versement des Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN) représentant 19,28 M€.

S'agissant d'une inscription comptable, les recettes ont été titrées à un niveau équivalent.

Soutien aux acteurs régionaux

Le taux de consommation en investissement est de 51 % (0,12 M€) sur un périmètre financier qui demeure restreint à 0,234 M€. Ce programme vise à soutenir l'ingénierie et l'expertise des services de la Région (2 VIE à Bruxelles) pour accompagner au mieux la collectivité et les acteurs régionaux dans leurs démarches auprès des institutions et partenaires européens. L'écart s'explique par le décalage des dépenses relatives au programme INTERREG ENERGIE et sur l'accompagnement au montage de projets européens.

Assistance technique

L'assistance technique correspond à certaines dépenses réalisées par la collectivité afin d'assurer ses fonctions d'autorité de gestion dans les domaines de l'achat de prestations (évaluations, certification, contrôles), de la valorisation et de la communication sur les projets et de l'organisation des comités de suivi. Les dépenses de personnel ne sont pas retranscrites dans ce programme mais sont également suivies et valorisées auprès de la Commission Européenne. Les crédits d'assistance technique en investissement sont utilisés pour des dépenses de création ou de développement du site Internet régional consacré aux fonds européens notamment. La crise sanitaire et le confinement n'ont pas permis de réaliser le plan d'action souhaité. En fonctionnement, le taux est de 42 % (0,445 M€ consommés sur 1,050 M€ votés).

Les dépenses réalisées en 2020 ont permis la réalisation d'évaluations, dont deux portant sur les modalités de mise en œuvre des Fonds Européens Structurels et d'Investissement, et ont permis la réalisation d'actions de communication, l'externalisation des certaines activités liées au contrôle des fonds structurels et à la certification et à l'appui des porteurs de projets européens.

Programmation 2014-2020 (RBF)

Le programme « Programmation 2014-2020 – Région Bénéficiaire final » consolide les recettes de la collectivité lorsque cette dernière est bénéficiaire des fonds européens (FEDER et surtout FSE), que ce soit sur des crédits d'intervention (apprentissage, orientation, formation professionnelle, efficacité énergétique...) ou bien au titre de l'assistance technique.

En fonctionnement, le taux de réalisation est de 64 % (7,73 M€ perçus sur 12 M€ votés). Cet écart s'explique par le choix de la Région en tant qu'autorité de gestion de recourir à l'assistance technique forfaitaire. Pour cette raison, les demandes de paiement relatives aux crédits d'assistance technique n'ont pas été présentées à l'autorité de certification. Les crédits d'assistance technique seront perçus sur la base d'un forfait appliqué aux dépenses certifiées, relevant des actions hors assistance technique, lors des prochains appels de fonds auprès de la Commission européenne.

En investissement, aucune recette n'a été perçue sur les 2,745 M€ votés. Ces crédits concernent le dispositif d'efficacité énergétique dans les lycées et les demandes de paiement n'ont pas encore été instruites.

B – Optimisation des ressources

COMMUNICATION

COMMUNICATION	Section	DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 000 000	3 846 184	96%	370 000	216 546	59%
TOTAL Fonctionnement		4 000 000	3 846 184	96%	370 000	216 546	59%

BILAN GENERAL

Les actions de communication de la Région ont été profondément modifiées en 2020, conséquence de la crise COVID-19. En effet, à partir du mois de mars, une grande partie des événements, festivals et manifestations culturelles ou sportives auxquelles la Région participe chaque année ont été annulés, et les thématiques et canaux de communication ont été revus en lien avec l'actualité, les possibilités de déplacement, les risques sanitaires...

A noter que les forums de l'orientation du début de l'année 2020, ainsi que le Salon de l'Agriculture se sont déroulés dans les conditions habituelles avant le confinement du 15 mars (ce dernier ayant fermé ses portes un jour plus tôt).

Après le 15 mars, la communication institutionnelle s'est en grande part redéployée sur des campagnes de communication visant à informer les habitants des aides à leur disposition et à soutenir les acteurs et secteurs d'activité du territoire (tourisme, culture, agriculture, économie, associations...) par le biais de campagnes d'information sur les dispositifs ou de communication au moment de la relance de l'activité.

Les grandes campagnes et actions en 2020 :

- Campagne de communication sur les mesures économiques pour faire connaître les aides aux chefs d'entreprises
- Création de plateformes permettant d'identifier et localiser les producteurs locaux puis les commerçants et restaurateurs faisant du click and collect
- Campagnes de communication pour faire connaître ces plateformes aux habitants et favoriser l'approvisionnement auprès des producteurs, artisans, commerçants, restaurateurs locaux
- Accompagnement éditorial pour animer les plateformes d'achats locaux et les réseaux sociaux, favorisant ainsi la consommation locale
- Campagne nationale et régionale de relance du tourisme « Envie de... » fédérant les six départements, les deux Métropoles de Tours et d'Orléans, et Agglopolys pour attirer les visiteurs et encourager les habitants de la région à un tourisme de proximité
- Campagne « Automne gourmand » : la Région a pris en charge la communication de l'opération portée par les associations départementales de restaurateurs pour relancer leur activité après des mois de fermeture.

Les campagnes de communication et d'information habituelles ont été adaptées aux circonstances et maintenues : inscriptions pour les transports scolaires, abonnements Rémi, campagne de rentrée scolaire, Nouvelles Renaissance, Cop régionale, formation professionnelle (Une formation pour un emploi), Yep's et communication jeunesse.

En dehors de ces grandes campagnes, la direction de la communication a recherché avec les acteurs culturels, clubs sportifs, organisateurs d'événements, au cas par cas, les moyens de maintenir ou transformer leurs événements, en fonction des possibilités et des consignes sanitaires.

- Les manifestations qui ont pu adapter leur protocole d'accueil, leur format, leurs dates se sont tenues et la communication a accompagné toutes les initiatives en maintenant ou réévaluant sa participation selon les cas : Promenades photographiques de Vendôme, Terre du Son (petits formats dans plusieurs villes), Printemps de Bourges (Petits concerts des Inouïs en septembre), Hop Pop Hop à Orléans en septembre, Rendez-Vous de l'Histoire, Les manifestations programmées dans le cadre des « Nouvelles Renaissances »
- Certains événements reposant habituellement sur du présentiel et l'accueil des publics ont été revus pour intégrer de nouvelles formes : concerts des Salles de Musique actuelles (Astrolabe, temps Machine) en streaming, salon 2000 emploi 2000 sourires virtuel, 10/20 wkm de Tours en « course connectée »... Là aussi la communication a accompagné les initiatives des acteurs pour maintenir leur animation auprès des publics.

Une différence notable concerne un moindre recours en cette année 2020 aux campagnes d'affichage et aux supports d'édition (flyers) ainsi qu'une baisse notable des achats d'objets promotionnels. En raison des circonstances (confinement, consignes sanitaires), la distribution d'objets et le contact direct avec les habitants a été largement limité. Ces supports de communication ont été remplacés par une diffusion plus digitale de l'information : newsletters, activité sur les réseaux sociaux, sites internet de la Région dont la consultation s'est accrue.

L'activité du pôle internet et du community management s'est donc vue démultipliée, avec un recours accru au marché d'accompagnement éditorial, de même que les relations presse, essentielles pour informer les habitants et ayant-droits des mesures réactives prises par la Région.

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION

MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Fonctionnement	3 992 300	4 028 682	101%		237 726	
SYSTEMES D'INFORMATION	Fonctionnement	4 320 000	4 371 109	101%		34 394	
VEHICULES	Fonctionnement	967 000	709 303	73%			
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 641 400	4 814 081	85%		5 826	
FRAIS D'ADMINISTRATION	Fonctionnement	1 767 100	1 379 020	78%		300	
PILOTAGE ET DONNEES	Fonctionnement	674 000	390 340	58%			
TOTAL Fonctionnement		17 361 800	15 692 536	90%		278 246	
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Investissement	1 695 000	619 884	37%			
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	2 833 500	2 814 398	99%			
VEHICULES	Investissement	168 500	21 337	13%			
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	2 000	1 485	74%			
PILOTAGE ET DONNEES	Investissement	0	4 914				
TOTAL Investissement		4 699 000	3 462 018	74%			

Bâtiments matériel et mobilier

Au-delà des dépenses de fonctionnement courant concernant les bâtiments (loyers, fluides, nettoyage des locaux, frais de gardiennage, assurances...), les crédits consacrés à ce programme ont permis de réaliser un certain nombre de travaux d'entretien courant de notre patrimoine immobilier ainsi que deux opérations majeures.

La première opération a consisté à rénover totalement l'ensemble des réseaux d'eau chaude/eau froide sanitaire du bâtiment « Lentin ». La conduite de ce chantier d'envergure fut facilitée par le contexte sanitaire de l'année 2020, les agents régionaux de ce bâtiment étant dans leur grande majorité placés en télétravail.

La seconde opération fut le remplacement des groupes froid du bâtiment « 10 Dolet », en fin de vie, par des groupes plus performants énergétiquement.

La situation générée par la crise sanitaire en 2020 n'a pas permis de mobiliser les crédits votés pour cet exercice sur l'AP pluriannuelle 2020-2192 destinée à la rénovation du site actuel de l'EMOP du Cher, générant un écart conséquent entre les montants inscrits et les montants consommés.

Des recettes ont été perçues pour des remboursements d'assurance notamment.

Systèmes d'information

Les crédits inscrits au Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information 2017-2021 (POSI) ont permis d'assurer la continuité des services de la collectivité en lien avec la crise de la COVID-19 par le déploiement de nouveaux services numériques indispensables au travail en distanciel, avec notamment :

- l'équipement de 100% des agents du siège et des sites distants d'un ordinateur portable
- la mise en service de Rainbow, solution de communication unifiée permettant de passer et recevoir ses appels téléphoniques depuis son ordinateur portable
- la généralisation de DirectAccess, solution sécurisée (VPN) d'accès au système d'information à distance

- le déploiement de Teams, destiné à faciliter le travail en équipe, notamment par le partage de fichiers et pour l'organisation des réunions (audio et visioconférence), et qui s'est avéré particulièrement opportun pour gérer la généralisation du télétravail.

Véhicules

2020 fut marquée par la réception et donc le mandatement d'un seul véhicule sur les 9 commandés au cours de l'année. Ce faible taux de réalisation serait lié à une difficulté mondiale des constructeurs automobiles à honorer les commandes. Il est à noter que le véhicule commandé et livré est un véhicule hybride fabriqué en France.

Au-delà des crédits ouverts pour ce programme d'action, le fonctionnement courant (carburant, frais d'autoroute, entretien) est en baisse de près de 0,2 M€ entre l'année 2019 et l'année 2020. Ceci s'expliquant par une forte diminution des déplacements professionnels en 2020 dû notamment à la période de confinement entre mars et mai ainsi qu'à la volonté de la collectivité de privilégier les réunions en visioconférence et de généraliser le télétravail eu égard au contexte sanitaire.

Frais d'assemblée

Les crédits affectés à ce programme ont été consacrés à la prise en charge des indemnités, des frais de formation et de déplacement des conseillers régionaux et des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, ainsi que des frais de représentation des deux assemblées.

Frais d'administration

Les crédits inscrits au titre de ce programme ont été affectés au fonctionnement administratif de l'Institution régionale, notamment les affranchissements, la documentation, les fournitures de bureau.

Etudes

Les actions mises en œuvre en matière de pilotage des politiques concernent tous les domaines d'intervention de la Région.

Pour 2020, les principaux travaux réalisés ou lancés dans le cadre du suivi et de l'évaluation des politiques ont été les suivants :

- l'élaboration d'un système de pilotage des politiques régionales
- la mise en place d'un plan d'évaluation et d'un dispositif de suivi du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- les évaluations du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), de la politique culturelle régionale jeunesse en faveur du livre et de la lecture et de la politique régionale d'aménagement du territoire
- la mise en place d'un Climate Data Hub pour alimenter notamment la COP régionale.

D'autres travaux ont été effectués en lien avec la gestion des ressources humaines ou financière tels que la réalisation d'un baromètre à destination des agents dans une logique d'amélioration continue de la qualité de vie au travail, ainsi qu'une étude visant à optimiser la démarche de gestion budgétaire pluriannuelle.

MOYENS GÉNÉRAUX FINANCIERS

MOYENS GENERAUX FINANCIERS		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	35 307 522	35 307 522	100%	367 412 902	368 449 330	100%
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement				347 369 731	367 291 623	106%
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Fonctionnement				239 144 654	239 105 030	100%
DETTE ET TRESORERIE	Fonctionnement	7 988 200	7 638 671	96%		339 550	
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Fonctionnement	2 105 000	949 918	45%		550 241	
PROVISIONS/DOTATIONS	Fonctionnement	4 045 260	4 045 260	100%	158 355	158 355	100%
TOTAL Fonctionnement		49 445 982	47 941 370	97%	954 085 642	975 894 129	102%
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement				47 207 505	47 207 504	100%
DETTE ET TRESORERIE	Investissement	63 200 000	52 391 354	83%	155 900 000	70 000 000	48%
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement				640 000		
TOTAL Investissement		63 200 000	52 391 354	83%	203 747 505	117 207 504	58%

Fiscalité directe

Tous produits confondus, le produit total des ressources fiscales directes (368,4 M€) est en hausse de 3,2 % par rapport à l'exercice précédent.

<i>Recettes en €</i>	Voté 2020	Réalisé 2020	Taux de réalisation
CVAE	321 785 210	321 785 210	100 %
Péréquation des ressources	11 735 187	11 735 187	100 %
Attribution de compensation (loi NOTRe)	2 958 000	2 958 078,86	100 %
IFER	30 934 505	31 970 854	103,3 %
TOTAL	367 412 902	368 449 329,86	100,3 %

<i>Dépenses</i>	Voté 2020	Réalisé 2020	Taux de réalisation
Attribution de compensation (loi NOTRe)	35 307 522	35 307 521,62	100 %
TOTAL	35 307 522	35 307 521,62	100 %

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est fonction du dynamisme de l'activité économique sur le territoire régional constaté l'année N-2 ainsi que du rythme d'encaissement du produit fiscal afférent auprès des entreprises. Son produit est en hausse de 2,2 % par rapport à l'exercice 2019. La loi de finances 2021 a supprimé la part régionale de CVAE à compter de l'exercice 2021 pour la remplacer par une nouvelle part de fraction de TVA.

La Région Centre-Val de Loire a par ailleurs bénéficié, en 2020, du mécanisme de péréquation des ressources régionales postérieures à la taxe professionnelle (11,7 M€), en hausse de 3,4 M€ (+40%) par rapport à l'exercice 2019.

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) s'appliquent aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. En Région Centre-Val de Loire, le produit des IFER 2020 (31,9 M€) est en hausse de 4,4 %. Le produit de l'IFER applicable aux répartiteurs principaux dans le domaine des télécommunications est en hausse de 1,9 % tout comme l'IFER applicable au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs (6,9 %).

Les attributions de compensations faisant suite aux transferts de compétence entre la Région et les Département constituent à la fois une recette et une dépense dont le montant est figé.

Fiscalité indirecte

Les ressources fiscales indirectes diminuent de 24,4 % (-107 M€) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par la suppression des ressources en matière d'apprentissage (TICPE et taxe d'apprentissage), à compter de 2020 (-81,2 M€). A ceci s'ajoutent les effets de la crise sanitaire. Les recettes corrélées à l'activité économique sont en diminution : la TVA de 6 % (-11,97 M€), la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation de 9,3 % (9,4 M€) et, plus légèrement, la TICPE de 4,4 % (-2,6 M€). Pour ces deux dernières, la baisse a cependant été légèrement moindre qu'anticipé.

	Voté 2020	Réalisé 2020	Taux de réalisation
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	80 300 000	91 004 152	113,3 %
Modulation régionale de la TICPE	24 200 000	28 871 833	119,3 %
Majoration Grenelle de la TICPE	23 200 000	27 768 999	119,7 %
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	26 063 242	26 063 242	100 %
TICPE « formation professionnelle »	8 236 597	8 236 597	100 %
TICPE PEA	4 799 097	4 799 097	100 %
FRACTION TVA	180 570 795	180 547 703	99,9 %
TOTAL	347 369 731	367 291 623	105,7 %

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est fonction du volume des immatriculations réalisées par les personnes physiques et morales installées sur le territoire régional. Le produit de l'exercice 2020 – égal à 91 M€ – correspond aux immatriculations réalisées sur la période comprise entre décembre 2019 et novembre 2020 (- 9,3 %).

Le produit de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est destiné à faire face à l'accroissement des charges consécutif aux transferts de compétences d'une part, et à assurer le financement de projets structurants dans le domaine des transports d'autre part. A compter de 2020, il est strictement dépendant du volume de carburants vendu sur le territoire national, et non plus régional, au cours de l'année. Les ajustements réalisés au moment de l'élaboration de la décision modificative n°1 reposaient sur l'hypothèse d'une diminution du produit de 20 %. Dans les faits, celle-ci a globalement diminué de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent sur la période comprise entre décembre N-1 et décembre N soit sur 13 mois. *De facto*, le produit de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE est supérieur aux anticipations.

Le produit des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage – composé d'une fraction du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et d'un reversement des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la CVAE – est conforme aux prévisions (34,3 M€), en diminution de 5,6 % suite à l'institution d'une reprise de 2,9 M€ sur la TICPE pour la Région Centre-Val de Loire, au motif que celle-ci dépensait davantage que les autres Régions pour l'apprentissage.

Dans le cadre de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel a également été supprimée la compétence « aide aux employeurs d'apprentis », à partir du 31 décembre 2019. Néanmoins, une partie des soldes des contrats déjà signés restent pris en charge par la Région, avec un impact budgétaire compensé à hauteur de 4,8 M€ en 2020.

Depuis 2018, les Régions perçoivent une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée. Le produit était anticipé, au BP 2020, à hauteur de 199,3 M€. La crise économique engendrée par la crise sanitaire, a entraîné une forte baisse de la TVA. Cependant, la loi de finances 2017, instaurant cette nouvelle ressource, prévoyait de garantir le produit au niveau de celui de la dotation globale de fonctionnement de 2017, soit 180,5 M€.

Participations / Dotations Etat

En section de fonctionnement, les dotations et participations se sont élevées à 239,1 M€ en 2020, soit une baisse de 5,9 M€, par rapport à 2019. Cette diminution s'explique par la mise en œuvre prévue de la dégressivité de la contribution de l'Etat aux TET (-9,8 M€) mais aussi par la baisse (continue) des dotations liée au périmètre des variables d'ajustement des concours de l'Etat. Cependant, un fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement a été instauré à compter du 1^{er} janvier 2020.

	Voté 2020	Réalisé 2020	Taux de réalisation
DGD	22 054 668	22 054 668	100 %
TICPE « compensation »	126 542 890	126 504 162	99,9 %
DTCE-FDL	3 702 817	3 702 817	100 %
DCRTP	16 254 679	16 254 679	100 %
FNGIR	24 115 000	24 114 207	100 %
FCTVA (fonctionnement)	220 400	220 401	100 %
TET	39 200 000	39 200 000	100 %
Attribution compensation (Loi NOTRe)	116 000	115 895	99,9 %
DOTATION FONCTIONNEMENT APPRENTISSAGE	6 938 200	6 938 200	100 %
TOTAL	239 144 654	239 105 030	99,98 %

Le produit de la part résiduelle de la dotation générale de décentralisation (DGD), est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation » a pour objet de financer les transferts de compétences. Il est en légère augmentation (+ 0,3 %, soit 126,5 M€).

A l'issue de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe professionnelle, la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) s'est substituée aux allocations compensatrices préexistantes. Dans la mesure où elle figure dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, son montant a été minoré de près de 21,4 % par rapport à l'exercice précédent (3,7 M€).

La dotation globale de neutralisation (DGN) est destinée à compenser l'insuffisance des recettes de la CVAE et des IFR par rapport aux ressources fiscales directes antérieurement perçues par les Régions. Ainsi, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) permet le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité tandis que le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) corrige les déséquilibres subsistants entre des collectivités perdantes ou gagnantes au sein d'une même catégorie de collectivité. Si le montant du FNGIR demeure figé (24,1 M€), celui de la DCRTP a été minoré de 13,3 % (16,3 M€) du fait qu'il figure dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat.

La Région Centre-Val de Loire bénéficie d'un remboursement anticipé de la TVA calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. En l'espèce, seules sont éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée imputé en section de fonctionnement a été de 0,2 M€.

Dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat, en 2017, afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) à compter du 1^{er} janvier 2018, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation des lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat a été égal à 39,2 M€ en 2020, première année de mise en œuvre de la dégressivité de cette contribution.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les Régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Le montant perçu pour la Région Centre-Val de Loire est de 6,9 M€ en fonctionnement. Ce fonds a été versé par France Compétences, nouvel organisme de gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Le produit des dotations d'investissement (47,2 M€) augmente de 33 % en raison de la mise en place d'une dotation pour le financement de l'apprentissage en investissement.

Recettes	Voté 2020	Réalisé 2020	Taux de réalisation
DRES	22 785 661	22 785 661	100 %
FCTVA	12 330 444	12 330 443	100 %
DOTATION INVESTISSEMENT APPRENTISSAGE	12 091 400	12 091 400	100 %
TOTAL	47 207 505	47 207 504	100 %

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de de construction et d'équipement des lycées. Son montant demeure figé (22,8 M€) depuis sa désindexation par rapport à l'inflation puis son gel.

Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'appuie sur les dépenses d'investissement réalisées, comptabilisées au compte administratif 2019 et jugées éligibles, auxquelles est appliqué un taux forfaitaire égal à 16,404 %. Le produit du FCTVA pour 2020 (12,3 M€) a diminué de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Comme pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2020, à destination des Régions, deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement. Le montant perçu au titre de l'investissement a été de 12,1 M€.

Dettes et trésorerie

Recours à l'emprunt et capital restant dû

Pour satisfaire à l'équilibre budgétaire 2020, la Région a mobilisé le reliquat d'une convention Caisse d'Epargne signée en 2018. Cette mobilisation d'un montant de 10 M€ a été positionnée sur EURIBOR 12 mois + 0,37 % (première échéance 0,37 %).

Le solde du besoin, soit 60 M€, a été couvert par le recours au marché obligataire au moyen du programme EMTN. Les 5 émissions obligataires réalisées sur deux campagnes ont permis à la Région de capter des niveaux de spreads en ligne avec les émissions des autres grandes structures (soit en deçà OAT + 0,30 %) :

- 20 M€, taux fixe 0,825 %, maturité 06/2040,
- 20 M€, taux fixe 0,825 %, maturité 06/2041,
- 5 M€, taux fixe 0,00 %, maturité 12/2028,
- 5 M€, taux fixe 0,00 %, maturité 12/2029,
- 10 M€, taux fixe 0,39%, maturité 12/2042

En comptant ces différentes lignes d'un montant global de 70 M€, l'encours de dette au « sens réglementaire » s'établit au 31/12/2020 à 765,4 M€ (dont encours du contrat de performance énergétique : 17,6 M€). La variation nette d'encours est ainsi de + 14,2 M€ par rapport à l'encours au 31/12/2019. En comptabilisant les engagements financiers relatifs aux crédits-baux ferroviaires, l'encours de dette « au sens large » se positionne à 982,5 M€.

Le taux moyen de la dette réglementaire s'établit à 1,02 % au 31/12/2020.

Annuité de la dette et frais financiers des instruments de trésorerie

Les intérêts de la dette amortissable (hors CPE) se chiffrent à 7,2 M€, ceux des instruments de trésorerie à 2 000 €. En tenant compte du rattachement des Intérêts Courus Non Echus 2020 et de l'annulation des ICNE 2019 (solde de +0,04 M€), le mandatement passe à 7,3 M€. Sont également constatés sur l'exercice 2020, des recettes pour 0,3 M€ du fait d'émission de NEU CP à taux négatifs.

Sur l'année 2020, ce sont 21 NEU CP, pour un montant global de 850 M€, qui ont été émis à taux négatifs (-0,30% en moyenne).

Le remboursement en capital est conforme à ce qui était attendu avec 52,4 M€ soit 98,5 % de réalisation des crédits votés.

Ligne « réaménagement de la dette » :

Au niveau de la ligne de « réaménagement de la dette », aucun mouvement n'a été réalisé en 2020 du fait de l'extinction des lignes purement revolving de l'encours régional. Les contrats offrant la possibilité de remboursement temporaire n'ont également pas été mouvementés, le contexte actuel de taux d'intérêts ne rendant pas opportun ce type d'opération. Les 10 M€ votés en dépenses et en recettes à cet effet n'ont donc pas été utilisés.

Autres mouvements budgétaires

En dépenses

En 2020, nous observons une augmentation des admissions en non-valeur et créances éteintes. En effet, leur montant est passé de 0,494 M€ en 2019 à 0,949 M€ en 2020, soit une augmentation de 48%. Après une baisse exceptionnelle en 2019, le montant des admissions non-valeur et créances éteintes est revenu au niveau moyen constaté ces dernières années.

La Région a constitué une provision de 4 045 259,62 € pour dotation aux dépréciations des actifs circulants, risque lié au non-recouvrement des créances dans le cadre des aides versées sous la forme d'avance remboursable aux acteurs économiques.

En recettes

La Région a procédé à la reprise :

- de la provision pour dépréciation des titres de participations de la société CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT pour un montant de 111 357,27 € puisque la dépréciation desdits titres a été constatée par ailleurs,
- des provisions constituées par Culture O Centre à compter de 2015 pour indemnités de fin de carrière d'un montant de 46 997,53 €. Au moment de la dissolution de COC, ces provisions ont été automatiquement intégrées dans les comptes de la Région.

La Région a réalisé 21 400 € de produits de cessions résultant de la vente aux enchères de véhicules de l'administration.

La Région a également réalisé 64 671,70 € de produits de cession d'immobilisations financières.

Dans le cadre de la régularisation de la fusion-absorption de la société CREATION ET CROISSANCE CENTRE par la société CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT opérée en 2011, les actions détenues par la Région dans le capital de la société CREATION ET CROISSANCE CENTRE ont été échangées afin d'augmenter la participation régionale dans le capital de la société CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT.

Les 455 747 € perçus au titre des participations régionales se répartissent comme suit :

- Dans le cadre de la participation régionale dans les fonds d'investissement EMERGENCE INNOVATION I pour le développement économique, la Région a perçu 163 142 € de la société de gestion SOFIMAC, suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du fonds.
- Dans le cadre de la participation régionale dans le fonds d'investissement FONDS LOIRE VALLEY pour le développement économique, la Région a perçu 196 800 € de la société de gestion GO CAPITAL, suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du fonds.
- Dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SEM ENERGIES RENOUVELABLES, la Région a perçu 95 805 € au titre des dividendes versés de l'exercice 2019 et comptabilisés en 2020.

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES	Section	DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	137 404 723	136 501 521	99%	2 947 000	2 811 131	95%
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	9 850 000	8 620 038	88%	500 000	638 008	128%
TOTAL Fonctionnement		147 254 723	145 121 560	99%	3 447 000	3 449 139	100%

BILAN GENERAL

Sur le volet ressources humaines, comme sur de nombreuses politiques, l'année 2020 a été principalement marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Ainsi, la réalisation du budget a été fortement impacté par les éléments suivants :

- Les dispositions prises par la collectivité pour maintenir le niveau de service, en particulier dans les lycées ;
- Les mesures nécessaires pour permettre la protection des agents durant leur service contre le virus (acquisition d'Equipements de Protection Individuelle - EPI).

En sus de cet élément conjoncturel, les transferts de compétences liés, d'une part au Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC) et d'autre part à l'orientation et l'information des métiers et des formations, ont eu un impact sur le montant de la masse salariale.

Masse salariale

Ce programme intègre l'ensemble des dépenses liées à la rémunération des agents de la collectivité (rémunérations de base, régime indemnitaire, charges patronales) et ce, quel que soit leur statut : fonctionnaires (dont stagiaires), contractuels de droit public, contrats aidés et apprentis.

En 2020, la masse salariale a évolué de + 3,69 M€ (montants mandatés de CA à CA), soit une augmentation de 2,78 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation tient, en partie, aux choix forts réalisés par la collectivité en faveur de ses agents.

A ce titre, il convient de noter, d'une part, le maintien des rémunérations (y compris lors de la fermeture des établissements ainsi que pour les agents vulnérables n'ayant pas pu reprendre leur fonction), et, d'autre part, l'attention portée aux contractuels pour éviter de pénaliser les agents en fin de contrat.

Par ailleurs, afin de reconnaître l'investissement des agents dans le cadre du plan de continuité et de reprise des activités, la collectivité a versé une prime exceptionnelle sur la paie du mois de décembre.

Enfin, des crédits de paiement supplémentaires votés à l'occasion du budget supplémentaire ont permis d'assurer les remplacements des agents des lycées afin de garantir le maintien d'un service public au sein des établissements scolaires.

Aussi, sur les dépenses, le taux de mandatement s'établit à 99 % des crédits inscrits et votés lors des différentes étapes budgétaires. Les principales mesures d'évolution entre 2019 et 2020, sont les suivantes :

- Les évolutions des carrières des agents (avancement d'échelons, de grades et promotions internes) dont le coût s'établit à 1,535 M€ ;
- La poursuite de la déprécarisation des agents au sein des lycées à hauteur de 0,532 M€ ;
- La rémunération des agents chargés du déploiement du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (+ 0,202 M€) ;
- La mise en œuvre de la compétence Orientation-information des métiers et des formations représentant 0,106 M€ ;
- Le versement d'une prime « Covid » à hauteur de 0,580 M€ ;
- Une augmentation des crédits dédiés aux remplacements au sein des Lycées permettant le maintien du service public pour 0,400 M€.

En 2020, les recettes liées à la masse salariale sont en retrait par rapport à l'exercice précédent (- 0,242 M€) et par rapport aux crédits inscrits. Ces recettes proviennent :

- Du remboursement des indemnités journalières au titre des absences maladie des agents (y compris dans le cadre du contrat d'assurance Risques statutaires) pour 1,630 M€.
- Du versement des aides de l'Etat sur les contrats aidés, pour un montant de recettes de 0,706 M€.
- Des remboursements de rémunérations ou de charges patronales, pour un montant de 0,473 M€.

Autres dépenses de personnel

En 2020, les autres dépenses de personnel ont atteint 8,620 M€, soit une augmentation de près de 2,1 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation demeure très largement conjoncturelle. En effet, pour faire face à la crise sanitaire, la collectivité a notamment été contrainte de mettre à disposition de ses agents, les équipements de protection individuelle et en particulier des masques.

La création d'une AE spécifique « urgence masque » et des crédits supplémentaires sur le programme EPI sur le budget RH explique globalement cette augmentation.

De manière plus structurelle, les autres dépenses de personnel se répartissent de la manière suivante :

- Les avantages sociaux qui regroupent la subvention versée au COS, la cotisation au prestataire d'action sociale (Neeria), les titres de services prépayés (tickets restaurant, CESU, chèques cadeaux, chèques vacances au bénéfice des agents en situation de handicap), la participation aux restaurants inter administratifs et la prise en charge du coût des abonnements domicile-travail. En 2020, ces dépenses se sont élevées à 3,582 M€.
- Les frais de déplacement : il s'agit du remboursement des frais de déplacement aux agents et aux experts, ainsi que des achats directs de billetterie (train, avion) et de nuitées d'hôtel, pour les déplacements hors Régions Centre – Val de Loire et Ile de France. En 2020, ces frais s'élèvent à près de 0,183 M€ (0,309 M€ en 2019) en retrait compte tenu de la crise sanitaire et des consignes de réduction des déplacements.
- Les frais de formation, d'accompagnement et de recrutement : ils correspondent aux achats de formation et de séminaires, de prestations d'accompagnement individuel et collectif des agents, ainsi qu'aux frais de recrutement (annonces et cabinets de recrutements éventuels). En 2020, les crédits consacrés à ces dépenses se sont élevés à 0,744 M€ (pour mémoire, en 2019 : 0,537 M€). Cette hausse s'explique par les mesures mises en place pour accompagner les agents et les managers lors de la généralisation du travail en distanciel ;
- La santé et la sécurité au travail : il s'agit de l'ensemble des frais médicaux payés par la collectivité, ainsi que des prestations d'assistantes sociales et de prévention des risques / protection des agents. Ces dépenses ont atteint 1,533 M€ en 2020 (0,446 M€ en 2019).

C'est dans cette thématique que l'on retrouve les dépenses relatives aux masques et aux EPI de manière générale.

- Enfin, la cotisation d'assurance Risques statutaires qui a atteint en 2020, 2,509 M€.

Ce programme comporte également des recettes. Il s'agit :

- Des remboursements à la Région des coûts des tickets restaurant et des CESU payés par les agents : soit 0,387 M€ (même montant qu'en 2019)
- Et des acomptes sur la subvention versée par le FIPHFP pour un montant de près de 0,25 M€.

LES DÉCISIONS

A – L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion établi par le payeur régional doit également être soumis au vote de l'Assemblée lors de cette même session.

Le compte de gestion est adopté en totalité.

B – L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2020 est approuvé au chapitre, selon la balance générale présentée ci-après, dont il ressort :

Le montant total des dépenses réalisées s'établit à 2 208 261 743,95 € (avec le solde reporté N-1 de 219 622 805,70 €), dont 967 693 771,22 € en investissement et 1 240 567 972,73 € en fonctionnement.

Le montant total des recettes réalisées s'établit à 2 225 046 023,97 € (avec le solde de fonctionnement reporté de 17 398 656,16 €), dont 777 272 349,29 € en investissement et 1 447 773 674,68 € en fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 207 205 701,95 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement 190 421 421,93 €.

L'arrêté des comptes présente un excédent global de clôture d'un montant de 16 784 280,02 €.

INVESTISSEMENT

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP-B3-DM+RAR N-1)	DEPENSES		CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			CREDITS EMPLOYÉS (OU RESTANT À EMPLOYER)				
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		1 074 362 744,45	967 693 771,22	0,00	106 668 973,23	317 754 525,37	430 316 440,15
90	Opérations ventilées	436 897 938,75	382 526 628,34	0,00	54 371 310,41	317 754 525,37	64 772 102,97
900	Services généraux	4 166 000,00	3 605 307,65	0,00	560 692,35	3 245 967,66	359 339,99
901	Formation pro. et apprentissage	15 686 400,00	15 011 608,34	0,00	674 791,66	14 806 164,23	205 444,11
902	Enseignement	80 041 980,00	66 377 276,45	0,00	13 664 703,55	66 110 433,78	266 842,67
903	Culture, sports et loisirs	8 672 000,00	8 209 095,17	0,00	462 904,83	8 209 095,17	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	93 842 500,00	92 560 770,86	0,00	1 281 729,14	92 540 770,86	20 000,00
906	Gestion des fonds européens	69 966 500,00	58 272 503,58	0,00	11 693 996,42	18 525 194,08	39 747 309,50
907	Environnement	6 460 000,00	4 871 501,74	0,00	1 588 498,26	4 807 001,74	64 500,00
908	Transports	64 033 558,75	58 725 262,67	0,00	5 308 296,08	58 725 262,67	0,00
909	Action économique	94 029 000,00	74 893 301,88	0,00	19 135 698,12	50 784 635,18	24 108 666,70
92	Opérations non ventilées	417 842 000,00	365 544 337,18	0,00	52 297 662,82		365 544 337,18
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	63 200 000,00	52 391 353,60	0,00	10 808 646,40		52 391 353,60
925	Opérations patrimoniales	30 000 000,00	19 566 205,71		10 433 794,29		19 566 205,71
926	Transferts entre les sections	324 642 000,00	293 586 777,87		31 055 222,13		293 586 777,87
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		219 622 805,70					

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		1 074 362 744,45	777 272 349,29	0,00	297 090 395,16
90	Opérations ventilées	173 094 760,41	146 015 951,66	0,00	27 078 808,75
900	Services généraux	270 000,00	0,00	0,00	270 000,00
901	Formation pro. et apprentissage	12 091 400,00	12 091 400,00	0,00	0,00
902	Enseignement	25 360 661,00	23 017 233,20	0,00	2 343 427,80
903	Culture, sports et loisirs	134 000,00	119 605,41	0,00	14 394,59
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	1 345 254,00	10 440,91	0,00	1 334 813,09
906	Gestion des fonds européens	79 652 000,00	52 254 626,74	0,00	27 397 373,26
907	Environnement	0,00	88 715,20	0,00	-88 715,20
908	Transports	43 653 585,70	47 213 022,41	0,00	-3 559 436,71
909	Action économique	10 587 859,71	11 220 907,79	0,00	-633 048,08
92	Opérations non ventilées	543 230 444,00	411 633 591,93	0,00	131 596 852,07
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	12 330 444,00	12 330 443,15	0,00	0,85
923	Dettes et autres opérations financières	155 900 000,00	70 000 000,00	0,00	85 900 000,00
925	Opérations patrimoniales	30 000 000,00	19 566 205,71		10 433 794,29
926	Transferts entre les sections	345 000 000,00	309 736 943,07		35 263 056,93
95	Chapitre de prévision sans réalisation	138 414 734,34		0,00	
951	Virement de la section de fonctionnement(1)	137 774 734,34			
954	Produits des cessions d'immobilisations (1)	640 000,00		0,00	
922-1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (2)	219 622 805,70	219 622 805,70		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00			

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS (mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)			
Depenses de fonctionnement – Total		1 470 971 325,96	1 237 335 593,90	3 232 378,83	0,00	230 403 353,23	618 278 349,68	622 289 623,05
93	Services ventilés	938 030 610,00	880 721 725,51	1 512 533,09	0,00	55 796 351,40	618 278 349,68	263 955 908,92
930	Services généraux	74 740 800,00	70 982 000,59	459 991,77	0,00	3 298 807,64	11 728 018,02	59 713 974,34
931	Formation pro. et apprentissage	196 894 773,00	164 274 148,32	47 749,77	0,00	32 572 874,91	163 262 614,14	1 059 283,95
932	Enseignement	154 833 100,00	151 375 869,87	0,00	0,00	3 457 230,13	11 889 303,76	139 486 566,11
933	Culture, sports et loisirs	30 060 000,00	28 636 624,09	13 000,00	0,00	1 410 375,91	27 908 494,04	741 130,05
934	Santé et action sociale	7 600 000,00	7 501 523,87	0,00	0,00	98 476,13	0,00	7 501 523,87
935	Aménagement des territoires	10 865 000,00	9 530 811,07	0,00	0,00	1 334 188,93	5 094 783,12	4 436 027,95
936	Gestion des fonds européens	48 200 000,00	41 976 944,85	0,00	0,00	6 223 055,15	18 954 954,35	23 021 990,50
937	Environnement	7 714 000,00	7 295 380,13	5 400,00	0,00	413 219,87	6 146 935,76	1 153 844,37
938	Transports	366 631 937,00	364 133 979,27	986 391,55	0,00	1 511 566,18	338 568 375,16	26 551 995,66
939	Action économique	40 491 000,00	35 014 443,45	0,00	0,00	5 476 556,55	34 724 871,33	289 572,12
94	Services communs non ventilés	395 165 981,62	356 613 868,39	1 719 845,74	0,00	36 832 267,49		358 333 714,13
940	Impositions directes	35 307 522,00	35 307 521,62	0,00	0,00	0,38		35 307 521,62
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
943	Opérations financières	10 048 200,00	6 840 822,84	1 719 845,74	0,00	1 487 531,42		8 560 668,58
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	765 000,00	683 321,24	0,00	0,00	81 678,76		683 321,24
945	Provisions et autres opérations mixtes	4 045 259,62	4 045 259,62			0,00		4 045 259,62
946	Transferts entre les sections (autres que virement)	345 000 000,00	309 736 943,07			35 263 056,93		309 736 943,07
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00			0,00		0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	137 774 734,34		0,00				0,00
953	Virement à la section d'investissement(1)	137 774 734,34		0,00				0,00
Total des groupes fonctionnels		1 470 971 325,96	1 237 335 593,90	3 232 378,83	0,00	230 403 353,23	618 278 349,68	622 289 623,05
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00						

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		1 470 971 325,96	1 447 773 674,68	0,00	0,00	23 197 651,28
93	Services ventilés	175 623 228,00	161 081 314,14	0,00	0,00	14 541 913,86
930	Services généraux	3 323 500,00	1 947 867,44	0,00	0,00	1 375 632,56
931	Formation pro. et apprentissage	77 464 000,00	72 761 337,97	0,00	0,00	4 702 662,03
932	Enseignement	5 865 342,00	3 492 026,53	0,00	0,00	2 373 315,47
933	Culture, sports et loisirs	132 000,00	109 640,09	0,00	0,00	22 359,91
934	Santé et action sociale	6 000 000,00	5 623 798,35	0,00	0,00	376 201,65
935	Aménagement des territoires	275 000,00	24 080,78	0,00	0,00	250 919,22
936	Gestion des fonds européens	50 341 000,00	43 810 614,45	0,00	0,00	6 530 385,55
937	Environnement	621 000,00	1 906 808,98	0,00	0,00	-1 285 808,98
938	Transports	31 235 437,00	30 749 028,81	0,00	0,00	486 408,19
939	Action économique	365 949,00	656 110,74	0,00	0,00	-290 161,74
94	Services communs non ventilés	1 277 949 441,80	1 269 293 704,38	0,00	0,00	8 655 737,42
940	Impositions directes	367 412 902,00	368 449 329,86	0,00	0,00	-1 036 427,86
941	Autres impôts et taxes	473 912 621,00	493 795 785,74	0,00	0,00	-19 883 164,74
942	Dotations et participations	111 823 564,00	112 505 510,15	0,00	0,00	-681 946,15
943	Opérations financières	0,00	797 719,27	0,00	0,00	-797 719,27
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	226,69	0,00	0,00	-226,69
945	Provisions et autres opérations mixtes	158 354,80	158 354,80			0,00
946	Transferts entre les sections	324 642 000,00	293 586 777,87			31 055 222,13
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00			0,00
Total des groupes fonctionnels		1 453 572 669,80	1 430 375 018,52	0,00	0,00	23 197 651,28
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		17 398 656,16				

C – L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2020

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2020, ce résultat s'élève à 207,2 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	17 398 656,16	1 430 375 018,52	1 447 773 674,68
Dépenses (réelles + ordre)		1 240 567 972,73	1 240 567 972,73
Total	17 398 656,16	230 486 104,15	207 205 701,95

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2020, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 190,4 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		777 272 349,29	777 272 349,29
Dépenses (réelles + ordre)	219 622 805,70	748 070 965,52	967 693 771,22
Total	-219 622 805,70	29 201 383,77	-190 421 421,93

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **16 784 280,02 €**.

Rapport annuel de la dette 2020

Le « rapport annuel de la dette » retrace le contexte économique et financier de l'année écoulée, le suivi de l'évolution du niveau et de la structure de la dette, les différentes actions de gestion active de la dette et de la trésorerie menées en 2020.

La montée en charge, dans la dette régionale, de la part obligataire a permis, en 2020, de réduire à nouveau le taux d'intérêt moyen, qui ressort à 1,02 % au 31/12/2020 et devient le plus bas constaté depuis une dizaine d'exercices budgétaires. Dans le même temps, la capacité de désendettement se situe à 3,7 ans contre 3,06 ans en 2019.

Le rapport annuel de la dette est également complété par l'ensemble des annexes budgétaires normalisées et obligatoires du compte administratif à savoir :

- L'encours de dette par nature de dette
- L'encours de dette par structure de taux
- L'encours de dette par typologie de répartition de l'encours (« Charte Gissler »)
- L'état des instruments de couverture du risque financier
- Le bilan de l'utilisation des instruments de trésorerie pour l'année écoulée.

I] L'IMPACT DE L'EVOLUTION DES MARCHES SUR LES CHOIX DE GESTION DE LA DETTE REGIONALE

Contexte économique, politiques monétaires et évolution des taux d'intérêts

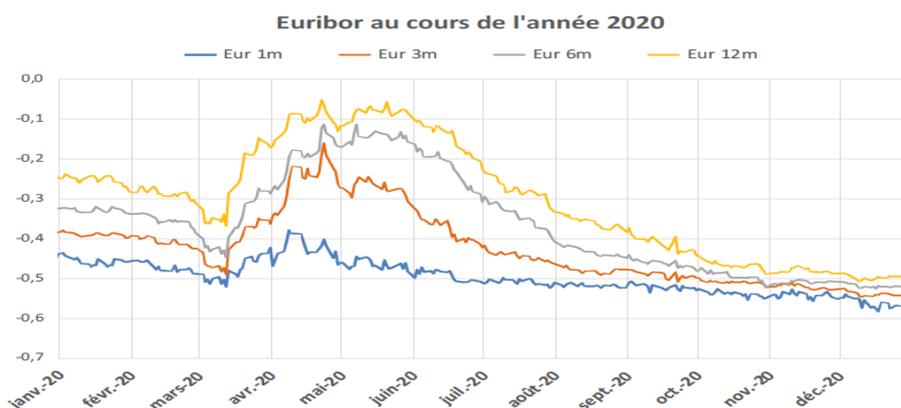
L'année 2020 restera dans la mémoire collective l'année de la crise sanitaire, année marquée par la propagation de la pandémie de la COVID19 dont les effets ont aussi balayé tous les indicateurs tant économiques que financiers. Conséquence directe, une crise économique d'une ampleur et d'une brutalité inédites a saisi le monde dans sa globalité au printemps 2020 : pour la zone Euro, le recul du PIB se chiffre à environ 8% (contre -4% pour l'économie mondiale) et les conditions de sortie de crise demeurent encore aujourd'hui incertaines : le scénario initial d'un rebond concentré sur 2021 est désormais dépassé, ce dernier devrait être réparti entre 2021 et 2022.

Parallèlement à la nécessaire mise sous perfusion de bons nombres de secteurs d'activité au niveau mondial, Etats et Banques centrales continuent donc à conjuguer des efforts inédits pour mettre sur les rails les conditions d'une reprise économique efficace et durable.

Parmi toutes les mesures mises en œuvre certaines marquent résolument un virage à 180° par rapport à la stratégie d'avant crise. Ainsi, alors qu'elle avait nettement ralenti sur 2019 ses achats d'obligations publiques, la BCE a repris ceux-ci avec vigueur dans l'objectif notamment d'éteindre le début de panique financière observée sur les marchés en mars 2020. Le volume global dévolu à son programme « PEPP » (Pandemic Emergency Purchase Programme), spécifique à la pandémie, est ainsi passé de 750 Md€ en mars à 1 350 Md€ en juin puis à 1 850 Md€ en décembre, avec un terme désormais positionné en mars 2022, horizon auquel la BCE s'engage par ailleurs à minima sur des taux directeurs identiques ou inférieurs à ceux qu'elle pratique aujourd'hui.

La BCE a par ailleurs accompagné le PEPP d'un programme de refinancement bancaire de long terme (LTRO) lui aussi inédit, en lançant 7 opérations mensuelles de mai à décembre 2020 dénommées PELTRO (P pour pandemic), d'une durée de 18 mois et offrant aux banques qui y participent la possibilité de bénéficier d'un refinancement à un taux pouvant atteindre -1,00%.

Dans ce contexte, l'€ster (en remplacement de l'EONIA) reste en valeur négative avec -0,583 % au 31/12 tout comme l'EURIBOR 3 mois qui s'établit à -0,545 %.



Les taux longs ont reculé de 40 points de base sur les 8 premiers mois de 2020, avant de se montrer particulièrement stables en territoire négatif depuis la fin de l'été. Ainsi, le taux de swap 10 ans a fini l'année 2020 à -0,26 % alors qu'il chiffrait à +,016 % au 1^{er} janvier 2020.

Conditions de financement

Les marges bancaires, stabilisées depuis 2018 autour de 0,45%, ont bondi aux environs de 100 pb au printemps 2020 en lien avec un nouveau creusement des taux négatifs et une fragilisation des conditions de financement des banques, corrélée au contexte d'aggravation de la situation sanitaire. Par la suite, un reflux très progressif est intervenu mais sans retour au niveau du début 2020 avec un niveau de marge en fin d'année de 0,65 %.

Dans le même temps, le recours au financement obligataire par les collectivités a explosé pour atteindre un recours de 4,5 Md€ contre un record de 2,6 Md€ en 2012. Si on isole les émissions des 3 grands émetteurs (Ville de Paris, Région Ile de France et Ile de France Mobilités), ce sont 2,3 Md€ qui ont été émis par le secteur public local, dont plus de la moitié par la strate régionale. Avec une moyenne par émission de 32 M€, la marge observée reste en cohérence avec les niveaux de marché observés depuis quelques années avec 25-30 points de base sur OAT pour les collectivités les plus attractives.

Enfin, le marché des NEU CP est resté très actif malgré un resserrement drastique de l'offre lors du premier confinement de mars 2020 induisant temporairement des difficultés d'émission de la totalité des volumes demandés. Les conditions de gestion de trésorerie se sont creusées avec un taux moyen à un mois toujours autour de -0,55 % en lien avec le nouveau recul des taux courts en territoire négatif.

II] LE NIVEAU ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

1) La mobilisation de l'emprunt d'équilibre

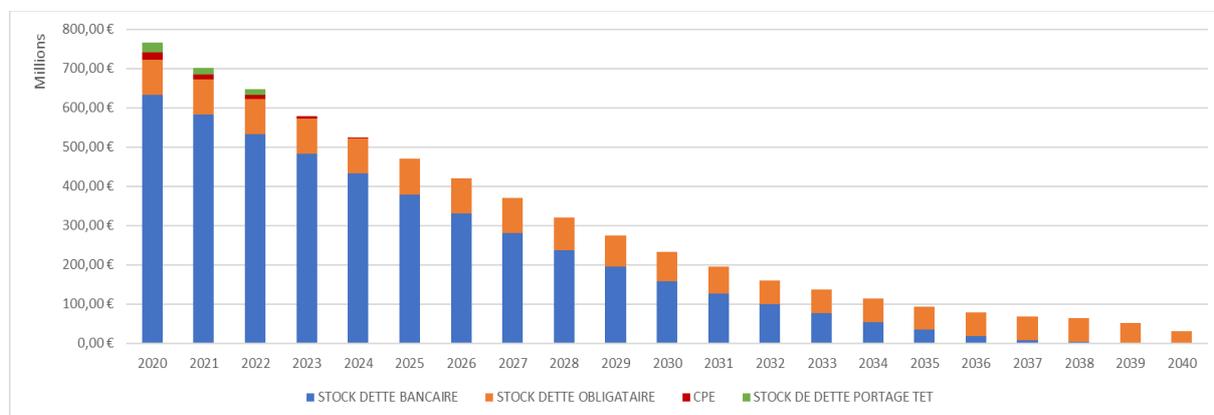
L'inscription d'emprunt voté en DM2 hors crédits dédiés à la gestion de dette est de 145,9 M€. Le montant finalement mobilisé dépend du taux de réalisation global du budget, tant en dépenses qu'en recettes. L'emprunt réalisé en 2020 s'élève à 70 M€.

En M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emprunts inscrits au BP	87,3	113,8	118	136,3	103,15	87,6
DM 1	+15,5	+17,4		-11,8	-5,9	+35,1
DM 2	+7,1	+3,5		+10,8	-6,15	+23,2
Total	109,9	134,7		135,3	91,1	145,9
Emprunts mobilisés	82	106,4	80	91,038	67,62	70
% mobilisation / total inscrit	74,6 %	79 %	67,8%	67,3 %	74,2 %	48 %
Variation nette de l'encours sur la dette directe hors CPE	+32,1	+56,6	+28,2	+34,9 dont portage TET 26,9 M€	+10,7 dont portage TET 1,62 M€	+17,6

Compte tenu des réalisations, l'encours de la dette directe s'élève à 747,7 M€ dont 90 M€ de dette obligataire au 31 décembre 2020.

Celui-ci passe à 765,4 M€ en incluant l'encours du Contrat de Performance Energétique (encours TTC = 17,6 M€ au 31/12/2020) et constitue l'encours de dette « réglementaire » de la Région.

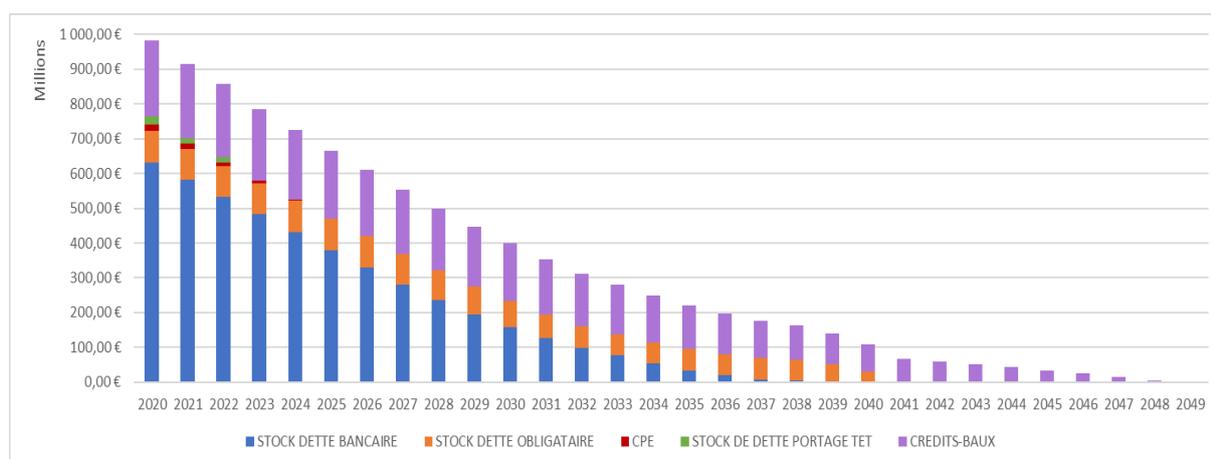
L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se réalise comme suit :



Une définition de la dette « au sens large » nécessite d'agrèger au stock de dette ci-dessus les encours relatifs aux contrats de crédit-bail contractualisés depuis 2006 et 2009. S'entend alors comme stock de dette additionnel, l'encours du crédit-bail signé en 2006 et déjà mis en location depuis 2009 et celui du crédit-bail II signé en 2009 et mis en location en juin 2016 soit respectivement 62,9 M€ et 154,2 M€ au 31/12/2020.

L'encours global est alors porté à 982,5 M€ au 31/12/2020.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se projette dès lors comme suit :



Dans les développements ci-après, il est proposé, pour l'analyse des indicateurs, de se concentrer uniquement sur la dette « réglementaire », soit l'encours de dette bancaire et celle relative au CPE.

2) La structure de la dette régionale

a) Répartition taux fixe / taux variable

Cette analyse permet de mesurer l'exposition de la collectivité au risque de taux, étant entendu qu'une majorité de taux fixes signifie une exposition à la baisse des taux, alors qu'une majorité de taux variables revient à une exposition à la hausse des taux.

Depuis 2015, la répartition de la dette a évolué comme suit (y compris revolving) :

	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/2020
% taux fixe	52 %	46 %	52 %	49 %	58 %	60 %
% taux variable	48 %	54 %	48 %	51 %	42 %	40 %

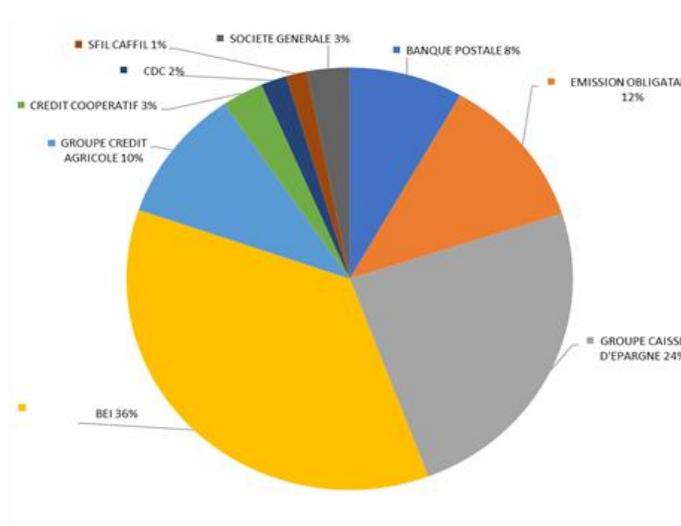
Cette répartition est étendue à 63 % taux fixe / 37 % taux variable si l'encours de crédit-bail est également considéré.

S'agissant du financement des investissements, l'emprunt 2020 s'établit à 70 M€.

- ✓ 10 M€ par le biais d'une convention bancaire souscrite à la Caisse d'Épargne indexée sur EURIBOR 12 MOIS + 0,37 % (première échéance 0,37 %),
- ✓ 60 M€ en obligataire dans le cadre du programme EURO MEDIUM TERM NOTE. A la suite des émissions inaugurales lancées avec succès par la Région fin 2019, deux campagnes obligataires ont été menées sur l'année 2020. Au global, ce sont 5 émissions obligataires qui ont été négociées avec deux agents placeurs sur des niveaux de spreads en ligne avec les émissions des autres grandes structures (soit en deçà OAT + 0,30 %) :
 - 20 M€, taux fixe 0,825 %, maturité 06/2040,
 - 20 M€, taux fixe 0,825 %, maturité 06/2041,
 - 5 M€, taux fixe 0,00 %, maturité 12/2028,
 - 5 M€, taux fixe 0,00 %, maturité 12/2029,
 - 10 M€, taux fixe 0,39%, maturité 12/2042

b) Répartition par prêteurs

La Banque Européenne d'Investissement maintient sa position de premier prêteur régional avec plus de 36% de l'encours au 31/12/2020.



Le groupe Caisse d'Épargne reste second avec une part d'encours quasi stable (24 %). L'encours obligataire triple avec 90 M€ contractualisé, la part d'encours progresse donc à 12 % de la dette régionale au 31/12/2020.

3) L'évolution de la charge de la dette

Une baisse constante du coût moyen de la dette

L'indicateur retenu pour mesurer le niveau des frais financiers générés par la dette est le taux moyen pondéré (TMP). Il est égal au rapport entre les intérêts acquittés et le capital restant dû à chaque fin de mois.

Cet indicateur ressort à 1,02 % en 2020 et se positionne une nouvelle fois en baisse (pour rappel taux moyen 2019 : 1,10 %).

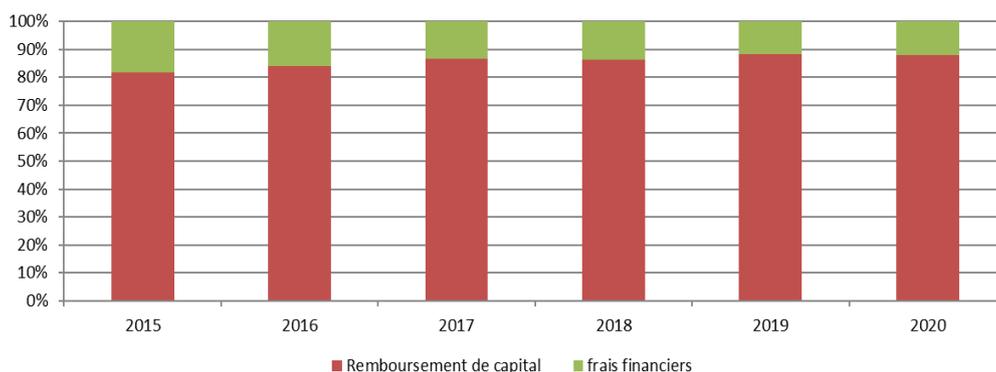
Taux de réalisation des crédits liés à la charge de la dette en 2020

En 2020, les intérêts payés au titre de l'encours amortissable* (hors CPE) ont représenté 0,78 % des dépenses de fonctionnement et 0,53 % du budget global.

	BP En M€	Total crédits inscrits En M€	Réalisation En M€	Taux réalisation /BP	Taux réalisation crédits inscrits
Remboursement en Capital (a)	53,2	53,2	52,3	98,3 %	98,3 %
Intérêts de la dette amortissable directe * (b)	7,5	7,5	7,3	97,3 %	97,3 %
Annuité de dette (capital + intérêts*) (c = a + b)	60,7	60,7	59,7	98,4 %	98,4 %
<i>Réaménagement de la dette</i>	<i>10</i>	<i>10</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0 %</i>

* Hors frais financiers relatifs à la ligne de trésorerie et ICNE

Depuis 2015, les frais financiers de la dette amortissable ont diminué de plus de 25 % (et de plus de 53 % si la comparaison est faite par rapport à 2012), l'amortissement de la dette a progressé de 9%.



La capacité de désendettement de la Région

Le ratio sur la capacité de désendettement correspond au rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement constaté au compte administratif).

La capacité de désendettement de la Région Centre-Val de Loire au 31/12/2020 est de **3,7 ans**. Cela signifie que la Région a besoin de l'équivalent de 3 ans et 7 mois d'épargne brute pour rembourser la totalité de l'encours de sa dette. Ce ratio de solvabilité est le principal ratio utilisé pour mesurer la santé financière de la collectivité et pour noter financièrement la Région dans son recours aux marchés pour se financer.

III] LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

1) Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

a) Saisir des opportunités de marché pour optimiser le coût de la dette

A l'instar des exercices précédents, la Région a tiré avantage, sur l'année 2020, du positionnement d'une partie de son encours de dette positionnée en taux variable ou révisable notamment par des échéances nulles en intérêts. Sur l'ensemble des échéances payées sur cette année, plus de 38 % d'entre elles ont fait l'objet de frais financiers nuls soit 12 contrats pour un encours de plus de 87 M€ au 31/12/2020.

A noter que les banques « floorent » les taux d'intérêts appliqués aux contrats, c'est-à-dire qu'elles appliquent un taux zéro même si le taux global du contrat est négatif. En effet, compte tenu des taux négatifs, la Région devrait, émettre des titres sur certains contrats du fait que le taux global (taux d'intérêts + marge bancaire) est mécaniquement inférieur à zéro. Néanmoins, du point de vue des banques, le fait de constater un taux négatif pourrait amener à requalifier les emprunts qu'elles ont consentis en « placement ». Ceci explique donc l'application d'un taux « zéro » même si dans les faits celui-ci est négatif pour les collectivités.

b) Les possibilités de remboursements anticipés pour optimiser l'encours revolving amortissable

La ligne « réaménagement de la dette » a été dotée de 10 M€ en recettes et en dépenses au budget primitif. Les anciens revolving de type CLTR étant aujourd'hui éteints, ces crédits étaient destinés à comptabiliser d'éventuels remboursements anticipés temporaires avec mouvements de fonds sur l'année 2020.

En effet, il est à noter que la Région dispose de conventions de type revolving qu'elle a consolidé en emprunt amortissable. Sur certains contrats de type CACIB (filiale Crédit Agricole), des possibilités de remboursement temporaire à frais réduits sont offertes même dans le cas où la consolidation a été réalisée en taux fixe. Compte tenu des conditions de marché, aucune mise en œuvre n'a néanmoins été faite sur 2020, cette opération ne procurant aucun avantage.

2) L'optimisation de la gestion de la trésorerie

a) Le programme de NEU CP reste l'instrument principal de gestion de trésorerie

Le programme de NEU CP a été porté à 200 M€ dès le second semestre soit + 40 M€ en termes de plafond. Ce sont 21 NEU CP qui ont été émis sur l'année 2020.

		Date d'émission	date de remboursement	maturité du BT (en jours)	montant BT	taux BT	coûts si portage par une ligne "classique"	coûts BT*	gains	agent placeur	
2020	1	21/01/2020	21/02/2020	31	50 000 000,00	-0,420%	6 888,89	- 18 089,88	24 978,77	CACIB	
2020	2	10/03/2020	10/03/2020	29	30 000 000,00	-0,420%	3 866,67	- 10 153,44	14 020,11	CACIB	
2020	3	17/03/2020	23/03/2020	35	50 000 000,00	-0,430%	7 777,78	- 20 911,52	28 689,30	BRED	
2020	4	09/03/2020	09/04/2020	31	30 000 000,00	-0,440%	4 133,33	- 11 370,98	15 504,31	SG	
2020	5	16/03/2020	21/04/2020	36	50 000 000,00	-0,395%	8 000,00	- 19 757,80	27 757,80	BRED	
2020	6	02/04/2020	16/04/2020	14	50 000 000,00	-0,050%	3 111,11	- 972,24	4 083,35	BRED	
2020	7	09/04/2020	29/04/2020	20	10 000 000,00	-0,050%	888,89	- 277,79	1 166,68	BRED	
2020	8	20/04/2020	11/05/2020	21	50 000 000,00	-0,140%	4 666,67	- 4 083,67	8 750,34	CACIB	
2020	9	28/04/2020	22/05/2020	24	30 000 000,00	-0,140%	3 200,00	- 2 800,26	6 000,26	BRED	
2020	10	04/05/2020	05/06/2020	32	50 000 000,00	-0,100%	7 111,11	- 4 444,84	11 555,95	BRED	
2020	11	07/05/2020	07/07/2020	61	20 000 000,00	-0,100%	5 422,22	- 3 389,46	8 811,68	BRED	
2020	12	18/05/2020	23/06/2020	36	50 000 000,00	-0,110%	8 000,00	- 5 500,61	13 500,61	BRED	
2020	13	03/06/2020	07/07/2020	34	20 000 000,00	-0,120%	3 022,22	- 2 266,92	5 289,14	BRED	
2020	14	15/06/2020	21/07/2020	36	50 000 000,00	-0,170%	8 000,00	- 8 501,45	16 501,45	NATIXIS	
2020	15	02/07/2020	22/09/2020	62	50 000 000,00	-0,300%	13 777,78	- 25 846,69	39 624,47	NATIXIS	
2020	16	16/07/2020	22/09/2020	68	50 000 000,00	-0,390%	15 111,11	- 36 860,49	51 971,60	CACIB	
2020	17	04/08/2020	06/10/2020	63	30 000 000,00	-0,410%	8 400,00	- 21 540,46	29 940,46	NATIXIS	
2020	18	18/09/2020	21/10/2020	33	50 000 000,00	-0,495%	7 333,33	- 22 697,80	30 031,13	CACIB	
2020	19	06/10/2020	06/11/2020	31	50 000 000,00	-0,505%	6 888,89	- 21 752,51	28 641,40	BRED	
2020	20	17/11/2020	29/01/2021	73	50 000 000,00	-0,535%	16 222,22	- 54 301,97	70 524,19	BRED	
2020	21	11/12/2020	15/02/2021	66	30 000 000,00	-0,540%	8 800,00	- 29 729,43	38 529,43	BRED	
					total 2020	850 000 000,00	-0,298%		- 325 250,21	475 872,43	
					moyenne 2020	40 476 190,48	taux moyen				

* si négatif, il s'agit d'un gain

Le montant global émis est de 850 M€, la moyenne par émission est en baisse par rapport à 2019 avec un volume de 40,5 M€. L'économie globale cumulée depuis la mise en place de cet outil s'élève à près de 4,6 M€ dont 4,2 M€ depuis 2016 du fait d'émissions réalisées à taux négatifs (-0,355 % en moyenne sur la période 2016-2019).

Les NEU CP sont donc les instruments principaux de gestion de trésorerie car les plus efficaces actuellement compte tenu du contexte de marché, les lignes de trésorerie ayant aujourd'hui une vocation unique, celle de couverture du programme (back up).

b) Des lignes de trésorerie en couverture du programme de NEU CP

Dans l'objectif de couvrir le programme de NEU CP de 200 M€, la Région Centre-Val de Loire a lancé trois consultations successives au cours de l'année 2020 pour un volume global de 200 M€ soit le montant maximum voté. Sur le second semestre 2020, le plafond des lignes de trésorerie signées a été portée à 200 M€ dans la continuité de l'augmentation du plafond du programme de NEU CP par la signature d'un contrat infra-annuel de 40 M€ avec la Caisse d'Épargne.

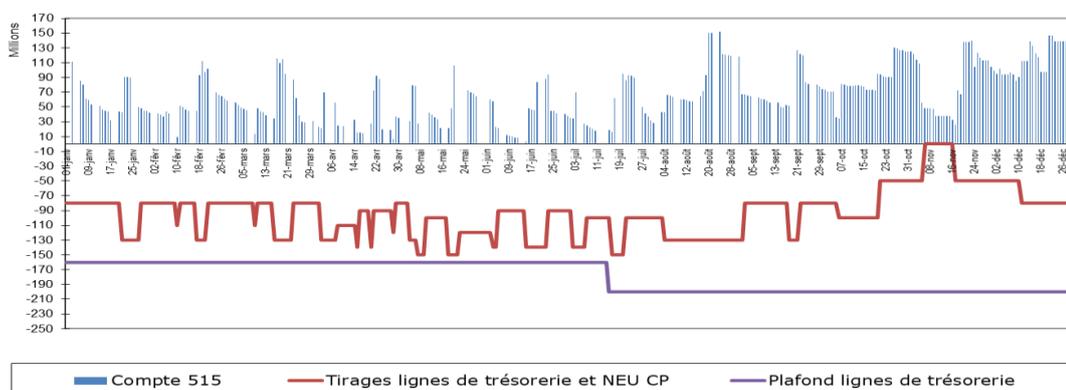
Les principales conditions financières des contrats sont reprises ci-après.

PRETEUR	MONTANT	DUREE	INDEX	MARGE	Commission	CNU
CAISSE D'EPARGNE	40 000 000 €	15/07/2020 au 05/01/2021	Euribor 1 semaine	0,29 %	0,03 %	Néant
SOCIETE GENERALE	60 000 000 €	1 an à compter du 4/11/2020	EURIBOR 1 MOIS	0,20 %	0,04 %	Néant
CAISSE D'EPARGNE	60 000 000 €	1 an à compter du 5/01/2021	EURIBOR 1 SEMAINE	0,18 %	0,05 %	0,04 %
CACIB	60 000 000 €	1 an à compter du 5/01/2021	EURIBOR 3 MOIS moyenné	0,20%	0,06 %	0,01 %

Lors de la troisième consultation lancée pour le renouvellement des lignes au début d'année 2021 et malgré la possibilité de couverture intégrale des 200 M€, il a été décidé de ne retenir que les deux offres de CACIB et la Caisse d'Épargne pour 60 M€ chacune et donc de ne faire couvrir le programme de NEU CP par les lignes de trésorerie qu'à hauteur de 180 M€ sur la période janvier – novembre 2021. En effet, dans une logique d'économiser les frais de commissions d'engagement et de non-utilisation d'un quatrième contrat de trésorerie (chiffrées à 40 000 €), le back up du programme de NEU CP sera réalisé pour partie par le biais d'une nouvelle convention Long Terme négociée avec la Caisse d'Épargne pour 60 M€ et mobilisation jusqu'en 2022.

c) Le suivi quotidien du niveau de trésorerie

Comme les exercices précédents, des excédents ont été constatés sur le compte 515. Ceux-ci sont consécutifs aux émissions des NEU CP mais restent sans conséquence compte tenu du fait que les émissions ont été réalisées à taux négatif.



Au 31/12/2020, le solde de tirage des instruments de trésorerie, soit 80 M€, correspond aux NEU CP négociés respectivement pour 50 M€ et 30 M€ pour assurer la gestion court terme de fin d'année.

Éléments d'explication de la légende du graphique :

- le « compte 515 » retrace le montant quotidien du niveau de trésorerie sur le compte de la Région. Historiquement en trésorerie zéro, le compte 515 est constaté en excédent depuis quelques années en lien avec les conditions de marché offertes sur la gestion de trésorerie.
- le « Tirages lignes de trésorerie et NEU CP » retrace les besoins de trésorerie.
- le « plafond lignes de trésorerie » correspond au droit de tirage maximal de la Région sur les lignes de trésorerie et sur le programme de NEU CP.

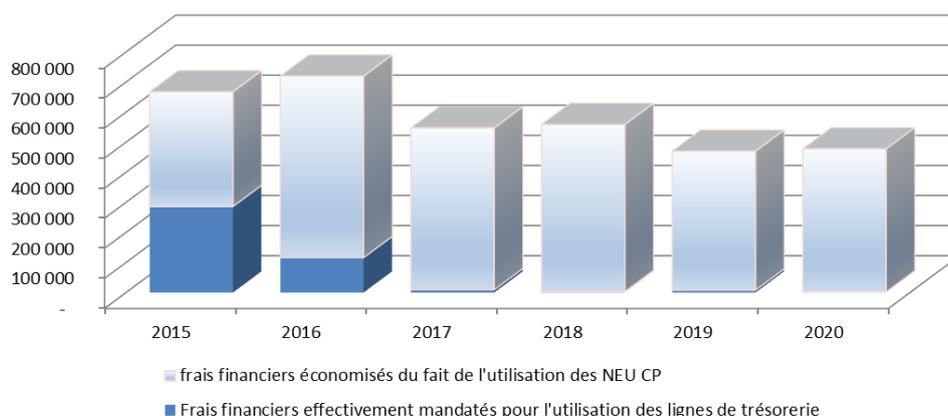
d) Indicateurs d'utilisation des instruments de trésorerie

En 2020, la Région a mobilisé les instruments de trésorerie pendant 365 jours pour un encours moyen par jour de mobilisation de 93 M€ (84,3 M€ en 2019).

Hormis les 850 M€ des NEU CP, le montant cumulé des tirages effectués sur les lignes est marginal et s'élève en 2020 à 30 M€ (63,4 M€ en 2019), le montant des frais financiers payés se chiffrent à un peu plus de 2 000 € (contre 8 000 € en 2019).

Le montant dû au titre des commissions de non-utilisation est nul. Le coût des commissions annexes se chiffre à 0,075 M€.

Au global sur l'année 2020, l'ensemble des frais générés par la gestion de trésorerie ont été « autofinancés » par les émissions des NEU CP, ces coûts ont donc été marginaux dans le budget régional.



Rapport sur la gestion pluriannuelle

Conformément aux articles L. 4312-4-I et 4312-4-II du Code général des collectivités territoriales, la Région utilise la possibilité d'utiliser les autorisations de programme (AP) pour ses dépenses d'investissement depuis 1993 et les autorisations d'engagement (AE) pour ses dépenses de fonctionnement depuis 2005.

Les AP et les AE correspondent au montant maximal pouvant être affecté, engagé et mandaté pour financer des dépenses d'investissement ou de fonctionnement (sauf frais de personnel) étalées sur plusieurs années.

La pratique de la pluriannualité est assez peu contrainte réglementairement pour les Régions. Le législateur leur laisse ainsi le soin de définir elles-mêmes, à l'intérieur d'un cadre minimum, les modalités de gestion et de suivi de leurs engagements pluriannuels.

Leurs obligations sont les suivantes :

- adopter un règlement budgétaire et financier,
- présenter au compte administratif un rapport retraçant les engagements pluriannuels, une annexe normalisée retraçant la situation des autorisations de programme - autorisations d'engagement, et crédits de paiement,
- produire également au compte administratif, dans une logique prudentielle et de lisibilité, un ratio informatif rendant compte de la gestion des AP et AE.

Le présent rapport répond à ces deux dernières obligations.

Vous sont ainsi présentées :

- une analyse de la situation des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,
- l'annexe budgétaire normalisée, permettant le calcul du ratio de couverture des AP et AE/CP, qui est intégrée dans le document comptable.

I - ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / CREDITS DE PAIEMENT (CP)

A fin 2020, la section d'investissement, gérée quasiment en intégralité au moyen des AP, représente 50,8 % du volume global des engagements pluriannuels de la collectivité (montants votés en AP et en AE cumulés).

Le stock d'AP

- AP votées disponibles à l'affectation

Au 01/01/2020, le montant des restes à affecter sur les AP votées et non clôturées (exercices antérieurs) s'élevait à **657 M€**. Il est en nette baisse par rapport au stock constaté au 01/01/2019 (1 021 M€).

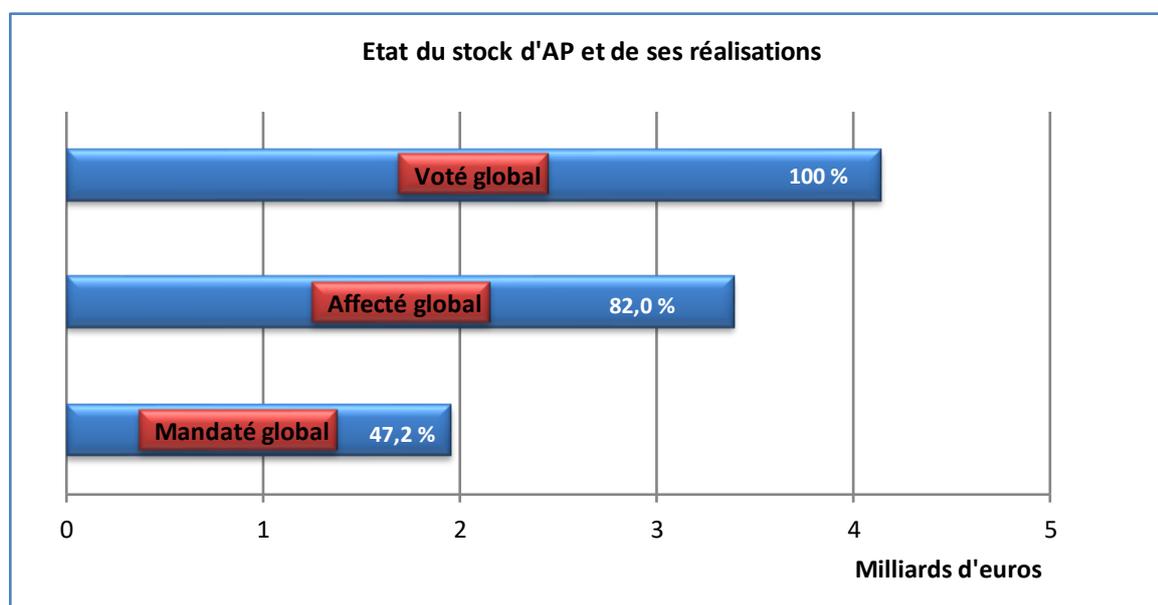
Ces restes à affecter ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de couverture des AP, détaillé dans le présent document, mais représentent un stock d'engagements potentiellement mobilisables en termes de crédits sur les prochains exercices, sous réserve d'affectation par l'Assemblée régionale ou la CPR.

- AP votées dans l'année

En 2020, 134 AP ont été créées au cours des étapes budgétaires (pour mémoire 85 en 2019, 120 en 2018, et 107 en 2017). Le montant global d'AP votées en 2019 se situe à hauteur de **448,4 M€** (269,6 M€ en 2019, 272,5 M€ en 2018, et 905,2 M€ en 2017). Le report du vote du BP au-delà du 31 décembre a nécessité l'ouverture d'AP prévisionnelles pour le démarrage de l'exercice 2021.

Aussi, compte tenu des annulations d'AP devenues sans objet mais également d'AP clôturées suite à leur exécution complète, mandatées intégralement ou partiellement, le montant cumulé des AP vivantes au 31/12/2020 est de **4 141 M€** (3 812 M€ à fin 2019).

Le graphique ci-dessous permet de visualiser et comparer les différentes composantes du stock d'AP à la fin de l'exercice 2020. A titre d'information, à fin 2019, le volume de l'affecté global était à 82,8 % du voté global et le mandaté global à 48,1 % du voté global.



Les AP affectées

- AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/2020 :

Le montant des restes à mandater sur les AP affectées antérieurement à 2020 se montait à **1 322 M€**.

- Flux d'AP affectées dans l'année :

Le montant des affectations réalisées en 2020 sur des AP votées avant ou au cours de l'année 2020 est de 899 M€.

- Les AP affectées annulées :

Le montant des annulations d'affectations (revalorisations négatives) réalisées en 2020 se situe à hauteur de 462,5 M€.

- Les CP mandatés au budget 2020

L'ensemble des mandats sur AP de l'exercice 2020 se monte à 317,8 M€.

- Les AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2020

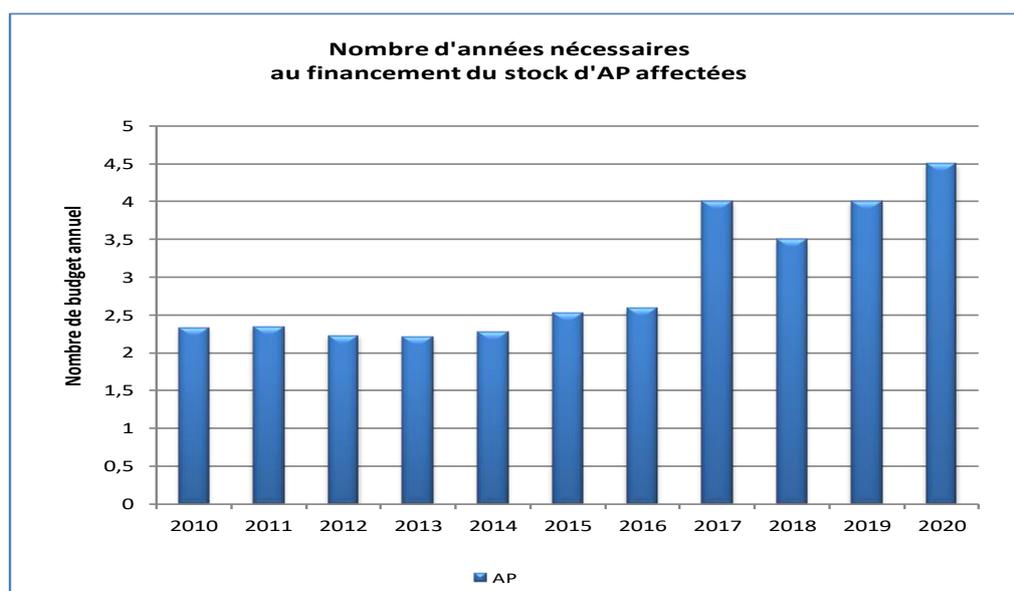
Compte tenu des différents mouvements détaillés ci-dessus, le stock d'AP affectées restant à financer au 31/12/2020 s'élève à **1 440,8 €**, en augmentation par rapport au stock établi au 31/12/2019 (1 322 M€).

Le ratio de couverture des AP affectées

Il correspond au rapport entre le reste à mandater sur AP affectées au 31/12/2020 et le montant de CP mandatés sur AP en 2020. Le ratio de couverture AP/CP traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la région. Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaires pour financer le stock d'AP.

Au 31/12/2020, 4,5 années de crédits de paiement sont nécessaires pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelles AP. Ce ratio remonte une nouvelle fois et atteint son niveau le plus élevé depuis 2010.

L'évolution depuis 2010 du ratio de couverture des AP est présentée dans le graphique ci-dessous :



II - ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) / CREDITS DE PAIEMENT (CP)

A fin 2020, la section de fonctionnement constituait 49,2 % du volume global des engagements pluriannuels de la collectivité (montants votés en AP et en AE cumulés).

D'autre part, au 31/12/2020, le mode de gestion en AE représente 66 % de la gestion globale des crédits de la section de fonctionnement.

Les stocks d'AE

- AE votées disponibles à l'affectation

Au 01/01/2020, le montant des restes à affecter sur les AE votées et non clôturées s'élevait à **658,4 M€**.

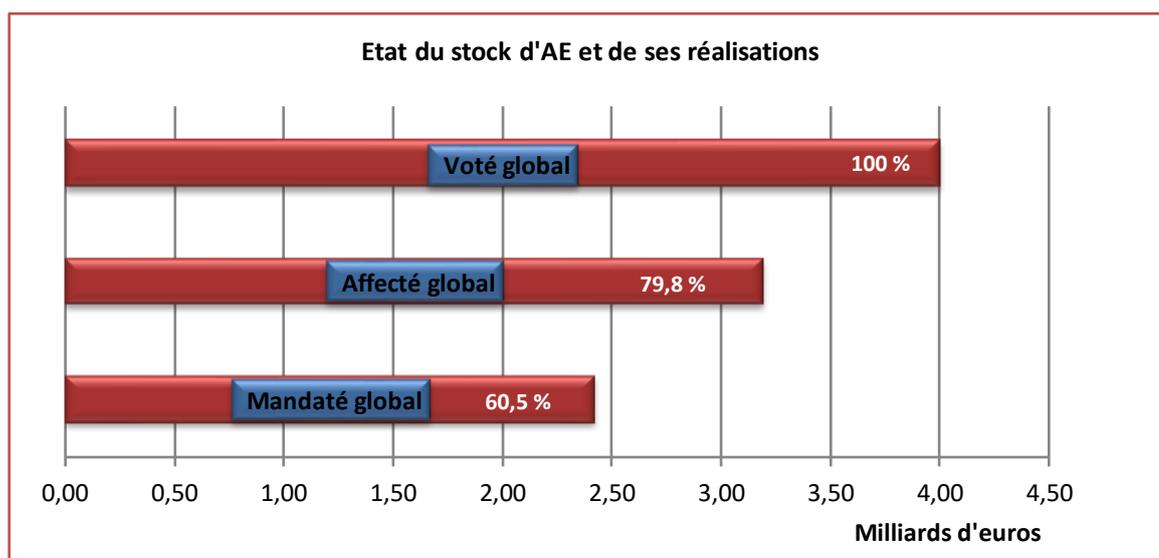
Ces restes à affecter ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de couverture des AE, détaillé dans le présent document, mais représentent un stock d'engagements potentiellement mobilisables en termes de crédits sur les prochains exercices.

- AE votées dans l'année :

En 2020, 221 AE ont été créées au cours des étapes budgétaires (178 en 2019, 140 en 2018, et 106 en 2017). Le volume global d'AE votées en 2020 se situe à hauteur de **667 M€** (643,4 en 2019, 932,3 M€ en 2018, et 1 032 M€ en 2017).

Aussi, compte tenu des annulations d'AE devenues sans objet mais également d'AE clôturées suite à leur exécution complète, mandatées intégralement ou partiellement, le montant cumulé des AE vivantes au 31/12/2020 s'établit à **4 005 M€**.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser et comparer les différentes composantes du stock d'AE à la fin de l'exercice 2020. A titre d'information, au 31/12/2019, l'affecté global était à 81,9 % du voté global, et le mandaté global à 57,1 % du voté global.



Les AE affectées

- AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/2020

Le montant des restes à mandater sur les AP affectées antérieurement à 2019 se montait à **900,4 M€**.

- Flux d'AE affectées dans l'année :

Le montant des affectations réalisées en 2020 sur des AE votées avant ou au cours de l'année 2020 est de 686,4 M€.

- Les AE affectées annulées :

Le montant des annulations d'affectations (revalorisations négatives) en 2020 se situe à hauteur de 195,6 M€.

- Les CP mandatés au budget 2020 :

L'ensemble des mandats sur AE de l'exercice 2020 se monte à 618,4 M€.

- Les AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2020 :

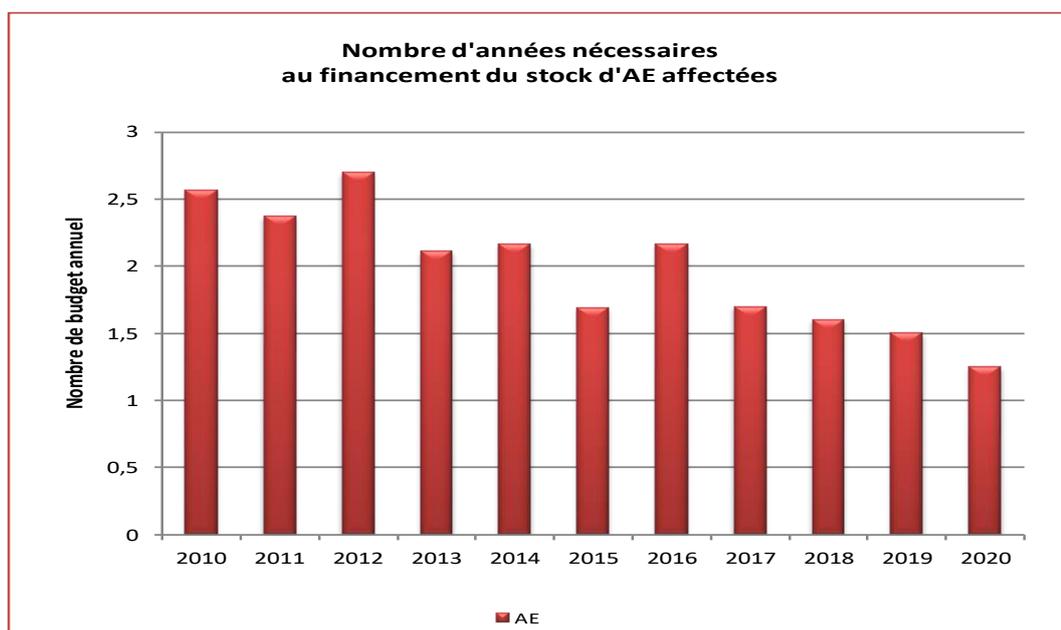
Compte tenu des différents mouvements détaillés ci-dessus, le reste à mandater sur les AE affectées au 31/12/2019 s'élève à **772,8 M€** (900,4 au 31/12/2019).

Le ratio de couverture des AE affectées

Il correspond au rapport entre le reste à mandater sur AE affectées au 31/12/2020 et le montant de CP mandatés en 2020. Le ratio de couverture AE / CP traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la région. Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaire pour financer le stock d'AE.

Au 31/12/2020, 1,25 année de crédits de paiement sont nécessaires pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelles AE. Ce ratio baisse sensiblement par rapport à 2019 et 2018 (respectivement 1,5 et 1,6).

L'évolution depuis 2010 du ratio de couverture des AE est présentée dans le graphique ci-dessous :



Liste des virements de crédits entre chapitres sur l'exercice 2020

INVESTISSEMENT

Origine						Destination							
POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Montant	Date
LYCEES	902	222	2313	1955	063	ECONOMIE	909	91	204113	2620	051	7 700 000,00	15/04/2020
LYCEES	902	222	2313	1955	063	ECONOMIE	909	91	204113	2620	051	7 700 000,00	17/04/2020
TRANSPORTS	908	811	2041711	1191	042	TERRITOIRES SOLIDAIRES	905	52,1	204142	1499	041	3 300 000,00	04/12/2020
TRANSPORTS	908	812	2041722	15309	042	TERRITOIRES SOLIDAIRES	905	52,1	204142	1499	041	1 500 000,00	11/12/2020
TRANSPORTS	908	812	2041722	15309	042	TERRITOIRES SOLIDAIRES	905	52,1	204142	1499	041	850 000,00	17/12/2020
TOTAL DES VIREMENTS 2019												21 050 000,00	

FONCTIONNEMENT

Origine						Destination							
POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Montant	Date
RH	930	201	64111	0	031	FORMATION PROFESSIONNELLE	931	116	64111	2521	031	350 000,00	16/01/2020
FORMATION PROFESSIONNELLE	931	113	6184	573	062	RH	934	41	60628	2880	31	4 000 000,00	24/03/2020
FORMATION PROFESSIONNELLE	931	113	6184	573	062	RH	934	41	60628	2880	031	2 000 000,00	14/04/2020
FORMATION PROFESSIONNELLE	931	113	6184	573	062	RH	934	41	60628	2880	031	3 000 000,00	23/04/2020
FORMATION PROFESSIONNELLE	931	116	64111	2521	031	RH	930	201	64111	0	031	350 000,00	03/09/2020
RH	932	222	64131	0	031	RH	930	201	64131	0	031	450 000,00	10/12/2020
TOTAL VC 2019												10 150 000,00	